Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

1 OUVERTURE ET QUORUM

Ouverture de la séance.

Tous les élus ayant confirmé leur présence verbalement, la greffière constate le quorum.

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE ….

PROJET

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

6 JUILLET 2021, 19 H 30

VILLE DE BROSSARD

---

1 OUVERTURE ET QUORUM

2 ORDRE DU JOUR

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 15 JUIN 2021 - APPROBATION

5 DÉROGATIONS MINEURES ET USAGES CONDITIONNELS

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5525, AVENUE AUTEUIL

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8075, BOULEVARD DU QUARTIER

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 6598, BOULEVARD TASCHEREAU

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7500, BOULEVARD TASCHEREAU

6 COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

6.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 2 JUIN 2021 - APPROBATION

7 RÉGLEMENTATION

8 APPELS D'OFFRES, CONTRATS ET ENTENTES

8.1 PLATEFORME DE PARTICIPATION CITOYENNE - CONTRAT SI-21-1579 - OCTROI DE CONTRAT

8.2 SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SÉCURITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LE COMPLEXE AQUATIQUE - CONTRAT SP-21-1565 - OCTROI DE CONTRAT

8.3 SERVICES DE RÉFECTION DE CARROSSERIES DE VÉHICULES LOURDS - CONTRAT SI-21-1541- OCTROI DE CONTRAT

8.4 SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES - CONTRAT SP-21-1549 - OCTROI DE CONTRAT

8.5 SERVICES SPÉCIALISÉS - CONTRAT SI-21-1590 - CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS D'EAU - ÉGOUTS SANITAIRES - OCTROI DE CONTRAT

8.6 FOURNITURE ET REMISE EN SERVICE DE COLONNES DE LEVAGE MOBILES POUR VÉHICULES LOURDS - CONTRAT SI-21-1544 - OCTROI DE CONTRAT

8.7 FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉGÉTAUX POUR LE JOUR DE L'ARBRE 2021 – CONTRAT SI-21-1561 – OCTROI DE CONTRAT

8.8 FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN ET D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS - SP-21-1566 - OCTROI DE CONTRAT

8.9 TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - CONTRAT SP-21-1562 - OCTROI DE CONTRAT

8.10 TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES - CONTRAT SP-21-1543 - OCTROI DE CONTRAT

8.11 TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE - CONTRAT SP-21-1558 - OCTROI DE CONTRAT

8.12 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE DALLE DE JEUX D'EAU AU PARC SORBONNE - CONTRAT SP-21-1538 - OCTROI DE CONTRAT

8.13 TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN D'ARBRES - CONTRAT SP-21-1557 - OCTROI DE CONTRAT

8.14 TRAVAUX DE CONSTRUCTION - TOD SOLAR LOTS 7A, 7B ET 8 - ÉCLAIRAGE PLACE DE LA GARE, ÉCLAIRAGE ÉVÈNEMENTIEL PLACE DE LA GARE ET JETS D'EAU DÉCORATIFS - CONTRAT SP-21-1595 - OCTROI DE CONTRAT

8.15 LOT 1 DU CONTRAT-CADRE SP-21-1575 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE - OCTROI DE CONTRAT

8.16 SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE (SIGB) - CONTRAT SP-21-1574 - OCTROI DE CONTRAT

8.17 ÉCLAIRAGE DE SENTIERS PIÉTONNIERS - CONTRAT SP-21-1473 - OCTROI DU CONTRAT

8.18 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - AUTORISATION D'ADHÉSION AU CONTRAT BRIO PAE DE L'UMQ - APPROBATION

8.19 POLITIQUE TRANSVERSALE - ENTENTE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉMARCHE DE RÉALISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

8.20 CESSION DE TERRAINS MUNICIPAUX AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (CSSMV) - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR C - AUTORISATION DE SIGNATURE

8.21 ACQUISITION IMMOBILIÈRE - LOTS 2 029 895 ET 2 030 293 - 6405, 6425 ET 6445, BOULEVARD MILAN - AUTORISATION DE SIGNATURE

8.22 TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE MAUPASSANT, ENTRE LE BOULEVARD MILAN ET L'AVENUE MALO - CONTRAT SP-21-1260 - OCTROI DE CONTRAT

9 ADMINISTRATION ET FINANCES

9.1 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU – AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – FERMETURE D'UNE PARTIE DU RUISSEAU R1 – SECTEUR C - AUTORISATION

9.2 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 17 JUILLET 2021 - 6 700 000 $ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

9.3 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1456 (IGF-AXIOM INC.) - GESTION DU PROJET ET TECHNICIEN DE CHANTIER - AUTORISATION

9.4 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1472 - SERVICES PROFESSIONNELS SUR DEMANDE EN INGÉNIERIE POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - AUTORISATION

9.5 AFFECTATION D'UNE SOMME - FRAIS LIÉS À LA COVID - CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE CONTRAT SP-17-1158 - AUTORISATION

9.6 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 11 JUIN AU 1ER JUILLET 2021 - APPROBATION

9.7 LISTES DES IMPRÉVUS – APPROBATION

10 RESSOURCES HUMAINES

10.1 ORGANIGRAMME - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DES FINANCES - APPROBATION

10.2 MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

10.3 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

10.4 PROCÉDURE D'ARBITRAGE - LOI 15 CONCERNANT LE FINANCEMENT ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE - MANDAT - AUTORISATION

11 PROCLAMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

11.1 CAMIONS DE CUISINE DE RUE - FESTIN CULTUREL 2021 - AUTORISATION

12 APPUIS, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CHORALE LES MÉLODISTES - ACCEPTATION

12.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD - ACCEPTATION

12.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION DE SOCCER DE BROSSARD (ASB) - ACCEPTATION

13 AGGLOMÉRATION

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021 - ORIENTATIONS

13.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021 – ORIENTATION

13.3 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 INTITULÉE DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL - DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

14 DÉPÔT DE DOCUMENTS

14.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 10 JUIN AU 30 JUIN 2021 - DÉPÔT

14.2 RÉSOLUTION CO-210615-11.2 - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL – DÉPÔT

15 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes inscrites peuvent poser des questions aux membres du conseil.

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 15 JUIN 2021 - APPROBATION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 15 juin 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE ….

PROJET

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 15 juin 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément au décret numéro 735-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

---

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

Tous les élus ayant confirmé leur présence verbalement, la greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

210615-306

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes inscrites peuvent poser des questions aux membres du conseil.

4. Procès-verbaux

210615-307

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 18 MAI 2021 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D’adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 18 mai 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérogations mineures et usages conditionnels

210615-308

5.1 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - LOT 6 071 452

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l’égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu’une demande a été déposée pour autoriser l’usage conditionnel pour la construction d’un panneau-réclame sur le lot 6 071 452;

Considérant qu’une demande de PIIA est traitée en simultané pour l’installation d’une enseigne détachée située dans le secteur de la zone agricole;

Considérant que les panneaux-réclame sont autorisés dans la zone Ay-319 par le règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d’urbanisme;

Considérant que la proposition respecte les critères de la section VI du chapitre II sur les panneaux-réclame du règlement relatif aux usages conditionnels en vigueur;

Considérant la recommandation favorable avec conditions émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210505-9.1;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder l'usage conditionnel demandé à l'égard du lot 6 071 452 situé en bordure de l'autoroute 30 sur le terrain de la station Brossard du REM, afin d'y autoriser la construction d’un panneau-réclame dans la zone Ay-319, sous réserve du respect des conditions et de la suggestion suivantes :

- La couleur de la structure de l’enseigne devra être peinte de couleur blanche ou grise pour s’harmoniser avec les constructions adjacentes;
- Un plan d’aménagement paysager proposant des plantations à la base du panneau-réclame devra être fourni lors du dépôt de la demande de certificat d’autorisation;
- La lettre d’autorisation du REM comportant le bon numéro de lot devra être fournie lors du dépôt de la demande de certificat d’autorisation;
- L’approbation de la présente demande d’usage conditionnel est tributaire de l’autorisation par le conseil municipal de la demande de PIIA d’affichage pour le panneau-réclame traité en simultané;
- Il est suggéré d’inscrire le nom de la Ville de Brossard sur le panneau-réclame, à la manière d’autres panneaux installés sur le territoire de la municipalité, et ce, à titre gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Comités et commissions du conseil

210615-309

6.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 5 MAI 2021 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 5 mai 2021, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal :

Points favorables :

CCU-20210505-3.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00100 – lots 6 052 407 à 6 052 462 – Brossard-sur-le-parc – Révision du guide d'aménagement et de développement du secteur d'habitations unifamiliales isolées;*

CCU-20210505-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00036 – 1735, rue Alfred – construction – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210505-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00029 – 1785, rue Allard – démolition d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;*

CCU-20210505-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00248 – 2515, place Crawford – construction – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210505-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00086 – 3885, rue Maroc – modification architecturale de la façade principale – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210505-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00059 – 9040, avenue Oligny – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210505-5.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00096 – 700 à 730, boulevard Provencher – modification à un PIIA déjà approuvé (délai de validité) – habitations unifamiliales contiguës;*

CCU-20210505-5.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00096 – 750 à 780, boulevard Provencher – modification à un PIIA déjà approuvé (délai de validité) – habitations unifamiliales contiguës;*

CCU-20210505-5.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00075 – 8370, rue Rimbaud – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210505-5.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00098 – 1040, rue Riopelle – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210505-5.10 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00069 – 7805, avenue Sartre – construction – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210505-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00099 – 1000, avenue Colomb– construction – bureau de location – Blüm Brossard;*

CCU-20210505-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00120 – 3010, rue Napoléon – École primaire Charles-Bruneau – aménagement paysager de la cour d'école;*

CCU-20210505-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00072 – 9140, boulevard Leduc, suite 230 – affichage – KW Urbain;*

CCU-20210505-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00084 – 9180, boulevard Leduc, suite 160 – affichage – Espace Pilgrim;*

CCU-20210505-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00093 – 9180, boulevard Leduc, suite 165 – affichage – Dans un jardin;*

CCU-20210505-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00104 – 0, boulevard Rome – lot 6 071 452 – Terrain de la station Brossard du REM – Enseigne détachée (panneau-réclame) dans la zone agricole;*

CCU-20210505-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00080 – 5775, boulevard Taschereau – affichage – Primeau Vélo.*

Points défavorables :

CCU-20210505-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00297– 7875, rue de Trinidad – démolition d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;

CCU-20210505-12.1 Point d'information – Projet Blüm – Phase 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-310

6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION - RÉUNION DU 22 AVRIL 2021 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'entériner les recommandations formulées par le comité de circulation, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 22 avril 2021, à l'exception du point 3.7 pour lequel des informations additionnelles sont requises concernant un enjeu de vitesse sur la rue Parnasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-311

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION - RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2021 - APPROBATION ET AUTORISATION DE FINANCEMENT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'entériner les recommandations formulées par le comité de circulation, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion extraordinaire tenue le 13 mai 2021.

D'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 45 656,66 $, taxes nettes provenant du projet 60920 (GEN17-084 Afficheurs de vitesse) afin de financer les mesures recommandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Réglementation

210615-312

7.1 RÈGLEMENT REG-7-036 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - ADOPTION

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Julie Bénard à la séance du 18 mai 2021, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'adopter le règlement REG-7-036 modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-313

7.2 **RÈGLEMENT REG-362-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE CERTAINES ZONES DES SECTEURS M, P ET T, DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES AINSI QUE LEURS GRILLES DES USAGES ET DES NORMES RESPECTIVES, DE REMPLACER CERTAINES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES POUR EN MODIFIER LES USAGES PERMIS, LA DIMENSION DES LOTS, LES MARGES LATÉRALES TOTALES MINIMALES, LES DIMENSIONS DES BÂTIMENTS, LE TAUX D'IMPLANTATION AU SOL MAXIMAL ET LA PROPORTION DE MATÉRIAUX DE CLASSE A - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté le premier projet de règlement REG-362-25 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier les limites de certaines zones des secteurs M, P et T, de créer de nouvelles zones ainsi que leurs grilles des usages et des normes respectives, de remplacer certaines grilles des usages et des normes pour en modifier les usages permis, la dimension des lots, les marges latérales totales minimales, les dimensions des bâtiments, le taux d'implantation au sol maximal et la proportion de matériaux de classe A.

210615-314

7.3 **RÈGLEMENT REG-362-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE CERTAINES ZONES DES SECTEURS M, P ET T, DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES AINSI QUE LEURS GRILLES DES USAGES ET DES NORMES RESPECTIVES, DE REMPLACER CERTAINES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES POUR EN MODIFIER LES USAGES PERMIS, LA DIMENSION DES LOTS, LES MARGES LATÉRALES TOTALES MINIMALES, LES DIMENSIONS DES BÂTIMENTS, LE TAUX D'IMPLANTATION AU SOL MAXIMAL ET LA PROPORTION DE MATÉRIAUX DE CLASSE A - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 15 juin 2021;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-25 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier les limites de certaines zones des secteurs M, P et T, de créer de nouvelles zones ainsi que leurs grilles des usages et des normes respectives, de remplacer certaines grilles des usages et des normes pour en modifier les usages permis, la dimension des lots, les marges latérales totales minimales, les dimensions des bâtiments, le taux d'implantation au sol maximal et la proportion de matériaux de classe A, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-315

7.4 **RÈGLEMENT NUMÉRO 1479-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1479 RELATIF AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ENDROITS PUBLICS - ADOPTION**

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 18 mai 2021, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 1479-03 modifiant le règlement 1479 relatif aux parcs, terrains de jeux et endroits publics, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-316

7.5 **RÈGLEMENT REG-362-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE CRÉER LES SECTEURS DE ZONES HC-290-S1 ET HC-290-S2 VISANT À ENCADRER LE NOMBRE D'ÉTAGES, LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION, LE TAUX D'IMPLANTATION MAXIMALE DU SOL ET LE NOMBRE DE LOGEMENTS - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté le premier projet de règlement REG-362-26 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de créer les secteurs de zones Hc-290-S1 et Hc-290-S2 visant à encadrer le nombre d'étages, la superficie d'implantation, le taux d'implantation maximale du sol et le nombre de logements.

210615-317

7.6 **RÈGLEMENT REG-362-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE CRÉER LES SECTEURS DE ZONES HC-290-S1 ET HC-290-S2 VISANT À ENCADRER LE NOMBRE D'ÉTAGES, LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION, LE TAUX D'IMPLANTATION MAXIMALE DU SOL ET LE NOMBRE DE LOGEMENTS – ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 15 juin 2021;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le présent projet de règlement lequel remplacera le projet de règlement REG-362-23 ayant fait l'objet de demandes d'approbation référendaire valides et dont conséquemment, le conseil souhaite abandonner le processus d'adoption;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-26 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de créer les secteurs de zones Hc-290-S1 et Hc-290-S2 visant à encadrer le nombre d'étages, la superficie d'implantation, le taux d'implantation maximale du sol et le nombre de logements, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Appels d'offres, contrats et ententes

210615-318

8.1 **GESTION ET OPÉRATION DE L'ARÉNA MICHEL-NORMANDIN - CONTRAT - SP-21-1459 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1459, relatif à la gestion et opération de l'aréna Michel-Normandin, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 15 juin 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Laberge inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 228 019,23 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-319

8.2 **SERVICES DE LOCATION DE CONTENEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES - CONTRAT SP-21-1550 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1550, relatif à des services de location de conteneurs de matières résiduelles, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 15 juin 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, soit GFL Environmental inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 113 687,28 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-320

8.3 SERVICES DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUTS - CONTRAT SP-21-1515 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1515 relatif aux services de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts, au plus bas soumissionnaire conforme, soit ICR expert inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 174 409,08 $, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 133 629,79 $, taxes nettes, provenant du surplus accumulé affecté – Projets d'investissements, afin de financer les services de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites d'égouts.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 133 629,79 $ au surplus accumulé affecté – Projets d'investissements, lorsque la subvention TECQ 2019-2023 sera versée à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-321

8.4 SERVICES DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES - PROJETS 2021-2022 - CONTRAT-CADRE SP-21-1567 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'accorder le contrat-cadre SP-21-1567 relatif aux services d'une firme professionnelle pour la réalisation de relevés topographiques pour les projets 2021-2022 de la Direction du génie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit CHG Drone inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 90 830,25 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-322

8.5 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MARIN - CONTRAT SP-21-1514 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1514 relatif aux travaux de réaménagement du parc Marin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation E.S.M. inc., selon les conditions et prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant total de 552 912,17 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-323

8.6 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC OLYMPIA - CONTRAT SP-21-1516 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1516 relatif aux travaux du réaménagement du parc Olympia, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation E.S.M. inc., selon les conditions et prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant total de 1 362 429,11 $, taxes incluses.

Un débat s'engage.

La conseillère Julie Bénard invoque un point d'ordre et demande à la mairesse d'assurer le décorum à titre de présidente d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-324

8.7 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE BONIFACE, ENTRE BIENVENUE ET BEAUCHEMIN - CONTRAT SP-21-1537 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1537 relatif aux travaux de réfection de l'avenue Boniface au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Michaudville Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 7 056 000 $, taxes incluses.

Un débat s'engage.

Le conseiller Christian Gaudette invoque une question de privilège suite à certains commentaires de la conseillère Julie Bénard. Il précise son point de vue puis l'incident s'avère clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-325

8.8 **FOURNITURE D'ASPHALTE RECYCLÉ CONCASSÉ - CONTRAT SP-21-1534 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1534 relatif à la fourniture d'asphalte recyclé concassé, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 6 juillet 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, suivant des coûts calculés en fonction des quantités unitaires en tonnes métriques, pour un montant total de 14 404,07 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-326

8.9 **SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION - GESTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION - CONTRAT SP-18-1261 - FIRME GLT + INC - PROLONGATION DU CONTRAT-CADRE - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE**

Considérant que le contrat SP-18-1261 pour des services professionnels en impartition / gestion de projets de construction a été octroyé à la firme GLT + Inc. le 18 septembre 2018 à l'aide de la résolution 180918-458 au montant de 1 234 256,62 $ taxes incluses.;

Considérant que ce contrat était d'une durée initiale de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune aux mêmes termes et conditions;

Considérant que les services professionnels en impartition / gestion de projets de construction de la firme GLT + Inc. sont encore requis par le Bureau de projet pour l'assister dans la réalisation de ses activités;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la prolongation de la durée du contrat-cadre SP-18-1261 relatif aux services professionnels avec la firme GLT + Inc, pour une période supplémentaire de douze mois à compter du 19 septembre 2021 et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat initial.

D'approuver une dépense supplémentaire de 114 975 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-18-1261 relatif aux services professionnels avec la firme GLT + Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-327

8.10 **ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES EN EAU POTABLE ET EN EAUX USÉES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'autoriser l'entente intermunicipale sur la délégation de certaines compétences d'agglomération concernant les équipements et infrastructures en eau potable et en eaux usées situés sur le territoire de la Ville de Brossard du 30 juin 2021 au 31 décembre 2026.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente telle que soumise au soutien des présentes, ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-328

8.11 **ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT (VUS) COMPACT NEUF - CONTRAT SI-21-1546 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1546, relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire (VUS) compact neuf, à l'unique soumissionnaire conforme, soit 9107-7164 Québec inc. (Méga Kia Brossard), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 31 982,75 $, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 29 204,51 $, taxes nettes, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs afin de financer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Administration et finances

210615-329

9.1 **BÂTIMENT EN MAUVAIS ÉTAT - 5585 AVENUE TISSERAND - RECOURS POUR EXÉCUTION DE TRAVAUX/DÉMOLITION - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'autoriser la Direction des services juridiques à mandater tous les professionnels requis et à entreprendre toutes actions nécessaires afin de forcer le propriétaire à rendre le bâtiment sis au 5585 avenue Tisserand conforme à la réglementation de la ville, incluant, mais sans s'y limiter, tout recours judiciaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-330

9.2 **MODIFICATION DU PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES VÉHICULES - PTI 2021-2022-2023 - FICHE TP19-045 - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser la modification du Programme de remplacement des véhicules TP19-045 du programme triennal des immobilisations (PTI) 2021-2022-2023 afin d'effectuer le remplacement du camion 10 roues # 1076 mis au rancart pour un montant estimé de 250 000 $, taxes nettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-331

9.3 **POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BROSSARD - ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la Politique de développement des collections de la Bibliothèque de Brossard telle que soumise et de désigner la directrice de la bibliothèque pour en assurer l'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-332

9.4 **PRÉSENTATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE GEORGETTE-LEPAGE ET LE MAINTIEN DE L'ACTIF IMMOBILIER - PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De déposer une demande d'aide financière de 1 011 111,72 $ dans cadre du programme « Aide aux immobilisations » pour la réalisation du projet « Amélioration de l'aménagement intérieur de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage et maintien de l'actif immobilier ».

De mandater la directrice de la bibliothèque à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

Que la Ville s'engage à assumer une part des coûts estimée à un maximum de 1 642 888,28 $ dans la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-333

9.5 **VIREMENT BUDGÉTAIRE - ENTRETIEN DES VÉHICULES - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 70 000 $ provenant du poste 02-331-10-443 (Enlèvement de la neige - Contrats) vers le poste budgétaire 02-311-80-525 (Entretien - Véhicules - Entretien et réparation - Matériel roulant) afin d'assurer la continuité des entretiens préventifs et des réparations sur la flotte de véhicules municipaux en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-334

9.6 **VIREMENT BUDGÉTAIRE - SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER - AUTORISATION**

Considérant la mise en place de mesures d'hygiène additionnelles visant à limiter les risques de propagation de la COVID-19 dans les locaux de la Direction des travaux publics;

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 64 000 $ provenant du poste 02-331-10-443 (Enlèvement de la neige - Contrats) vers le poste budgétaire 02-311-90-522 (Garage municipal - Entretien et réparation - Bâtiments) afin d'assurer jusqu'à la fin de l'année 2021, la continuité de l'entretien ménager accru des locaux de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-335

9.7 **AJUSTEMENT AUX COTISATIONS À VERSER PAR LA VILLE AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX SUITE AU DÉPÔT DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019 - AUTORISATION**

Considérant qu'à la suite du dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, des modifications doivent être effectuées aux cotisations versées par l'employeur au Régime complémentaire de retraite des employés municipaux à compter du 1er janvier 2020;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'autoriser la Direction des finances à effectuer les paiements requis relativement aux ajustements des cotisations à être versées rétroactivement par la Ville au Régime complémentaire de retraite des employés municipaux pour un montant total de 324 029 $;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 474 295 $ à même le surplus accumulé non affecté, afin de financer lesdits ajustements pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-336

9.8 **DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1456 (IGF-AXIOM INC.) - GESTION DU PROJET ET TECHNICIEN DE CHANTIER - AUTORISATION**

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-20-1456, en services professionnels sur demande pour la gestion de projet et de la surveillance au Groupe IGF- Axiom Inc, le 15 août 2020,

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser une dépense de 77 205,14 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-20-1456, pour réaliser la surveillance relative aux travaux de réfection de l'avenue Maupassant, entre le boulevard Milan et l'avenue Malo, le tout, conformément à la proposition de IGF-Axiom Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis.

D'autoriser une dépense de 74 593,48 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-20-1456, pour réaliser les services professionnels en ingénierie, pour la gestion, la surveillance et le contrôle qualité des matériaux, à l'égard des travaux du projet promoteur « ÉCO-Quartier de la Gare », le tout, conformément à la proposition de IGF-Axiom Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-337

9.9 **DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1432 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2020-2021 - AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-20-1432, relativement à des services professionnels en ingénierie, pour le contrôle de qualité des matériaux dans le cadre du contrat SP-21-1537 pour les travaux de réfection de l'avenue Boniface, entre les avenues Beauchemin et Bienvenue, au montant de 100 295,85 $, taxes incluses, correspondant au 1,5 % des coûts estimés du projet.

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-20-1432, relativement à des services professionnels en ingénierie, pour le contrôle de qualité des matériaux dans le cadre du contrat SP-21-1260 pour les travaux de réfection de l'avenue Maupassant, entre le boulevard Milan et l'avenue Malo, au montant de 69 087,27 $, taxes incluses, correspondant au 1,5 % des coûts estimés du projet.

Le tout, conformément à la soumission de Solmatech Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-338

9.10 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 14 MAI AU 10 JUIN 2021 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 14 mai au 10 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-339

9.11 **LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

210615-340

10.1 **EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D’autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements

210615-341

11.1 SEMAINE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA NOYADE - 18 AU 24 JUILLET 2021 - PROCLAMATION

Considérant que l'organisme la Société de sauvetage met annuellement de l'avant la Semaine nationale de prévention de la noyade;

Considérant que la campagne de sensibilisation de l'édition 2021 aura pour thématique *La noyade est évitable;*

Considérant que la situation de la pandémie de la COVID-19 amène son lot de défis supplémentaires quant à l'accessibilité aux activités de loisirs pour la population;

Considérant que les risques liés aux plans d'eaux sur le territoire sont augmentés en contexte de pandémie, notamment pour des raisons de confinement, de télétravail ou de diminution d'activités à pratiquer en général;

Considérant que la Ville est soucieuse de la sécurité de ses citoyennes et de ses citoyens;

Considérant que les messages de prévention prônant l'adoption de comportements et d'interactions sécuritaires avec l'eau, diffusés avant les vacances de la construction, peuvent faire la différence afin de réduire le nombre de noyades;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De proclamer les dates du 18 au 24 juillet 2021, Semaine nationale de prévention de la noyade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

210615-342

12.1 ACQUISITION DE TERRAINS - AMÉLIORATION DES ACCÈS AUX COURS D'EAU - APPUI

Considérant que l’une des orientations prioritaires du conseil municipal en matière de développement durable est d’offrir une plus grande accessibilité aux cours d’eau pour les citoyens de Brossard;

Considérant que les terrains constituant le parc Léon-Gravel représentent un emplacement stratégique et d’importance en matière de mise en valeur et d’accessibilité au fleuve Saint-Laurent;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De réitérer l’engagement du conseil aux fins d’acquisition des terrains constituant le parc Léon-Gravel et de demander aux instances fédérales d’accélérer le processus de cession desdits terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-343

12.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - LIGUE DE SOCCER ADULTE DE BROSSARD - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder une aide financière totale de 6 000 $ à l'organisme suivant :

- Ligue de soccer adulte de Brossard
    - soit 1 000 $ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*;
    - et 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial* afin de maintenir une offre de services accessible et des tarifs abordables dans le but de favoriser l'accueil et l'intégration de nouveaux immigrants dans leur milieu de vie par la pratique du soccer.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-344

12.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROSSARD (AHMB) - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder une aide financière totale de 6 000 $ à l'organisme suivant :

- Association du hockey mineur de Brossard (AHMB)
    - soit 1 000 $ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*;
    - et 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial* pour les démarches de planification et de coordination de l'édition 2022 du Tournoi Provincial Atome André-Madore de Brossard, en conformité avec les directives émises par la Santé publique pour chacune des étapes de réalisation.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-345

12.4 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - FORMATIO - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder une aide financière totale de 6 000 $ à l'organisme suivant :

- Formatio
  - soit 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement*;
  - et 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial* pour la création d'un nouveau site web transactionnel mieux adapté pour l'organisme et ses bénéficiaires, afin de répondre adéquatement aux demandes de cours en mode virtuel durant la pandémie et de contrer l'isolement social lié aux technologies de l'information et des communications, particulièrement chez les aînés.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-346

12.5 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CLUB DE TAI CHI - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'accorder une aide financière totale de 6 000 $ à l'organisme suivant :

Le Club de Tai Chi

- soit 1 000 $ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement;*
- et 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial* pour le développement d'une offre de cours en modes présentiel et virtuel, favorisée par l'acquisition de matériel et d'équipements devant permettre l'implantation d'une session en ligne et à l'extérieur, dans le respect strict des mesures sanitaires en vigueur.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210615-347

12.6 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS DE 70 ANS ET PLUS - ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 - POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION - AUTORISATION

Considérant que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

Considérant que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

Considérant qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

De permettre à toute personne inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin de pouvoir voter par correspondance lors de l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections, copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Agglomération

210615-348

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 17 JUIN 2021 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-210617-1.2, 1.5, 2.3, 4.1, 5.1, 5.2, 6.1 à 6.7, 6.9, 6.10, 8.2, 8.4 à 8.7 du conseil d'agglomération et en désaccord avec le point 8.3.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de documents

210615-349

14.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 13 MAI AU 9 JUIN 2021 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 13 mai au 9 juin 2021, est déposée.

210615-350

14.2 RAPPORT - FIRME RUESÉCURE INC. - RECOMMANDATIONS - DÉPÔT

Le rapport de la firme Ruesécure et le tableau de l'analyse des recommandations, sont déposés.

210615-351

14.3 **LISTE OFFICIELLE DES LAURÉATS DU GALA DE L'ORDRE DU MÉRITE 2021- DÉPÔT**

La liste des lauréats du gala de l'Ordre du mérite 2021, est déposée.

210615-352

14.4 **LETTRE DU COMMISSARIAT À L'INTÉGRITÉ MUNICIPALE ET AUX ENQUÊTES – AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL - LECTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉPÔT**

La lettre du commissariat à l'intégrité municipale et aux enquêtes datée du 3 juin 2021, est déposée et lue par le Directeur général aux membres du Conseil.

15. Période d'intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

16. Levée de l'assemblée

210615-353

16.1 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

_____

Doreen Assaad

LA GREFFIÈRE,

_____

Joanne Skelling

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5525, AVENUE AUTEUIL

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.1;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 5525, avenue Auteuil, lot 2 028 087, laquelle aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5160

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Demande de dérogation mineure - 5525, avenue Auteuil

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.1;

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 5525, avenue Auteuil, lot 2 028 087, laquelle aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

Contexte :

La présente demande vise le restaurant Tim Hortons. Celui-ci possède une offre de service à l'auto et il a actuellement deux (2) enseignes détachées pour cet usage. Dans l'optique de modernisation de la marque Tim Hortons et de la mise à niveau des services à l'auto, Tim Hortons propose un système d'affichage interactif et digital pour l'ensemble de ses restaurants à l'échelle nationale. La proposition est de retirer les deux (2) enseignes existantes et de les remplacer par deux (2) nouvelles enseignes détachées digitales d'une superficie moindre que les existantes.

Le règlement de zonage REG-362 actuel prescrit un maximum d'une enseigne détachée pour une allée de circulation dans un usage de service à l'auto. Or, la présente demande propose l'équivalent de deux (2) enseignes détachées d'une superficie totale moindre que les existantes pour son offre de service à l'auto afin de faciliter la prise de commandes pour les clients.

Les préjudices qui pourraient être engendrés par cette demande sont très faibles. Le terrain adjacent au service à l'auto est une rue résidentielle avec une haie de plus de 10 pieds de hauteur sur toute la longueur du bâtiment.

Recommandation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Les membres du CCU recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure pour le 5525, avenue Auteuil, lot 2 028 087, soit à l'effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, pour les motifs indiqués aux considérants ci-dessus, lesquels font partie intégrante de la présente recommandation.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Carl Beauchemin - Approuvé	2021-06-21
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-22
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeubles affectés	*Nature et effets des dérogations demandées*
Adresse : 5525, avenue Auteuil **Lot** : 2 028 087	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 8075, boulevard du Quartier **Lot** : 6 301 619	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 6598, boulevard Taschereau **Lot** : 4 535 488	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 7500, boulevard Taschereau **Lot** : 2 516 394	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

Conformément au décret 735-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 mai 2021 dans le cadre des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19, la possibilité pour les citoyens de se faire entendre en séance du conseil sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Ainsi, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil à l'égard de ces demandes de dérogations mineures en transmettant ses questions ou commentaires **par écrit avant le 30 juin 2021**, soit par courriel à greffe@brossard.ca, soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Procédure de consultation écrite – demandes de dérogations mineures
Direction du greffe / À l'attention de la greffière
2001, boulevard de Rome
Brossard, Québec J4W 3K5

Si la séance est tenue publiquement, tout intéressé pourra également le faire en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard, le 6 juillet 2021 à 19 h 30.

Dérogation mineure 2021-00106 – 5525, avenue Auteuil – lot 2 028 087 – Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

MISE EN SITUATION :

La présente demande vise le restaurant Tim Hortons. Celui-ci possède une offre de service à l'auto et il a actuellement deux (2) enseignes détachées pour cet usage. Dans l'optique de modernisation de la marque Tim Hortons et de la mise à niveau des services à l'auto, Tim Hortons propose un système d'affichage interactif et digital pour l'ensemble de ses restaurants à l'échelle nationale. La proposition est de retirer les deux (2) enseignes existantes et de les remplacer par deux (2) nouvelles enseignes détachées digitales d'une superficie moindre que les existantes.

Le règlement de zonage REG-362 actuel prescrit un maximum d'une enseigne détachée pour une allée de circulation dans un usage de service à l'auto. Or, la présente demande propose l'équivalent de deux (2) enseignes détachées d'une superficie totale moindre que les existantes pour son offre de service à l'auto afin de faciliter la prise de commandes pour les clients.

Les préjudices qui pourraient être engendrés par cette demande sont très faibles. Le terrain adjacent au service à l'auto est une rue résidentielle avec une haie de plus de 10 pieds de hauteur sur toute la longueur du bâtiment.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

Décision du conseil :

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 8075, BOULEVARD DU QUARTIER

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.2;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 8075, boulevard du Quartier, lot 6 301 619, laquelle aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5161

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Demande de dérogation mineure - 8075, boulevard du Quartier

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.2;

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 8075, boulevard du Quartier, lot 6 301 619, laquelle aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

Contexte :

La présente demande vise le restaurant Tim Hortons. Celui-ci possède une offre de service à l'auto et a actuellement deux (2) enseignes détachées pour cet usage. Dans l'optique de modernisation de la marque Tim Hortons et de la mise à niveau des services à l'auto, Tim Hortons propose un système d'affichage interactif et digital pour l'ensemble de ses restaurants à l'échelle nationale. La proposition est de retirer les deux (2) enseignes existantes et de les remplacer par deux (2) nouvelles enseignes détachées digitales d'une superficie moindre que les existantes.

Le règlement de zonage REG-362 actuel prescrit un maximum d'une enseigne détachée pour une allée de circulation dans un usage de service à l'auto. Or, la présente demande propose l'équivalent de deux (2) enseignes détachées d'une superficie totale moindre que les existantes pour son offre de service à l'auto afin de faciliter la prise de commandes pour les clients.

Les préjudices qui pourraient être engendrés par cette demande sont très faibles. Le terrain adjacent au service à l'auto est un boulevard ayant beaucoup de circulation d'automobiles. De plus, en bordure de l'allée de circulation du service à l'auto, un aménagement paysager significatif est retrouvé.

Recommandation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Les membres du CCU recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure pour le 8075, boulevard du Quartier, lot 6 301 619, soit à l'effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, pour les motifs indiqués aux considérants ci-dessus, lesquels font partie intégrante de la présente recommandation.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Carl Beauchemin - Approuvé	2021-06-21
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-22
Direction(s) consultée(s) :	

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeubles affectés	*Nature et effets des dérogations demandées*
Adresse : 5525, avenue Auteuil **Lot** : 2 028 087	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 8075, boulevard du Quartier **Lot** : 6 301 619	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 6598, boulevard Taschereau **Lot** : 4 535 488	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 7500, boulevard Taschereau **Lot** : 2 516 394	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

Conformément au décret 735-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 mai 2021 dans le cadre des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19, la possibilité pour les citoyens de se faire entendre en séance du conseil sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Ainsi, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil à l'égard de ces demandes de dérogations mineures en transmettant ses questions ou commentaires **par écrit avant le 30 juin 2021**, soit par courriel à greffe@brossard.ca, soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Procédure de consultation écrite – demandes de dérogations mineures
Direction du greffe / À l'attention de la greffière
2001, boulevard de Rome
Brossard, Québec J4W 3K5

Si la séance est tenue publiquement, tout intéressé pourra également le faire en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard, le 6 juillet 2021 à 19 h 30.

Dérogation mineure 2021-00109 – 8075, boulevard du Quartier – lot 6 301 619 – Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

MISE EN SITUATION :

La présente demande vise le restaurant Tim Hortons. Celui-ci possède une offre de service à l'auto et a actuellement deux (2) enseignes détachées pour cet usage. Dans l'optique de modernisation de la marque Tim Hortons et de la mise à niveau des services à l'auto, Tim Hortons propose un système d'affichage interactif et digital pour l'ensemble de ses restaurants à l'échelle nationale. La proposition est de retirer les deux (2) enseignes existantes et de les remplacer par deux (2) nouvelles enseignes détachées digitales d'une superficie moindre que les existantes.

Le règlement de zonage REG-362 actuel prescrit un maximum d'une enseigne détachée pour une allée de circulation dans un usage de service à l'auto. Or, la présente demande propose l'équivalent de deux (2) enseignes détachées d'une superficie totale moindre que les existantes pour son offre de service à l'auto afin de faciliter la prise de commandes pour les clients.

Les préjudices qui pourraient être engendrés par cette demande sont très faibles. Le terrain adjacent au service à l'auto est un boulevard ayant beaucoup de circulation d'automobiles. De plus, en bordure de l'allée de circulation du service à l'auto, un aménagement paysager significatif est retrouvé.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

Décision du conseil :

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 6598, BOULEVARD TASCHEREAU

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.3;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 6598, boulevard Taschereau, lot 4 535 488, laquelle aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5162

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Demande de dérogation mineure - 6598, boulevard Taschereau

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.3;

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 6598, boulevard Taschereau, lot 4 535 488, laquelle aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

Contexte :

La présente demande vise le restaurant Tim Hortons. Celui-ci possède une offre de service à l'auto et a actuellement deux (2) enseignes détachées pour cet usage. Dans l'optique de modernisation de la marque Tim Hortons et de la mise à niveau des services à l'auto, Tim Hortons propose un système d'affichage interactif et digital pour l'ensemble de ses restaurants à l'échelle nationale. La proposition est de retirer les deux (2) enseignes existantes et de les remplacer par deux (2) nouvelles enseignes détachées digitales d'une superficie moindre que les existantes.

Le règlement de zonage REG-362 actuel prescrit un maximum d'une enseigne détachée pour une allée de circulation dans un usage de service à l'auto. Or, la présente demande propose l'équivalent de deux (2) enseignes détachées d'une superficie totale moindre que les existantes pour son offre de service à l'auto afin de faciliter la prise de commandes pour les clients.

Les préjudices qui pourraient être engendrés par cette demande sont très faibles. Le terrain adjacent au service à l'auto est un stationnement d'un mail commercial (Mail Champlain). De plus, il y a déjà un aménagement paysager en bordure des enseignes détachées existantes (deux (2) arbres).

Recommandation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Les membres du CCU recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure pour le 6598, boulevard Taschereau, lot 4 535 488, soit à l'effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, pour les motifs indiqués aux considérants ci-dessus, lesquels font partie intégrante de la présente recommandation.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Carl Beauchemin - Approuvé	2021-06-21
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-22
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeubles affectés	*Nature et effets des dérogations demandées*
Adresse : 5525, avenue Auteuil **Lot** : 2 028 087	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 8075, boulevard du Quartier **Lot** : 6 301 619	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 6598, boulevard Taschereau **Lot** : 4 535 488	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 7500, boulevard Taschereau **Lot** : 2 516 394	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

Conformément au décret 735-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 mai 2021 dans le cadre des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19, la possibilité pour les citoyens de se faire entendre en séance du conseil sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Ainsi, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil à l'égard de ces demandes de dérogations mineures en transmettant ses questions ou commentaires **par écrit avant le 30 juin 2021**, soit par courriel à greffe@brossard.ca, soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Procédure de consultation écrite – demandes de dérogations mineures
Direction du greffe / À l'attention de la greffière
2001, boulevard de Rome
Brossard, Québec J4W 3K5

Si la séance est tenue publiquement, tout intéressé pourra également le faire en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard, le 6 juillet 2021 à 19 h 30.

Dérogation mineure 2021-00095 – 6598, boulevard Taschereau – lot 4 535 488 – Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

MISE EN SITUATION :

La présente demande vise le restaurant Tim Hortons. Celui-ci possède une offre de service à l'auto et a actuellement deux (2) enseignes détachées pour cet usage. Dans l'optique de modernisation de la marque Tim Hortons et de la mise à niveau des services à l'auto, Tim Hortons propose un système d'affichage interactif et digital pour l'ensemble de ses restaurants à l'échelle nationale. La proposition est de retirer les deux (2) enseignes existantes et de les remplacer par deux (2) nouvelles enseignes détachées digitales d'une superficie moindre que les existantes.

Le règlement de zonage REG-362 actuel prescrit un maximum d'une enseigne détachée pour une allée de circulation dans un usage de service à l'auto. Or, la présente demande propose l'équivalent de deux (2) enseignes détachées d'une superficie totale moindre que les existantes pour son offre de service à l'auto afin de faciliter la prise de commandes pour les clients.

Les préjudices qui pourraient être engendrés par cette demande sont très faibles. Le terrain adjacent au service à l'auto est un stationnement d'un mail commercial (Mail Champlain). De plus, il y a déjà un aménagement paysager en bordure des enseignes détachées existantes (deux (2) arbres).

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

Décision du conseil :

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7500, BOULEVARD TASCHEREAU

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour l'allée de circulation droite du service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.4;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 7500, boulevard Taschereau, lot 2 516 394, laquelle aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5163

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Demande de dérogation mineure - 7500, boulevard Taschereau

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour l'allée de circulation droite du service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20210602-8.4;

Et résolu

D'accorder, pour les motifs exposés précédemment, la dérogation mineure demandée concernant la propriété sise au 7500, boulevard Taschereau, lot 2 516 394, laquelle aurait pour effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

Contexte :

La présente demande vise le restaurant Tim Hortons. Celui-ci possède une offre de service à l'auto et a actuellement deux (2) enseignes détachées pour l'allée de circulation droite. Dans l'optique de modernisation de la marque Tim Hortons et de la mise à niveau des services à l'auto, Tim Hortons propose un système d'affichage interactif et digital pour l'ensemble de ses restaurants à l'échelle nationale. La proposition est de retirer les deux (2) enseignes existantes et de les remplacer par deux (2) nouvelles enseignes détachées digitales d'une superficie moindre que les existantes.

Le règlement de zonage REG-362 actuel prescrit un maximum d'une enseigne détachée pour une allée de circulation dans un usage de service à l'auto. Or, la présente demande propose l'équivalent de deux (2) enseignes détachées d'une superficie totale moindre que les existantes pour son offre de service à l'auto afin de faciliter la prise de commandes pour les clients. Actuellement, le service à l'auto a deux (2) allées de circulation et cette présente demande ne vise que l'allée de circulation droite.

Les préjudices qui pourraient être engendrés par cette demande sont très faibles. Le terrain adjacent au service à l'auto est un stationnement d'un restaurant séparant les deux (2) terrains par une clôture opaque.

Recommandation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour l'allée de circulation droite du service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Les membres du CCU recommandent à l'unanimité au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure pour le 7500, boulevard Taschereau, lot 2 516 394, soit à l'effet de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, pour les motifs indiqués aux considérants ci-dessus, lesquels font partie intégrante de la présente recommandation.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Carl Beauchemin - Approuvé	2021-06-21
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-22
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeubles affectés	*Nature et effets des dérogations demandées*
Adresse : 5525, avenue Auteuil **Lot** : 2 028 087	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 8075, boulevard du Quartier **Lot** : 6 301 619	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 6598, boulevard Taschereau **Lot** : 4 535 488	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.
Adresse : 7500, boulevard Taschereau **Lot** : 2 516 394	Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

Conformément au décret 735-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 mai 2021 dans le cadre des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19, la possibilité pour les citoyens de se faire entendre en séance du conseil sur une demande de dérogation mineure ou d'usage conditionnel doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée préalablement par un avis public.

Ainsi, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil à l'égard de ces demandes de dérogations mineures en transmettant ses questions ou commentaires **par écrit avant le 30 juin 2021**, soit par courriel à greffe@brossard.ca, soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Procédure de consultation écrite – demandes de dérogations mineures
Direction du greffe / À l'attention de la greffière
2001, boulevard de Rome
Brossard, Québec J4W 3K5

Si la séance est tenue publiquement, tout intéressé pourra également le faire en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard, le 6 juillet 2021 à 19 h 30.

Dérogation mineure 2021-00111 – 7500, boulevard Taschereau – lot 2 516 394 – Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto.

MISE EN SITUATION :

La présente demande vise le restaurant Tim Hortons. Celui-ci possède une offre de service à l'auto et a actuellement deux (2) enseignes détachées pour l'allée de circulation droite. Dans l'optique de modernisation de la marque Tim Hortons et de la mise à niveau des services à l'auto, Tim Hortons propose un système d'affichage interactif et digital pour l'ensemble de ses restaurants à l'échelle nationale. La proposition est de retirer les deux (2) enseignes existantes et de les remplacer par deux (2) nouvelles enseignes détachées digitales d'une superficie moindre que les existantes.

Le règlement de zonage REG-362 actuel prescrit un maximum d'une enseigne détachée pour une allée de circulation dans un usage de service à l'auto. Or, la présente demande propose l'équivalent de deux (2) enseignes détachées d'une superficie totale moindre que les existantes pour son offre de service à l'auto afin de faciliter la prise de commandes pour les clients. Actuellement, le service à l'auto a deux (2) allées de circulation et cette présente demande ne vise que l'allée de circulation droite.

Les préjudices qui pourraient être engendrés par cette demande sont très faibles. Le terrain adjacent au service à l'auto est un stationnement d'un restaurant séparant les deux (2) terrains par une clôture opaque.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

Décision du conseil :

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

6.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 2 JUIN 2021 - APPROBATION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 2 juin 2021, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CCU-20210602-3.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00013 – 7640, boulevard Marie-Victorin – modifications à un projet déjà approuvé – habitation multifamiliale de cent quatre-vingt-cinq (185) logements;*

CCU-20210602-3.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00117 – 8005, boulevard du Quartier – projet Cité Dix30 – modification au plan d'ensemble approuvé;*

CCU-20210602-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00141 – 5881, rue Auclair – modification au matériau de parement;*

CCU-20210602-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00091 – 7000-7100, rue Champagnier (EQ39) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;*

CCU-20210602-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00088 – 7005-7105, rue Champagnier (EQ36) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;*

CCU-20210602-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00090 – 7200-7300, rue Champagnier (EQ38) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;*

PROJET

CCU-20210602-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00089 – 7205-7305, rue Champagnier (EQ37) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;*

CCU-20210602-5.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00137 – 1670, rue Cloutier – modification à un projet approuvé – habitation unifamiliale isolée à deux (2) étages;*

CCU-20210602-5.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00124 – 7960 à 7964, rue Lemelin – agrandissement – habitation trifamiliale isolée;*

CCU-20210602-5.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00116 – 7280, place Marquette – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;*

CCU-20210602-5.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00136 – 9185, avenue Oligny – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210602-5.10 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00114 – 1535, croissant Tolstoï – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;*

CCU-20210602-5.11 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00121 – 5475, place Vallée – transformation de garage en pièce habitable – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20210602-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00062 – 2190, boulevard Lapinière – modification architecturale – Soie Clinique dentaire;*

CCU-20210602-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00125 – 9315, boulevard Leduc, suite 10 – modification à l'architecture – Sportive Plus;*

CCU-20210602-6.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00118 – 8005, boulevard du Quartier – réaménagement aire de stationnement – Cité Dix30;*

CCU-20210602-6.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00083 – 6445, boulevard Taschereau – modification à l'architecture – Poulet Frit Kentucky;*

CCU-20210602-6.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00135 – 6680, boulevard Taschereau – agrandissement – bâtiment commercial;*

CCU-20210602-6.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00102 – 7683, boulevard Taschereau – aménagement paysager – bâtiment commercial;*

CCU-20210602-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00108 – 7405, boulevard de Grande Allée, suite 30 – affichage – ww Studio;*

CCU-20210602-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00123 – 9130, boulevard Leduc, suite 140 – affichage – Sunglass Hut;*

CCU-20210602-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00105 – 9315, boulevard Leduc, suite 10 – affichage – Sportive Plus;*

CCU-20210602-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00073 – 7230, boulevard du Quartier, suite 10 – affichage – Les Glaceurs;*

CCU-20210602-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00117 – 8075, boulevard du Quartier – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons;*

CCU-20210602-7.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00127 – 6000, boulevard Rome, suite 205 – affichage – Clinique Carbery;*

PROJET

CCU-20210602-7.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00107 – 6598, boulevard Taschereau – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons;*

CCU-20210602-7.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00119 – 7055, boulevard Taschereau – affichage – Olive;*

CCU-20210602-7.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00112 – 7500, boulevard Taschereau – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons.*

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5123

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Comité consultatif d'urbanisme - CCU - Procès-verbal - Réunion du 2 juin 2021 - Approbation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 2 juin 2021, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CCU-20210602-3.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00013 – 7640, boulevard Marie-Victorin – modifications à un projet déjà approuvé – habitation multifamiliale de cent quatre-vingt-cinq (185) logements;

CCU-20210602-3.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00117 – 8005, boulevard du Quartier – projet Cité Dix30 – modification au plan d'ensemble approuvé;

CCU-20210602-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00141 – 5881, rue Auclair – modification au matériau de parement;

CCU-20210602-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00091 – 7000-7100, rue Champagnier (EQ39) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;

CCU-20210602-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00088 – 7005-7105, rue Champagnier (EQ36) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;

CCU-20210602-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00090 – 7200-7300, rue Champagnier (EQ38) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;

CCU-20210602-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00089 – 7205-7305, rue Champagnier (EQ37) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements;

CCU-20210602-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00137 – 1670, rue Cloutier – modification à un projet approuvé – habitation unifamiliale isolée à deux (2) étages;

CCU-20210602-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00124 – 7960 à 7964, rue Lemelin – agrandissement – habitation trifamiliale isolée;

CCU-20210602-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00116 – 7280, place Marquette – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;

CCU-20210602-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00136 – 9185, avenue Oligny – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée;

CCU-20210602-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00114 – 1535, croissant Tolstoï – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages;

CCU-20210602-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00121 – 5475, place Vallée – transformation de garage en pièce habitable – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20210602-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00062 – 2190, boulevard Lapinière – modification architecturale – Soie Clinique dentaire;

CCU-20210602-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00125 – 9315, boulevard

Leduc, suite 10 – modification à l'architecture – Sportive Plus;

CCU-20210602-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00118 – 8005, boulevard du Quartier – réaménagement aire de stationnement – Cité Dix30;

CCU-20210602-6.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00083 – 6445, boulevard Taschereau – modification à l'architecture – Poulet Frit Kentucky;

CCU-20210602-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00135 – 6680, boulevard Taschereau – agrandissement – bâtiment commercial;

CCU-20210602-6.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00102 – 7683, boulevard Taschereau – aménagement paysager – bâtiment commercial;

CCU-20210602-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00108 – 7405, boulevard de Grande Allée, suite 30 – affichage – ww Studio;

CCU-20210602-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00123 – 9130, boulevard Leduc, suite 140 – affichage – Sunglass Hut;

CCU-20210602-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00105 – 9315, boulevard Leduc, suite 10 – affichage – Sportive Plus;

CCU-20210602-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00073 – 7230, boulevard du Quartier, suite 10 – affichage – Les Glaceurs;

CCU-20210602-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00117 – 8075, boulevard du Quartier – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons;

CCU-20210602-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00127 – 6000, boulevard Rome, suite 205 – affichage – Clinique Carbery;

CCU-20210602-7.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00107 – 6598, boulevard Taschereau – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons;

CCU-20210602-7.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00119 – 7055, boulevard Taschereau – affichage – Olive;

CCU-20210602-7.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00112 – 7500, boulevard Taschereau – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons.

Contexte :

Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 2 juin 2021 est déposé pour approbation.

Point reporté :

CCU-20210602-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00079 – 4600 à 4690, rue de Châteauneuf et 2705 à 3395, rue Colbeck – lot 6 255 910 (îlot G) – architecture et aménagement de site – cinquante-quatre (54) habitations unifamiliales contiguës – Brossard-sur-le-parc.

Les points suivants ont également été présentés aux membres du CCU à titre de suivi et d'information.

Points Varia :

CCU-20210602-11.1 Varia 2020-00238 – 1630, rue Cloutier – modification architecturale;

CCU-20210602-11.2 Varia 2021-00057 – 3895, rue Coallier – modification à l'implantation.

Point pour orientation :

CCU-20210602-12.1 Avis préliminaire – Concept d'aménagement détaillé îlot Taschereau/Rome/ Pelletier/San Francisco – Présentation d'une vision municipale pour le redéveloppement de l'îlot afin d'orienter les redéveloppements immobiliers à venir.
Ce point a été reporté et fera l'objet d'une recommandation à une séance ultérieure.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Christian Cléroux - Approuvé	2021-06-04
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-09
Direction(s) consultée(s) :	

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 2 JUIN 2021
EXCEPTIONNELLEMENT PAR SONDAGE ET VIDÉOCONFÉRENCE

Membres présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
Mme Monique Gagné, présidente
Mme Julie Bénard
M. Pierre Jetté
Mme Judith Bonvouloir
Mme Marie-France Racine-Gagné
M. André Bourgault

Étaient présents : M. Christian Cléroux, directeur de l'Urbanisme
M. Carl Beauchemin, chef de service – Développement durable
Mme Mireille Gascon, chargée de projet
M. Joël Bellerose, conseiller en urbanisme
M. Charles Bernier, conseiller en urbanisme
Mme Sophie Allard, conseillère municipale – District 6 (uniquement pour l'étude du point CCU-20210602-12.1)

MESURES D'URGENCE – CORONAVIRUS : Dans le but de diminuer les risques de propagation du coronavirus, et en conformité avec les recommandations formulées par le gouvernement du Québec, il a été proposé que les points à l'ordre du jour soient transmis aux membres sous la forme d'un sondage à choix de réponses pour chacun des points.

À la suite des résultats obtenus au sondage et des commentaires émis par les membres du CCU, une vidéoconférence a eu lieu le 2 juin à 17 h 15 afin de répondre aux questions des membres du CCU et d'apporter des précisions aux recommandations.

CCU-20210602-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre Jetté
appuyé par Mme Marie-France Racine-Gagné

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-2 Adoption du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 5 mai 2021

Il est proposé par M. André Bourgault
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu d'APPROUVER le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 5 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROJETS D'ENVERGURE

CCU-20210602-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00079 – 4600 à 4690, rue de Châteauneuf et 2705 à 3395, rue Colbeck – lot 6 255 910 (îlot G) – architecture et aménagement de site – cinquante-quatre (54) habitations unifamiliales contiguës – Brossard-sur-le-parc – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'approbation du concept architectural et l'aménagement paysager de l'îlot G (phase 1) du projet Brossard-sur-le-parc comptant cinquante-quatre (54) habitations unifamiliales contiguës dans le cadre du règlement sur les PIIA, chapitre VIII relatif aux développements résidentiels;

Considérant que la demande déposée respecte le *Guide d'aménagement du projet Brossard-sur-le-parc* entériné sous la résolution nº 181016-520;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que l'abattage des arbres devra être compensé par la plantation d'arbres ayant une canopée au moins équivalente à celle des arbres abattus;

Considérant que les arbres plantés dans l'îlot G ne peuvent être calculés en vue de compenser l'abattage d'arbres dans d'autres îlots, à moins d'acceptation par le conseil municipal;

Considérant que les arbres compensés seront implantés sur le terrain privé du projet;

Considérant que la proposition architecturale des bâtiments principaux était satisfaisante;

Considérant que certaines informations sont manquantes et qu'en ce sens, la proposition d'aménagement paysager devra être précisée et que ces précisions pourraient nécessiter des modifications à l'architecture des bâtiments;

Considérant que l'intégration des réseaux techniques urbains (RTU) n'est pas encore finalisée à ce moment et que pour cette raison, la proposition actuelle d'aménagement paysager pourrait être invalidée;

Considérant qu'il existe des enjeux en lien avec l'implantation des conteneurs semi-enfouis qui devront être validés avec différentes directions concernées afin d'assurer une fonctionnalité et une implantation optimales;

Considérant que la proposition d'architecture respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement sur les PIIA, mais qu'il n'est pas possible, en fonction des documents reçus, de valider la conformité des aménagements paysagers à l'égard du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Julie Bénard
appuyé par Mme Marie-France Racine-Gagné

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal de REPORTER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Document de présentation et justification pour fins d'approbation de l'implantation - révisé, préparé par APUR, dossier 1911-137, daté du 10 mars 2021, tel que reçu le 12 mars 2021, 210 pages;

- Plan d'implantation, préparé par Fabien Grutman, arpenteur-géomètre (Fabien Grutman arpenteur-géomètre), dossier G22 678, minute 46 896, daté du 26 octobre 2020, tel que reçu le 12 mars 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-3.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00013 – 7640, boulevard Marie-Victorin – modifications à un projet déjà approuvé – habitation multifamiliale de cent quatre-vingt-cinq (185) logements – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification à un projet déjà approuvé pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de cent quatre-vingt-cinq (185) logements;

Considérant que la demande originale avait été approuvée par le conseil municipal par les résolutions 200526-171, lors de la séance du 26 mai 2020, et 210216-046, lors de la séance du 16 février dernier, qui modifiait les conditions d'approbation, et qu'il y a lieu d'amender ces résolutions selon la nouvelle version du projet tel que proposé;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 9 sur le secteur du fleuve Saint-Laurent du règlement sur les PIIA;

Considérant qu'une portion de cases extérieures sera laissée en espaces verts provisoires comme prévu à l'article 167 du règlement de zonage REG-362 concernant l'aménagement différé d'une aire de stationnement;

Considérant que le promoteur s'engage à prévoir à même ce bâtiment un volet de logement abordable en partenariat avec la SCHL;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Judith Bonvouloir
appuyé par M. André Bourgault

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La présente approbation vient remplacer les résolutions numéros 200526-171 et 210216-046 des séances respectives du 26 mai 2020 ainsi que du 16 février 2021 pour les points traitant du projet du 7640, boulevard Marie-Victorin;

- Que le projet devra prévoir l'aménagement d'une piste cyclable aménagée conformément aux exigences de la Ville et qui permettra de relier la piste cyclable existante longeant le site sur les lots 3 138 712, 3 402 040, 3 202 040 et PC-15412 (7620 et 7680, boulevard Marie-Victorin) au boulevard Marie-Victorin;

- Que le promoteur prenne à sa charge la production des plans et devis de cette piste cyclable pour les remettre à la Ville. Les plans et devis complets devront être fournis en version électronique (.dwg) au moment dépôt de la demande de permis;

- Que le promoteur prenne à sa charge les coûts de l'aménagement de la partie de la piste cyclable érigée sur le site du 7640, boulevard Marie-Victorin, et fournisse une estimation ventilée des travaux indiquant notamment les coûts d'aménagement global et ceux associés à son site. À ce titre, le promoteur devra accepter de ne pas refuser à consentir des servitudes de passage et d'entretien en faveur de la Ville sur ses lots. De plus, le promoteur devra déposer un chèque certifié couvrant le coût des travaux d'aménagement de la partie de la piste cyclable sur le site du 7640, boulevard Marie-Victorin au moment de la demande de permis de construction;

- Prévoir une signalisation adéquate pour sécuriser les accès au stationnement souterrain des deux (2) bâtiments;

- L'espace prévu pour les cases de stationnement aménagées en différé devra être conservé en espaces verts provisoires, toutefois, ces cases pourront être aménagées à la simple demande de la Ville comme prévu au règlement de zonage en vigueur, dès que le projet ne participera plus au programme de logement abordable Bâti-flex de la SCHL ou dès qu'une problématique de manque de cases de stationnement aura été constatée;

- Fournir, au moment du dépôt du permis, un plan d'éclairage et de photométrie;

- Respecter le *Plan annoté* par la Direction de l'urbanisme daté du 27 mai 2021, 1 page;

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois;

- Il est fortement suggéré de prévoir le filage pour le branchement de bornes de recharge supplémentaires pour véhicules électriques à même le projet.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre (T.T. Katz arpenteurs-géomètres), dossier 48325, minute 11854, révisé le 21 avril 2021, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Giovanni Palumbo, architecte (Atelier d'architecture Saroli Palumbo), révisés le 14 mai 2021, tels que reçus le 19 mai 2021, 26 pages;

- Document de projet d'aménagement paysager, préparé par Stantec, numéroté 159100823, daté de mai 2021, tel que reçu le 19 mai 2021, 23 pages;

- Document de projet d'aménagement (arbres et coupes), préparé par Stantec, numéroté 159100823, daté de mai 2021, tel que reçu le 19 mai 2021, 6 pages;

- Plan civil et calculs, préparés par S. Saidi-Karakani, ingénieur (Carpian), datés du 13 mai 2021, tels que reçus le 19 mai 2021, 3 pages;

- Lettre d'engagement pour la stratégie de logements abordables au projet, préparée par M. Giovanni Migliara (président de 9398-0654 Québec inc.), datée du 19 avril 2021, telle que reçue le 19 mai 2021, 2 pages;

- Étude environnementale Phase I, préparée par Vanessa Lefebvre, chargée de projet, et Marie-Josée Lemelin, chargée de projet senior (Le groupe Solroc), datée de mai 2019, telle que reçue le 13 février 2020, 55 pages;

- Caractérisation environnementale complémentaire, préparée par Vanessa Lefebvre, chargée de projet, et Marie-Josée Lemelin, chargée de projet senior (Le groupe Solroc), datée de juin 2019, telle que reçue le 9 avril 2020, 39 pages;

- Déclaration de copropriété, préparée par M^{e} Gillian Eliahoo, datée du 17 septembre 2013, telle que reçue le 9 avril 2020, 43 pages;

- Lettre concernant la déclaration de copropriété, préparée par Laurent Roy (BCF avocats d'affaires), datée du 4 février 2020, telle que reçue le 9 avril 2020, 2 pages;

- Lettre de procuration, préparée par John Palumbo (président de l'Atelier d'architecture Saroli Palumbo inc.), datée du 22 juillet 2019, telle que reçue le 12 janvier 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-3.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00117 – 8005, boulevard du Quartier – projet Cité Dix30 – modification au plan d'ensemble approuvé - ***DISTRICT 10 (en lien avec le point 6.3)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification du plan d'ensemble pour le projet Cité DIX30 commercial;

Considérant que l'usage projeté sur le lot 5 521 942 doit être exercé sur un terrain sur lequel un bâtiment principal est érigé;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. André Bourgault
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Joindre les lots 5 521 942 et 6 301 624 afin que l'agrandissement du stationnement soit conforme au règlement REG-362 relativement aux usages;

- Prévoir un lien piéton ininterrompu depuis l'entrée charretière du boulevard Rome et longeant les allées de circulation existantes;

- Assurer la réalisation des aménagements paysagers prévus au plan d'aménagement paysager proposé le long du boulevard Leduc, et ce, au plus tard dix-huit (18) mois suivant l'émission du permis pour l'aménagement de l'aire de stationnement, à défaut de quoi la présente résolution devient caduque, nulle et sans avenue;

- Que le demandeur fournisse, au moment de la demande de permis, une garantie financière correspondant à 206 $ pour chaque arbre à planter afin d'assurer la réalisation des travaux de plantation tels que proposés;

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Document descriptif du projet (incluant les plans suivants), préparé par BC2, daté de mai 2021, tel que reçu le 7 mai 2021, 40 pages;

- Plan d'ensemble proposé, préparé par BC2, projet 42621909, daté du 6 mai 2021, tel que reçu le 7 mai 2021, p. 23;

- Plans d'aménagement (civil), conçus par Olivier Cerallo, ing. (CIMA+), projet M05124D, numérotés 001 à 003, datés du 11 novembre 2019, tels que reçus le 7 mai 2021, p. 29 à 31;

- Plans d'aménagement paysager, préparés par Isabelle Séguin (BC2), projet 42621909, numérotés AA, datés du 12 février 2020, tels que reçus le 7 mai 2021, p. 33 à 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEMANDES DE MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES ET PPCMOI

N/A

5. DEMANDES DE PIIA – RÉSIDENTIEL

CCU-20210602-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00141 – 5881, rue Auclair – modification au matériau de parement – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification au matériau de parement extérieur;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Pierre Jetté
appuyé par Mme Marie-France Racine-Gagné

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Perspective couleur, préparée par le requérant, telle que reçue le 26 mai 2021, 1 page;

- Présentation PowerPoint, préparée par le requérant, telle que reçue le 26 mai 2021, 7 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00091 – 7000-7100, rue Champagnier (EQ39) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction de deux (2) habitations multifamiliales jumelées de six (6) et cinq (5) logements;

Considérant que le plan d'aménagement d'ensemble du projet et l'implantation des bâtiments ont été approuvés sous l'ancien règlement de zonage numéro 1642 et entérinés par la résolution du conseil municipal numéro 150616-262;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. André Bourgault
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les sorties d'équipement de ventilation et le volet coupe-feu au-dessus des portes de garage devront être de couleur similaire à celle du mur sur lequel ils sont apposés;

- La présente approbation ne soustrait pas l'obligation par le requérant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment celles reliées à la signature du protocole d'entente relative aux travaux municipaux;

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par François Lemay, arpenteur-géomètre (Vital Roy Arpenteur géomètre), daté du 24 mars 2021, dossier 27024-00, minute 55978, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Habitations Trigone, numérotés EQ39-11X, tels que reçus le 19 mai 2021, 25 pages;

- Perspective couleur, préparée par Habitations Trigone, telle que reçue le 19 mai 2021, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par Habitations Trigone, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plan d'aménagement paysager, préparé par Élyse Dubuc (Dubuc Architectes paysagistes), tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00088 – 7005-7105, rue Champagnier (EQ36) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction de deux (2) habitations multifamiliales jumelées de six (6) et cinq (5) logements;

Considérant que le plan d'aménagement d'ensemble du projet et l'implantation des bâtiments ont été approuvés sous l'ancien règlement de zonage numéro 1642 et entérinés par la résolution du conseil municipal numéro 150616-262;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Marie-France Racine-Gagné
appuyé par Mme Judith Bonvouloir

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les sorties d'équipement de ventilation et le volet coupe-feu au-dessus des portes de garage devront être de couleur similaire à celle du mur sur lequel ils sont apposés;

- Lors du dépôt de la demande de permis de construction, le requérant devra déposer le plan de l'aménagement de l'écran visuel constitué d'une clôture opaque ou d'un muret végétalisé, d'une hauteur minimale d'au moins 1,8 mètre, qui sera érigé le long de la ligne de propriété adjacente à la zone Hc-311. Cet écran devra être doublé d'une haie dense. Une coupe transversale, identifiant les niveaux du sol du projet et du terrain voisin arrière, l'aménagement de l'écran, la plantation de la haie dense ainsi qu'un corridor d'entretien, devra être déposée;

- La présente approbation ne soustrait pas l'obligation par le requérant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment celles reliées à la signature du protocole d'entente relative aux travaux municipaux;

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par François Lemay, arpenteur-géomètre (Vital Roy Arpenteur géomètre), daté du 24 mars 2021, dossier 27024-00, minute 5378, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Habitations Trigone, numérotés EQ36-11X, tels que reçus le 19 mai 2021, 25 pages;

- Perspective couleur, préparée par Habitations Trigone, telle que reçue le 19 mai 2021, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par Habitations Trigone, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plan d'aménagement paysager, préparé par Élyse Dubuc (Dubuc Architectes paysagistes), tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00090 – 7200-7300, rue Champagnier (EQ38) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction de deux (2) habitations multifamiliales jumelées de six (6) et cinq (5) logements;

Considérant que le plan d'aménagement d'ensemble du projet et l'implantation des bâtiments ont été approuvés sous l'ancien règlement de zonage numéro 1642 et entérinés par la résolution du conseil municipal numéro 150616-262;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Julie Bénard
appuyé par M. Pierre Jetté

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les sorties d'équipement de ventilation et le volet coupe-feu au-dessus des portes de garage devront être de couleur similaire à celle du mur sur lequel ils sont apposés;

- La présente approbation ne soustrait pas l'obligation par le requérant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment celles reliées à la signature du protocole d'entente relative aux travaux municipaux;

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par François Lemay, arpenteur-géomètre (Vital Roy Arpenteur géomètre), daté du 24 mars 2021, dossier 27024-00, minute 55979, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Habitations Trigone, numérotés EQ38-11X, tels que reçus le 19 mai 2021, 25 pages;

- Perspective couleur, préparée par Habitations Trigone, telle que reçue le 19 mai 2021, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par Habitations Trigone, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plan d'aménagement paysager, préparé par Élyse Dubuc (Dubuc Architectes paysagistes), tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00089 – 7205-7305, rue Champagnier (EQ37) – ÉCO-Quartier de la Gare – construction – habitations multifamiliales jumelées de cinq (5) et six (6) logements – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction de deux (2) habitations multifamiliales jumelées de six (6) et cinq (5) logements;

Considérant que le plan d'aménagement d'ensemble du projet et l'implantation des bâtiments ont été approuvés sous l'ancien règlement de zonage numéro 1642 et entérinés par la résolution du conseil municipal numéro 150616-262;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Judith Bonvouloir
appuyé par M. André Bourgault

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les sorties d'équipement de ventilation et le volet coupe-feu au-dessus des portes de garage devront être de couleur similaire à celle du mur sur lequel ils sont apposés;

- Lors du dépôt de la demande de permis de construction, le requérant devra déposer le plan de l'aménagement de l'écran visuel constitué d'une clôture opaque ou d'un muret végétalisé, d'une hauteur minimale d'au moins 1,8 mètre, qui sera érigé le long de la ligne de propriété adjacente à la zone Hc-311. Cet écran devra être doublé d'une haie dense. Une coupe transversale, identifiant les niveaux du sol du projet et du terrain voisin arrière, l'aménagement de l'écran, la plantation de la haie dense ainsi qu'un corridor d'entretien, devra être déposée;

- La présente approbation ne soustrait pas l'obligation par le requérant d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment celles reliées à la signature du protocole d'entente relative aux travaux municipaux;

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par François Lemay, arpenteur-géomètre (Vital Roy Arpenteur géomètre), daté du 24 mars 2021, dossier 27024-00, minute 5378, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Habitations Trigone, numérotés EQ37-11X, tels que reçus le 19 mai 2021, 25 pages;

- Perspective couleur, préparée par Habitations Trigone, telle que reçue le 19 mai 2021, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par Habitations Trigone, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plan d'aménagement paysager, préparé par Élyse Dubuc (Dubuc Architectes paysagistes), tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00137 – 1670, rue Cloutier – modification à un projet approuvé – habitation unifamiliale isolée à deux (2) étages – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage intégré;

Considérant qu'un *Guide architectural pour les habitations unifamiliales isolée*s a été approuvé sous la résolution nº 200324-085;

Considérant que la nouvelle proposition concernant la section garage est satisfaisante en vertu du *Guide architectural pour les habitations unifamiliales isolée*s qui a été approuvé sous la résolution nº 200324-085 ;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 applicables aux développements résidentiels;

En conséquence :

Il est proposé par M. Pierre Jetté
appuyé par Mme Marie-France Racine-Gagné

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (labre et associés), dossier S50324, minute 43 237, daté du 8 septembre 2020, tel que reçu le 8 septembre 2020, 1 page;
- Plans d'architecture, datés du 19 août 2020, tels que reçus le 19 août 2020, 7 pages;
- Élévation architecturale principale, telle que reçue le 19 mai 2021, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme selon les indications du requérant reçues le 28 août 2020, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme le 3 septembre 2020, 1 page;
- Guide d'aménagement et de développement du secteur d'habitations unifamiliales isolées, préparé par empero, daté du 16 mars 2020, tel que reçu le 17 mars 2020, 82 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00124 – 7960 à 7964, rue Lemelin – agrandissement – habitation trifamiliale isolée – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement d'une habitation trifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. André Bourgault
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition et de considérer la suggestion suivante :

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois;
- Il est suggéré d'intégrer une arcade décorative au-dessus de la fenêtre du 2e étage, située sur le mur constitué de brique rouge en façade, afin de bonifier la continuité des caractéristiques architecturales du bâtiment agrandi.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre et associés), daté du 6 avril 2021, dossier S51905, minute 44685, tel que reçu le 30 avril 2021, 1 page;
- Plans d'architecture incluant un plan d'implantation détaillé, préparés par Alain Zarka, architecte (AZ architecte), numérotés AZ201113, datés du 13 avril 2021, tels que reçus le 30 avril 2021, 8 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 30 avril 2021, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme le 20 mai 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00116 – 7280, place Marquette – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-P-T du règlement sur les PIIA;

Considérant que la proposition avait déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal sous la résolution numéro 190122-008, désormais échue, alors que cette proposition permet tout de même de satisfaire les nouveaux objectifs et critères du règlement sur les PIIA en vigueur en fonction du contexte bâti environnant;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Marie-France Racine-Gagné
appuyé par Mme Judith Bonvouloir

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La proportion minimale d'espaces verts en cour avant d'au moins 50 % devra être respectée;
- Le plan annoté par la Direction de l'urbanisme en date du 3 décembre 2018, 1 page;
- La présente approbation PIIA sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre & associés), dossier S46935, minute 40 320, daté du 7 novembre 2018, tel que reçu le 3 décembre 2018, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Charles Trépanier, sans numérotation, datés de novembre 2018, tels que reçus le 3 décembre 2018, 4 pages;
- Perspective couleur, préparée par Charles Trépanier, telle que reçue le 3 décembre 2018, 1 page;

- Visuel de l'échantillon de maçonnerie proposée, préparée par Charles Trépanier, tel que reçu le 3 novembre 2018, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00136 – 9185, avenue Oligny – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour un agrandissement au bâtiment principal en cour arrière;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Julie Bénard
appuyé par M. Pierre Jetté

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre (Jacques Beaudoin, arpenteur-géomètre), daté du 2 décembre 2015, dossier 15-26032, minute 17844, tel que reçu le 19 mai 2021, 1 page;

- Plans d'architecture et plan d'implantation, préparés par Nathalie Tremblay (Nathalie Tremblay architecte), numérotés 1637, datés du 18 décembre 2020, tels que reçus le 20 mai 2021, 15 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme selon les indications du requérant, tel que reçu le 20 mai 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00114 – 1535, croissant Tolstoï – agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-P-T du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Judith Bonvouloir
appuyé par M. André Bourgault

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Alain Desjardins, arpenteur-géomètre (Desjardins et Larouche), daté du 1er novembre 1993, dossier 93-D1608, minute 1608, tel que reçu le 6 mai 2021, 8 pages;

- Plans d'architecture incluant la perspective couleur et le tableau des matériaux de parement, préparés par Barthélémy Charrier, datés du 6 mai 2021, tels que reçus le 6 mai 2021, 30 pages;

- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme le 14 mai 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00121 – 5475, place Vallée – transformation de garage en pièce habitable – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 4***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la transformation d'un garage en pièce habitable;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Marie-France Racine-Gagné
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Photos, telles que reçues le 29 avril 2021, 6 pages;

- Montage photo et soumission, tels que reçus le 11 mai 2021, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDES DE PIIA – COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET PUBLIC

CCU-20210602-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2020-00062 – 2190, boulevard Lapinière – modification architecturale – Soie Clinique dentaire – ***DISTRICT 3 (moratoire secteur A)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la réfection des façades d'un bâtiment principal;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte les objectifs et critères du chapitre 5 sur l'insertion en milieu bâti commercial, industriel et public du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Pierre Jetté
appuyé par Mme Judith Bonvouloir

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le requérant devra proposer un aménagement intérieur et un usage commercial qui n'engendront pas une augmentation de rejets dans le réseau d'égout sanitaire local et être autorisés par la Direction du génie en vertu du *Règlement de contrôle intérimaire visant à interdire certaines activités de développement susceptibles d'engendrer une augmentation de rejets dans le réseau d'égout sanitaire local dans le secteur « A » et une partie des secteurs « B » et « P »* (REG-435).

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par CARTA. Architecte + Designer, numérotés 20002-01, datés du 4 mai 2021, tels que reçus le 4 mai 2021, 15 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00125 – 9315, boulevard Leduc, suite 10 – modification à l'architecture – Sportive Plus – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour une modification pour les façades avant et arrière;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Julie Bénard
appuyé par M. André Bourgault

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Montage photo, préparé par Simon Dauphin (Enseignes Plus), numéro 7839, daté du 13 avril 2021, tel que reçu le 21 avril 2021, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00118 – 8005, boulevard du Quartier – réaménagement aire de stationnement – Cité Dix30 – ***DISTRICT 10 (en lien avec le point 3.3)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification du plan d'ensemble pour le projet Cité DIX30 commercial;

Considérant que l'usage projeté sur le lot 5 521 942 doit être exercé sur un terrain sur lequel un bâtiment principal est érigé;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant la perte d'espaces perméables verdis sur le site;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Judith Bonvouloir
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Joindre les lots 5 521 942 et 6 301 624 afin que l'agrandissement du stationnement soit conforme au règlement REG-362 relativement aux usages;

- Prévoir un lien piéton ininterrompu depuis l'entrée charretière du boulevard Rome et longeant les allées de circulation existantes;

- Assurer la réalisation des aménagements paysagers prévus au plan d'aménagement paysager proposé le long du boulevard Leduc, et ce, au plus tard dix-huit (18) mois suivant l'émission du permis pour l'aménagement de l'aire de stationnement, à défaut de quoi la présente résolution devient caduque, nulle et sans avenue;

- Que le demandeur fournisse, au moment de la demande de permis, une garantie financière correspondant à 206 $ pour chaque arbre à planter afin d'assurer la réalisation des travaux de plantation tels que proposés;

- La présente approbation sera pour une durée de validité de dix-huit (18) mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Document descriptif du projet (incluant les plans suivants), préparé par BC2, daté de mai 2021, tel que reçu le 7 mai 2021, 40 pages;

- Plan d'ensemble proposé, préparé par BC2, projet 42621909, daté du 6 mai 2021, tel que reçu le 7 mai 2021, p. 23;

- Plans d'aménagement (civil), conçus par Olivier Cerallo, ing. (CIMA+), projet M05124D, numérotés 001 à 003, datés du 11 novembre 2019, tels que reçus le 7 mai 2021, p. 29 à 31;

- Plans d'aménagement paysager, préparés par Isabelle Séguin (BC2), projet 42621909, numérotés AA, datés du 12 février 2020, tels que reçus le 7 mai 2021, p. 33 à 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-6.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00083 – 6445, boulevard Taschereau – modification à l'architecture – Poulet Frit Kentucky – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la réfection de la façade du restaurant Poulet Frit Kentucky (PFK);

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 4 sur le secteur du boulevard Taschereau du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. André Bourgault
appuyé par M. Pierre Jetté

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Les enseignes ne font pas partie de la présente approbation et devront faire l'objet d'une demande distincte.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture des élévations extérieures, préparés par Jojo Opo (Franchise management inc.), datés du 1er janvier 2021, tels que reçus le 14 mai 2021, 4 pages;

- Plan d'architecture d'aménagement intérieur, préparé par Janson Wong, architecte, daté du 21 février 2021, tel que reçu le 10 mai 2021, 1 page;

- Photo des matériaux, telle que reçue le 14 mai 2021, 5 pages;

- Élévations couleurs, telles que reçues le 14 mai 2021, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00135 – 6680, boulevard Taschereau – agrandissement – bâtiment commercial – ***DISTRICT 5 (moratoire secteur A)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial;

Considérant que la demande respecte le *Règlement de contrôle intérimaire visant à interdire certaines activités de développement susceptibles d'engendrer une augmentation de rejets dans le réseau d'égout sanitaire local dans le secteur « A » et une partie des secteurs « B » et « P »* (REG-435);

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 4 sur le secteur du boulevard Taschereau du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Judith Bonvouloir
appuyé par Mme Marie-France Racine-Gagné

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Prévoir des bateaux de trottoirs de manière à rendre les trajets piétons confortables du boulevard Taschereau vers l'entrée principale de l'hôtel et à offrir une accessibilité universelle.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan projet d'implantation, préparé par Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre (Arsenault AG), dossier 2019-08-09, daté du 15 février 2021, tel que reçu le 30 mars 2021, 1 page;
- Document descriptif du projet (incluant les plans d'architecture), préparé par GeigerHuot architectes, daté de mai 2021, tel que reçu le 7 mai 2021, 22 pages;
- Plans d'aménagement paysager, préparés par Luc Dubuc (Dubuc Architectes paysagistes), tels que reçus le 27 avril 2021, 1 page;
- Note technique (rév. 3) commentée, préparée par Éliane Harpin, ing. jr., vérifiée par Jean-Benoit Cayouette, ing. (Géniepur), Projet 1973F/91, datée du 25 novembre 2020, telle que reçue le 12 août 2020, commentée par Karl Chevrette, ing. – Chargé de projets, Ville de Brossard, en décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-6.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00102 – 7683, boulevard Taschereau – aménagement paysager – bâtiment commercial – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'aménagement d'une terrasse de restauration;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 4 sur le secteur du boulevard Taschereau du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Pierre Jetté
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter des conditions suivantes :

- Le revêtement de surface de plancher de la terrasse de restauration doit être précisé lors du dépôt de la demande de permis et doit être conforme à la règlementation en vigueur;

- La pergola projetée devra être conforme à la règlementation en vigueur et faire l'objet d'une demande de permis.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, daté du 7 novembre 2021, tel que reçu le 4 mai 2021, 1 page;
- Plan d'implantation de la terrasse, préparé par le requérant, tel que reçu le 11 mai 2021, 1 page;
- Plan d'aménagement projeté, préparé par Marie-Hélène Toppiong (Faucher plantes et pavé), tel que reçu le 4 mai 2021, 1 page;
- Liste de végétaux, préparée par le requérant, telle que reçue le 4 mai 2021, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDES DE PIIA – AFFICHAGE

CCU-20210602-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00108 – 7405, boulevard de Grande Allée, suite 30 – affichage – ww Studio – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne murale;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Marie-France Racine-Gagné
appuyé par M. André Bourgault

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Priority, numéroté 128512, daté du 16 septembre 2019, tel que reçu le 13 novembre 2019, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00123 – 9130, boulevard Leduc, suite 140 – affichage – Sunglass Hut – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'ajout de descriptif français sur les enseignes existantes pour la boutique Sunglass Hut;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Pierre Jetté
appuyé par Mme Judith Bonvouloir

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Triangle Sign Services, numéro 184455 R1, daté du 8 juin 2019, tel que reçu le 11 mai 2021, 5 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00105 – 9315, boulevard Leduc, suite 10 – affichage – Sportive Plus – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'enseignes pour le nouveau commerce Sportive Plus;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Julie Bénard
appuyé par Mme Marie-France Racine-Gagné

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Simon Dauphin (Enseignes Plus), numéro 7839, daté du 13 avril 2021, tel que reçu le 21 avril 2021, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00073 – 7230, boulevard du Quartier, suite 10 – affichage – Les Glaceurs – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de deux (2) enseignes pour le nouveau commerce Les Glaceurs;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. André Bourgault
appuyé par M. Pierre Jetté

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Joseph D. Velasco (Enseignes Media Modul), daté du 18 mars 2021, tel que reçu le 17 mai 2021, 6 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00117– 8075, boulevard du Quartier – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons – ***DISTRICT 9 (en lien avec le point 8.2)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure pour le nombre d'enseignes détachées dans une voie de circulation pour le service à l'auto a été déposée;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Judith Bonvouloir
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Approbation de la dérogation mineure permettant d'avoir deux (2) enseignes détachées dans l'allée de circulation du service à l'auto.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan et devis du fabricant d'enseignes, préparés par B. Guse (Pride Signs), datés du 14 janvier 2021, dossier TIMS_-MB101229.150A1, tels que reçus le 23 avril 2021, 4 pages;
- Plan d'implantation, préparé The TDL Group Corporation, dossier 2690, tel que reçu le 23 avril 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00127 – 6000, boulevard Rome, suite 205 – affichage – Clinique Carbery – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne pour la clinique Carbery;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Marie-France Racine-Gagné
appuyé par M. André Bourgault

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Mme Chantal Francoseur (Groupe Enseignes Dominion) numéro DS64279-3, daté du 8 avril 2021, tel que reçu le 7 mai 2021, 3 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-7.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00107 – 6598, boulevard Taschereau – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons – ***DISTRICT 5 (en lien avec le point 8.3)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure pour le nombre d'enseignes détachées dans une voie de circulation pour le service à l'auto a été déposée;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Pierre Jetté
appuyé par Mme Judith Bonvouloir

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Approbation de la dérogation mineure permettant d'avoir deux (2) enseignes détachées dans l'allée de circulation du service à l'auto.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan et devis du fabricant d'enseignes, préparés par B. Guse (Pride Signs), datés du 14 janvier 2021, dossier TIMS_-MB101229.150A1, tels que reçus le 23 avril 2021, 4 pages;

- Plan d'implantation, préparé The TDL Group Corporation, dossier 2690, tel que reçu le 23 avril 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-7.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00119 – 7055, boulevard Taschereau – affichage – Olive – ***DISTRICT 2***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne pour le nouveau commerce Olive;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Julie Bénard
appuyé par Mme Marie-France Racine-Gagné

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par M. Martin Boisvert (Posimage), numéro NS-2021-166-01, daté du 19 mars 2021, tel que reçu le 28 avril 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-7.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2021-00112 – 7500, boulevard Taschereau – affichage pour le service à l'auto – Restaurant Tim Hortons – ***DISTRICT 6 (en lien avec le point 8.4)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de trois (3) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure pour le nombre d'enseignes détachées dans une voie de circulation pour le service à l'auto a été déposée;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. André Bourgault
appuyé par M. Pierre Jetté

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Approbation de la dérogation mineure permettant d'avoir deux (2) enseignes détachées dans l'allée de circulation du service à l'auto.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan et devis du fabricant d'enseignes, préparés par B. Guse (Pride Signs), datés du 14 janvier 2021, dossier TIMS_-MB101229.150A1, tels que reçus le 23 avril 2021, 4 pages;

- Plan d'implantation, préparé The TDL Group Corporation, dossier 2690, tel que reçu le 23 avril 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

CCU-20210602-8.1 Dérogation mineure 2021-00106 – 5525, avenue Auteuil – lot 2 028 087 – Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Marie-France Racine-Gagné
appuyé par M. André Bourgault

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan et devis du fabricant d'enseignes, préparés par B. Guse (Pride Signs), datés du 14 janvier 2021, dossier TIMS_-MB101229.150A1, tels que reçus le 23 avril 2021, 4 pages;

- Plan d'implantation, préparé The TDL Group Corporation, dossier 1229, tel que reçu le 23 avril 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-8.2 Dérogation mineure 2021-00109 – 8075, boulevard du Quartier – lot 6 301 619 – Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto – ***DISTRICT 9 (en lien avec le point 7.5)***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto du restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par M. Pierre Jetté
appuyé par Mme Julie Bénard

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan et devis du fabricant d'enseignes, préparés par B. Guse (Pride Signs), datés du 14 janvier 2021, dossier TIMS_-MB101229.150A1, tels que reçus le 23 avril 2021, 4 pages;
- Plan d'implantation, préparé The TDL Group Corporation, dossier 2690, tel que reçu le 23 avril 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-8.3 Dérogation mineure 2021-00095 – 6598, boulevard Taschereau – lot 4 535 488 – Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto – ***DISTRICT 5 (en lien avec le point 7.7)***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Julie Bénard
appuyé par Mme Marie-France Racine-Gagné

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan et devis du fabricant d'enseignes, préparés par B. Guse (Pride Signs), datés du 14 janvier 2021, dossier TIMS_-MB101229.150A1, tels que reçus le 23 avril 2021, 4 pages;

- Plan d'implantation, préparé The TDL Group Corporation, dossier 2690, tel que reçu le 23 avril 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20210602-8.4 Dérogation mineure 2021-00111 – 7500, boulevard Taschereau – lot 2 516 394 – Permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour le service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 prescrit qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto – ***DISTRICT 6 (en lien avec le point 7.9)***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes détachées pour l'allée de circulation droite du service à l'auto pour le restaurant Tim Hortons, alors que l'article 541, alinéa 3 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une seule enseigne par allée de circulation est autorisée pour le service à l'auto;

Considérant que les enseignes projetées présentent une superficie totale de 2,67 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par M. André Bourgault
appuyé par M. Pierre Jetté

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan et devis du fabricant d'enseignes, préparés par B. Guse (Pride Signs), datés du 14 janvier 2021, dossier TIMS_-MB101229.150A1, tels que reçus le 23 avril 2021, 4 pages;

- Plan d'implantation, préparé The TDL Group Corporation, tel que reçu le 23 avril 2021, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

N/A

10. PPCMOI

N/A

11. VARIA

CCU-20210602-11.1 Varia 2020-00238 – 1630, rue Cloutier – modification architecturale – ***DISTRICT 1***

Explication :

Ce point varia a pour objet d'apporter deux (2) modifications à des éléments architecturaux pour le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée portant le numéro ***CCU-20201209-5.13*** présenté au CCU du 9 décembre 2020 et approuvé sous la résolution n° **210119-006**.

Le requérant souhaite prolonger le bandeau de revêtement léger noir en façade avant afin qu'il s'intègre pour toute la largeur de la portion garage du bâtiment principal. De plus, pour une considération structurale, le porte à faux prévu sur la partie arrière de la propriété sera soutenu par le prolongement du muret de brique prévu sur la façade latérale gauche du bâtiment. Ce dernier élément de modification ne sera pas directement visible de la rue. Les matériaux proposés demeurent les mêmes.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plans d'architecture, préparés par Alain Zarka, architecte (AZ Architecte) numérotés AZ190402, datés du 27 mai 2021, tels que reçus le 28 mai 2021, 12 pages.

Commentaires : Aucun commentaire.

CCU-20210602-11.2 Varia 2021-00057 – 3895, rue Coallier – modification à l'implantation – ***DISTRICT 1***

Explication :

Afin de modifier l'aménagement intérieur du bâtiment principal, le requérant du projet situé sur la rue Coallier propose de retirer le décroché sur la façade arrière. Cette modification est non visible de la rue.

Cette modification augmentera légèrement la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal. Le projet demeure conforme au règlement de zonage, de PIIA ainsi qu'au *Guide d'aménagement et de développement du secteur d'habitations unifamiliales isolées*.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre (Vital Roy), dossier 70225-00, minute 55265, daté du 14 mai 2021, tel que reçu le 14 mai 2021, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par AZ architecture, tels que reçus le 14 mai 2021, 7 pages.

Commentaires : Aucun commentaire.

12. POINT D'INFORMATION

CCU-20210602-12.1 Avis préliminaire – Concept d'aménagement détaillé îlot Taschereau/Rome/ Pelletier/San Francisco – Présentation d'une vision de redéveloppement de l'îlot pour orienter les redéveloppements immobiliers à venir – ***DISTRICT 6***

Explication :

Ce point d'information a pour objectif d'informer le CCU et d'obtenir un avis préliminaire sur une proposition d'un concept d'aménagement détaillé, afin d'élaborer une vision de redéveloppement de l'ensemble de l'îlot Rome/Pelletier/Taschereau/San Francisco pour mieux orienter les projets de redéveloppement à venir dans un futur rapproché.

Contexte :

La volonté qu'un redéveloppement du boulevard Taschereau soit amorcée par des projets mixtes incorporant les usages résidentiels et commerciaux est traduite dans les outils et règlements d'urbanisme en vigueur, soit le *Plan d'urbanisme (PU)* et son *Programme particulier d'urbanisme (PPU)*, le règlement sur les PIIA ainsi qu'au règlement de zonage. Les normes actuellement en vigueur permettent désormais la réalisation de projets résidentiels mixtes le long du boulevard Taschereau. Les propriétaires de plusieurs

bâtiments commerciaux vacants ou sous-utilisés situés dans l'îlot visé sont en réflexion sur l'avenir de leur site, voire même à présenter des projets de redéveloppement afin de transformer ces parcelles de terrain en de nouveaux milieux de vie.

Il importe donc pour la Ville d'assurer une vision complète et cohérente de cet îlot de manière que les premiers projets de redéveloppement puissent faire partie d'un nouveau quartier interconnecté et continu plutôt qu'une succession de plusieurs projets immobiliers refermés sur eux-mêmes. La Direction de l'urbanisme a donc conçu le plan d'aménagement détaillé en tenant compte des paramètres du plan d'urbanisme et du PPU Taschereau.

Les principes d'aménagement mis de l'avant dans la conceptualisation du plan d'ensemble et illustrant la vision de redéveloppement de l'îlot sont les suivants :

- Connecter avec les quartiers adjacents;
- Conserver la perméabilité de l'îlot;
- Intégrer des usages résidentiels (environ 2 400 unités de logement totales) répondant à différentes clientèles;
- Renforcer les usages existants (pôle civique et usages commerciaux);
- Intégrer des parcs et espaces verts publics;
- Assurer une transition harmonieuse du cadre bâti en prévoyant une transition des hauteurs de San Francisco (gabarit plus sobre, 2-3 étages) au boulevard Taschereau (rez-de-chaussée commerciaux, 8 étages);
- Desservir l'îlot par un nouveau réseau de rues publiques prévoyant une circulation à double sens, du stationnement sur rue, de larges trottoirs et des aménagements paysagers;
- Arrimer le scénario de développement à une infrastructure de transport actif structurant sur Taschereau;
- S'assurer de la possibilité de développer par propriété sans nuire au développement des autres tout en respectant le plan d'ensemble.

Commentaires :

Densité

Les membres se questionnent sur plusieurs points, notamment sur la densité prévue de l'îlot. Au terme du développement de l'ensemble des terrains, le plan d'ensemble prévoit l'ajout d'environ deux mille cinq cents (2 500) logements. Il est expliqué que ces prévisions sont faites en fonction de la règlementation de zonage en vigueur et de la capacité d'accueil du site qu'elle sous-entend. Il est aussi mentionné que ce plan est présenté afin que la Ville se dote d'une vision complète et cohérente de cet îlot de manière que les premiers projets de redéveloppement puissent faire partie d'un nouveau quartier interconnecté et continu plutôt qu'une succession de plusieurs projets immobiliers refermés sur eux-mêmes.

Hauteur

La possibilité de construire des bâtiments de huit (8) étages dans les zones du site est remise en question. Un retour sur la logique derrière certaines normes du règlement de zonage est soulevé en expliquant les paramètres légaux généraux qui ont mené à celles-ci, soit l'identification des potentiels de redéveloppement en lien avec le transport collectif et le long des grands corridors routiers identifiés par des orientations gouvernementales, certaines normes de design visant l'encadrant de ces axes relativement à leur largeur, ainsi que la recherche d'équilibre entre la basse et la haute densité, la consolidation des quartiers existants par le redéveloppement. Ces paramètres sont traduits dans le *Plan d'urbanisme (PU)* et dans le *Plan particulier d'urbanisme (PPU)* du boulevard Taschereau, desquels découle le règlement de zonage.

Il est demandé à la Direction de l'urbanisme d'évaluer la possibilité de conserver une bande verte en guise de zone tampon entre le nouveau projet et les habitations existantes sur San Francisco.

Circulation

Les enjeux liés à la circulation par le développement de l'îlot inquiètent aussi les membres. Il est soulevé par ceux-ci que la circulation véhiculaire est déjà lourde dans le secteur et que cela a un impact sur le transit sur San Francisco et sur la fluidité aux intersections Rome/San Francisco et Pelletier/San Francisco. La Direction de l'urbanisme rappelle que l'étude d'impact sur la circulation conclut que même sans le développement de l'îlot, un feu de circulation est à prévoir à l'intersection des rues Pelletier et San Francisco et que malgré l'ajout de près de deux mille cinq cents (2 500) logements, les conditions actuelles seront que légèrement impactées en termes de débit et de transit sur les voies existantes. Les membres sont plutôt sceptiques de cette conclusion. Plusieurs plaintes sont apparemment reçues

relativement aux problématiques de circulation dans le secteur et ils craignent que les nouvelles rues intérieures du projet soient utilisées comme raccourcis pour accéder à des voies existantes (rues Saguenay et Sébastien), lesquelles verront leur débit assurément augmenté. Il est proposé par les membres d'analyser la possibilité d'élargir l'emprise de la rue San Francisco pour éviter la congestion sur cette voie et de requestionner les conclusions de l'étude de circulation réalisée par un consultant externe aux bénéfices de la Ville.

Stationnement pour visiteurs

Les membres soulèvent aussi que le nombre de cases de stationnement pour les visiteurs et sur rue devrait être revu à la hausse dans le projet, puisque cela constitue déjà une problématique sur les voies existantes. En contrepartie, ils souhaiteraient qu'un accent soit mis sur la place de la mobilité active sur le site et proposent la réduction du ratio minimal de cases de stationnement par logement, la connexion des pistes cyclables projetées aux liens existants. La Direction de l'urbanisme mentionne que les liens actifs prévus sont nombreux, autant à travers la planification des liens cyclables que par la réflexion sur la piétonnisation d'un tronçon de la rue C.

Planification d'une école primaire

Bien que les membres aient salué la planification d'une école sur le site, il a été réitéré que cet équipement collectif doit faire partie du développement de l'îlot et qu'un terrain doit absolument y être réservé étant donné les besoins criants dans les secteurs avoisinants. Il est aussi soulevé par les membres que l'emplacement actuellement projeté pour une école n'est peut-être pas le plus fonctionnel en termes d'accessibilité et d'arrimage des fonctions du site global et ils proposent un emplacement à proximité du boulevard Pelletier. La Direction de l'urbanisme est d'avis que l'emplacement prévu vient consolider le pôle institutionnel existant (hôtel de ville et centre socioculturel) et permet d'intégrer ce bâtiment à un parc public, mais tiendra définitivement compte des recommandations des membres. Il est aussi mentionné qu'après vérifications avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin, il n'y a pas de besoin à court terme pour une école dans ce secteur.

Parcs et espaces verts

La Direction de l'urbanisme a indiqué aux membres que les parcs et espaces verts publics atteignaient une proportion de 10 % du site. La planification de ceux-ci a été expliquée, soit qu'elle a été faite dans l'optique de rendre accessibles des espaces publics au fur et à mesure du développement des terrains, en privilégiant l'interconnexion de ceux-ci et leur intégration à la vision globale. Les membres sont d'avis que la proportion totale de ces espaces ne doit pas être en deçà de 10 % du site et que la démonstration soit faite de manière plus complète que les emplacements prévus soient fonctionnels et logiques.

Infrastructures d'aqueduc et d'égout

Finalement, les membres soulèvent leurs inquiétudes quant à la capacité des infrastructures sanitaires pour le développement de l'îlot. Il est mentionné par la Direction de l'urbanisme que les prévisions de développement sont réalisées en collaboration avec la Direction du génie. Plusieurs scénarios sont en évaluation en fonction des phases de construction anticipées du site et différentes solutions sont prévues pour soutenir le développement. Dans un horizon de cinq (5) à dix (10) ans, les infrastructures sanitaires existantes pourraient accueillir le nombre de logements anticipé.

Étant donné les nombreuses préoccupations, questionnements et commentaires exprimés par les membres du CCU, il a été recommandé de présenter le dossier auprès des membres du conseil. Une recommandation sera émise lors d'une séance du CCU ultérieure.

CCU-20210602-13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Julie Bénard
appuyé par Mme Judith Bonvouloir

Et résolu de lever la séance du 2 juin 2021 à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres du CCU lors de la vidéoconférence du 2 juin 2021.

Monique Gagné, présidente
Comité consultatif d'urbanisme

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.1 PLATEFORME DE PARTICIPATION CITOYENNE - CONTRAT SI-21-1579 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1579 pour la plateforme de participation citoyenne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Modellium Inc., selon les conditions et prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant de 28 743,75 $, taxes incluses.

Le contrat SI-21-1579 est d'une durée de vingt-quatre (24) mois. L'appel d'offre prévoit une option de renouvellement d'une période additionnelle de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5136

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Plateforme de participation citoyenne - Contrat SI-21-1579 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Communication Éditeur Émilie Blais	28 743,75 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1579 pour la plateforme de participation citoyenne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Modellium Inc., selon les conditions et prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant de 28 743,75 $, taxes incluses.

Le contrat SI-21-1579 est d'une durée de vingt-quatre (24) mois. L'appel d'offre prévoit une option de renouvellement d'une période additionnelle de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions.

Contexte :

Accroître la consultation auprès des citoyens afin qu'ils puissent contribuer à la prise de décision dans les projets qui ont un impact sur leur qualité de vie est parmi les objectifs 2019-2021 de la Direction des communications de la Ville de Brossard. Afin d'accomplir avec succès cet objectif, la Direction des communications souhaite se doter d'une plateforme en ligne de participation citoyenne conforme à ses besoins.

La plateforme en ligne de participation citoyenne vise à combler les objectifs suivants :

- offrir un guichet unique en ligne pour favoriser la participation citoyenne sous plusieurs formes;
- créer un site apte à faciliter la communication et l'interaction avec les différents publics;
- offrir une plateforme efficace, adaptative (responsive design);
- mesurer les perceptions et le degré d'implication des résidents à l'égard d'un projet.

En misant sur ces objectifs, la Direction des communications souhaite offrir aux citoyens-utilisateurs de la plateforme une expérience positive, simple et claire où ils pourront s'informer et/ou s'exprimer sur les projets de la Ville.

Cette plateforme permettra la mise en ligne d'un nombre illimité de projets de consultation. Véritable guichet unique en matière de participation citoyenne, cette plateforme offrira une multitude d'outils de participation publique en ligne. On pense notamment au sondage ou au vote en ligne, au forum en ligne, à un outil « idées » (post-its virtuels), à une carte interactive et à un outil pour déposer des commentaires ou des histoires.

Selon l'outil utilisé et les besoins identifiés pour le projet, l'environnement permettra plus ou moins d'interaction avec la Ville. Par exemple, le forum en ligne proposera un environnement ouvert où l'interaction entre les citoyens et la Ville sera présente, alors que le sondage en ligne offrira un environnement contrôlé où l'interaction avec la Ville sera absente.

Ainsi, la Direction des communications a procédé, avec l'aide du service des approvisionnements, à l'appel d'offres SI-21-1579 afin de retenir les services d'une firme en mesure de fournir une plateforme de participation citoyenne servant à améliorer et rendre plus efficaces les consultations citoyennes dans la Ville.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Lancement d’un appel d’intérêt en février 2021;
- Lancement d’un appel d’offres sur invitation en mai 2021;
- Sélection du fournisseur en juin 2021.

Étapes subséquentes

- Mise en place de la plateforme, test et formation à l’été 2021;
- Mise en service de la plateforme à l’automne 2021.

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Mise en ligne de la plateforme, soutien technique et formation des administrateurs	6 juillet au 31 décembre 2021	2 500,00 $	2 624,69 $	2 874,39 $
Licence d'utilisation de la plateforme	6 juillet au 31 décembre 2021	5 625,00 $	5 905,55 $	6 467,34 $
Licence d'utilisation de la plateforme	1er janvier au 31 décembre 2022	11 250,00 $	11 811,10 $	12 934,68 $
Licence d'utilisation de la plateforme	1er janvier au 5 juillet 2023	5 625,00 $	5 905,55 $	6 467,34 $
		25 000,00 $	**26 246,89 $**	**28 743,75 $**

Information complémentaire

Dépense (Prolongation)	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Licence d'utilisation de la plateforme	6 juillet au 31 décembre 2023	5 625,00 $	5 905,55 $	6 467,34 $
Licence d'utilisation de la plateforme	1er janvier au 5 juillet 2024	5 625,00 $	5 905,55 $	6 467,34 $
		11 250,00 $	**11 811,10 $**	**12 934,68 $**

Le coût total du contrat SI-21-1579 est de 28 743,75 $, taxes incluses, pour une durée de deux (2) ans.

L'appel d'offres prévoit une option de renouvellement d'une (1) période additionnelle de douze (12) mois aux mêmes termes et conditions.

La dépense pour 2021 représente une somme de 8 530,24 $, taxes nettes et n’a pas été prévue au poste 02-131-19-518 (Communications-informatique location licences) du budget de fonctionnement. Un transfert budgétaire d’une somme de 8 530,24 $ est requis, et proviendra du poste 02-131-10-418 (Communications - services professionnels) suite à une économie déjà réalisée sur les frais de services professionnels, car peu de mandats réalisés au premier trimestre de l’année due à la pandémie.

Une dépense de 11 811,10 $ devra faire l’objet d’une fiche de budget récurrent lors de la préparation budgétaire 2022.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-131-10-418

02-131-19-518

Statut	Date
Alain Gauthier - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-15
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-16

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements.

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO SI-21-1573

SERVICES POUR L'IMPLANTATION, L'UTILISATION ET LE SUPPORT D'UNE PLATEFORME DE PARTICIPATION CITOYENNE

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat initial de deux (2) ans (taxes incluses)	56 337,75 $
Coût estimé du contrat total, incluant la prolongation de douze (12) mois (taxes incluses)	82 782,00 $
Durée de la période de soumission	27 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	4

Fournisseur(s) invité(s) – Non-soumissionnaire(s)
Cocorico Web
Locomotive

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE INITIALE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	POINTAGE FINAL OBTENU
Modellium inc.	28 743,75 $(1)	s. o.	46,62
Bang The Table Canada ltd.	60 361,88 $(1)	s. o.	21,87
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme			(27 594,00) $
			49 %

(1) *Le prix soumissionné représente le prix soumissionné ajusté à la valeur de la durée initiale du contrat, deux (2) ans.*

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Modellium inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : _____ 14 juin 2021
Nicolas Bernard — Date
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Vérifié et Approuvé par : _____ 14 juin 2021
Richard Taylor, OMA — Date
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.2 **SERVICE DE GARDIENNAGE ET DE SÉCURITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LE COMPLEXE AQUATIQUE - CONTRAT SP-21-1565 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1565 relatif aux services de gardiennage pour la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage et pour le Complexe aquatique ainsi que de services de sécurité lors d'événements ou d'activités publiques, intérieurs et extérieurs sur le territoire de la Ville, organisés, entre autres, par la direction des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au plus bas soumissionnaire conforme, Centre Investigation et sécurité Canada Inc., pour une période de trois (3) ans, du 1er septembre 2021 au 31 août 2024, selon les prix unitaires soumis et selon les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 273 595,41 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5114

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Service de gardiennage et de sécurité pour la bibliothèque et le complexe aquatique - Contrat SP-21-1565 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Bibliothèque Éditeur Suzanne Payette	273 595,41 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1565 relatif aux services de gardiennage pour la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage et pour le Complexe aquatique ainsi que de services de sécurité lors d'événements ou d'activités publiques, intérieurs et extérieurs sur le territoire de la Ville, organisés, entre autres, par la direction des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au plus bas soumissionnaire conforme, Centre Investigation et sécurité Canada Inc., pour une période de trois (3) ans, du 1er septembre 2021 au 31 août 2024, selon les prix unitaires soumis et selon les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 273 595,41 $, taxes incluses.

Contexte :

Le contrat de services de gardiennage de la Bibliothèque est échu depuis avril 2021. Considérant le contexte de la pandémie, ce type de service n'était pas requis au cours des derniers mois. Cependant, considérant qu'il est important de maintenir un climat de sécurité et de quiétude à l'intérieur de la Bibliothèque ainsi qu'au Complexe aquatique, le service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public.

Cet appel d'offres vise à combler les besoins de gardiennage à la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage et au Complexe aquatique ainsi que de services de sécurité lors d'événements ou d'activités publiques, intérieurs et extérieurs, sur le territoire de la Ville et organisés, entre autres, par la direction des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

À la clôture de l'appel d'offres, le 3 juin 2021, sept soumissionnaires ont déposé une offre. La soumission de l'entreprise Centre Investigation et sécurité Canada Inc. est la plus basse et est conforme aux éléments requis. Le montant s'élève à 273 595,41$, selon un taux horaire de 18,85$ (1 632 heures pour la Bibliothèque) et de 18,85$ (2 603 heures pour la direction des Loisirs), pour une période de trois ans.

Selon les renseignements publiés, Centre Investigation et sécurité Canada Inc. rend notamment des services pour quelques villes ainsi que pour des organismes gouvernementaux.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Agent de sécurité classe A Bibliothèque et Complexe aquatique	7 juillet 2021 au 31 décembre 2021	39 660,13 $	41 638,18 $	45 599,24 $
Agent de sécurité classe A Bibliothèque et Complexe aquatique	1er janvier au 31 décembre 2022	79 320,26 $	83 276,36 $	91 198,47 $
Agent de sécurité classe A	1er janvier au 31			

Bibliothèque et Complexe aquatique	décembre 2023	79 320,26 $	83 276,36 $	91 198,47 $
Agent de sécurité classe A Bibliothèque et Complexe aquatique	1er janvier au 6 juillet 2024	39 660, 13$	41 638,18 $	45 599,24 $
TOTAL		**237 960,78 $**	**249 829,08 $**	**273 595,41 $**

Le coût du contrat SP-21-1565 est de 273 595,41$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans.

La dépense pour 2021 représente une somme de 41 638,18 $, taxes nettes, et une somme 61 994 $ a été prévue spécifiquement et est disponible aux postes 02-722-10-451 (Gestion exploitation bibliothèque-Gardiennage et sécurité, 37 759 $) et 02-713-10-451 (Gestion exploit. Piscines-Gardiennage et sécurité, 24 235 $) du budget de fonctionnement. L'économie projetée, d'un montant de 20 355,82 $ est due à la fermeture de la bibliothèque et du complexe aquatique en raison de la pandémie.
Aucune économie prévue pour 2022 puisque le budget devra être révisé à la hausse selon l'octroi de contrat.

Ce contrat remplace le contrat SP-18-1206 venu à échéance le 30 avril 2001 dont le montant était de 120 129,04 $. Ce contrat couvrait principalement les frais de sécurité pour la bibliothèque, alors que le présent contrat inclus les services de sécurité pour le Complexe aquatique. Notons que le taux horaire obtenu de Centre investigation & Sécurité Canada Inc. est de 7 % inférieur au taux horaire que nous avions précédemment pour les services de sécurité à la bibliothèque.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-713-10-451

02-722-10-451

Statut	**Date**
Suzanne Payette - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-16

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements;
- Direction des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;
- Direction des Finances.

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1565

SERVICE DE GARDIENNAGE POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LE COMPLEXE AQUATIQUE

Nouveau contrat ☐ Contrat récurent ☒

Coût estimé du contrat de trente-six (36) mois (taxes incluses)	282 510,48 $
Durée de la période de soumission	35 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	13

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)
Groupe de sécurité Garda SENC
Intervention Québec TSA DI TGC inc.
Les entreprises C.M.B. inc.
Modus Operandi
Sécurité Mahikan
Services Sécur

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE INITIALE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)
Centre Investigation & Sécurité Canada inc.	273 595,41 $	s.o.
Neptune Security Services inc.	325 803,22 $	s.o.
9368-6376 Québec inc. (Sécurité Concorde)	350 435,69 $	350 435,70 $ *Raison : Erreurs de calcul sur la taxe fédérale et le total.*
SécuriteQ inc.	369 571,62 $	s.o.
9416-4381 Québec inc. (Max Sécurité)	391 482,00 $	391 482,98 $ *Raison : Erreurs de calcul sur les taxes et le total.*
Sécurité XGuard inc.	418 221,56 $	S.O.
9417-9215 Québec inc. (Agence ASQC)	342 335,82 $	462 684,78 $ Raison : N'a pas utilisé le bordereau de l'addenda 1 – Les quantités d'heures étaient plus grandes.
Écart entre le coût estimé du contrat et le plus bas prix conforme		(8 915,07) $ / 3 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 1er septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Centre Investigation & Sécurité Canada inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 11 juin 2021

Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements

Date

Vérifié par : 11 juin 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Approuvé par : 11 juin 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

MEB

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE (SUITE)
VILLE DE BROSSARD
APPEL D'OFFRES NO SP-21-1565

6.5 qu'il, est un lobbyiste inscrit au registre des lobbyistes, instauré en vertu de la *Loi sur la* transparence *et l'éthique en matière de lobbyisme* (R.L.R.Q., c. T-11.011) tel qu'il appert de la preuve jointe à la présente attestation;

oui ☐ non ☑

6.6 qu'il, a effectué, dans les six (6) mois précédant le processus d'appel d'offres, directement ou indirectement des communications d'influence au sens de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Brossard ou des activités de lobbyisme au sens de la *Loi sur la transparence* et *l'éthique en matière de lobbyisme* (R.L.R.Q., c. T-11.011) auprès des membres du conseil, dirigeants et employés de la municipalité pour quelque motif que ce soit;

oui ☐ non ☑

6.7 qu'il n'a pas été déclaré, ainsi que tout sous-traitant qu'il associe à la mise en œuvre de la soumission, dans les cinq (5) dernières années, coupable de collusion, de manœuvre frauduleuse ou autres actes de même nature ou tenu responsable de tels actes, à l'occasion d'un appel d'offres ou d'un contrat, par une décision finale d'un tribunal, d'un organisme ou d'une personne exerçant des fonctions judiciaires ou quasi judiciaires;

MH *(initiales)*

6.8 Le soumissionnaire déclare (***cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes***) :

a) qu'il **n'a pas** personnellement, ni aucun de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants impliqués dans le processus d'appel d'offres, de liens familiaux financiers, d'affaires ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du Conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la Ville; ☑

b) qu'il **a** personnellement ou par le biais de ses administrateurs, actionnaires ou dirigeants impliqués dans le processus d'appel d'offres, des liens familiaux, financiers ou autres liens susceptibles de créer une apparence de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, avec un ou des membres du Conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la Ville. ☐

Noms	Nature du lien ou de l'intérêt

MICHEL HILAIRE
(Nom de la personne autorisée par le soumissionnaire)

PRESIDENT DIRECTEUR GL
(Titre)

M. Hilaire
(Signature)

03 Juin 2021
(Date)

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.3 **SERVICES DE RÉFECTION DE CARROSSERIES DE VÉHICULES LOURDS - CONTRAT SI-21-1541- OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1541 relatif aux services de réfection de carrosseries de véhicules lourds, au plus bas soumissionnaire conforme, soit P. et N. Lamoureux ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 30 358,00 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5111

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Services de réfection de carrosseries de véhicules lourds - Contrat SI-21-1541- Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Véronique Maillot	30 358,00 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1541 relatif aux services de réfection de carrosseries de véhicules lourds, au plus bas soumissionnaire conforme, soit P. et N. Lamoureux ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 30 358,00 $, taxes incluses.

Contexte :

Les camions qui effectuent l'épandage de sel, sont équipés de boite à sel. Ces équipements sont très vulnérables à la corrosion et nous devons les repeindre au complet afin de prolonger leur durée de vie et empêcher la perforation des parois des boîtes à sel.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres sur invitation et invité cinq (5) fournisseurs à soumissionner. Nous avons reçu deux (2) soumissions conformes.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	**Période**	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Réfection de carrosseries de véhicules lourds	6 juillet au 31 décembre 2021	**26 404,00 $**	**27 720,90 $**	**30 358,00 $**

Le coût total du contrat SI-21-1541 est de 30 358,00 $, taxes incluses.

La dépense, pour 2021, représente une somme de 27 720,90 $, taxes nettes, et une somme de 26 000 $ a été prévue spécifiquement via un budget non récurrent au poste 02-311-80-525 (Entretien-Véhicules-Entretien et réparation-Matériel roulant) du budget de fonctionnement. Le dépassement du budget d'un montant de 1 720,90 $ est dû à la variation des prix du marché.

Un transfert budgétaire de 1 720,90 $ est requis et proviendra du poste 02-331-10-443 (Enlèvement de la neige – contrats) suite à une économie due à la baisse du prix moyen du carburant diesel. Ce montant fera partie du transfert de 70 000 $ prévu au Conseil de juin via le sommaire décisionnel 5098; et comblera les sommes manquantes pour ce poste budgétaire, incluant cette dépense.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-311-80-525

Statut	**Date**
Erick Santana - Approuvé	2021-05-31
Joanne Skelling - Approuvé	2021-06-03
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-03
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-17
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO SI-21-1541

SERVICES DE RÉFECTION DE CARROSSERIES DE VÉHICULES LOURDS

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	25 294,50 $
Durée de la période de soumission	27 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	5

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

Carrosserie Maxi Peinture
- Raison : « Nous ne pouvons pas respecter actuellement le délai d'exécution demandé ».

Carrosserie Claude enr.
- Raison : « Nous ne pouvons actuellement pas prendre des travaux supplémentaires par manque de personnel ».

Xpert 6000

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
P. et N. Lamoureux ltée	30 358,00 $	S.O.	
Groupe DPS ltée	39 855,31 $	S.O.	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		5 063,50 $	20,0 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 11 août 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***P. et N. Lamoureux ltée***.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 21 mai 2021
Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements
Date

Vérifié par : — 21 mai 2021
Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements
Date

Approuvé par : — 21 mai 2021
Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale
Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.4 **SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES - CONTRAT SP-21-1549 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1549, relatif aux services professionnels visant l'élaboration d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques, au plus bas soumissionnaire conforme soit AECOM Consultant inc. selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 70 841,85 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5153

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Services professionnels - Élaboration d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques - Contrat SP-21-1549 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Hélène Dan	70 841,85 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1549, relatif aux services professionnels visant l'élaboration d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques, au plus bas soumissionnaire conforme soit AECOM Consultant inc. selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 70 841,85 $, taxes incluses.

Contexte :

Conformément au Plan d'action en environnement 2020-2021, la direction de l'urbanisme devait amorcer l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques. Un montant de 50 000 $ a été prévu au budget 2021 pour la réalisation de ce plan.

Objectifs du Plan

La production d'un tel plan permettra de :

- Dresser un portrait du territoire (topographie, démographie, économie, activités récréotouristiques, structure municipale, données météorologiques, historiques sur le climat, projections climatiques pour la région);
- Identifier, analyser et évaluer les vulnérabilités et risques reliés aux changements climatiques sur le territoire de Brossard (sécurité publique, qualité de vie, agriculture, sol, faune et flore, etc.);
- Assurer la pérennité ainsi que la sécurité des bâtiments et infrastructures existantes;
- Minimiser les impacts négatifs potentiels des changements climatiques sur les citoyens de Brossard;
- Identifier et prioriser les mesures d'adaptation aux changements climatiques à mettre en place;
- Déterminer une méthodologie d'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale.

Aide financière obtenue (gouvernement du Québec)

La Ville de Brossard a obtenu à l'automne 2020 une aide financière dans le cadre du programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH). L'aide financière permet de financer 50 % des coûts du Plan jusqu'à concurrence de 50 000 $.

Processus d'appel d'offres

Dans le cadre du présent appel d'offres public, cinq entreprises ont déposé des soumissions. Suivant le processus d'analyse, il est recommandé d'octroyer le contrat conformément aux exigences de la Politique de gestion contractuelle à la firme AECOM Consultant inc. au montant de 70 841,85 $ taxes incluses.

La valeur initiale estimée du contrat était de 100 028 $ taxes incluses. Le prix soumissionné est d'environ 29 % inférieur à l'estimation.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre

		environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger; Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)
Social	Participation et engagement	Favoriser la participation citoyenne en organisant davantage de forums et de lieux d'échange.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures

- Dépôt de la demande d'aide financière auprès du MAMH – Mars-avril 2020
- Obtention de l'aide financière et dépôt de la convention d'aide financière – septembre 2020
- Appel d'offres public pour l'élaboration du Plan d'adaptation aux changements climatiques – Avril-juin 2021.

Étapes subséquentes

- Octroi du mandat – juillet 2021
- Élaboration et mise en œuvre du Plan d'adaptation aux changements climatiques – Juillet 2021 à juin 2023 (délai recommandé par le ministère considérant l'envergure du projet)
- Intégration à la planification municipale des mesures d'adaptation proposées dans le plan – à partir de 2023.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Mandat de service professionnel visant la production d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques	7 juillet 2021 au 31 décembre 2021	15 403,75 $ (à titre indicatif)	16 172,01 $	17 710,46 $
Mandat de service professionnel visant la production d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques	1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	30 807,50 $ (à titre indicatif)	32 344,03 $	35 420,93 $
Mandat de service professionnel visant la production d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques	1er janvier 2023 au 6 juillet 2023	15 403,75 $ (à titre indicatif)	16 172,01 $	17 710,46 $
TOTAL		**61 615,00 $**	**64 688,05 $**	**70 841,85 $**

Le coût total du contrat SP-21-1549 est de 70 841,85 $ taxes incluses.

La répartition des dépenses inscrites au tableau est à titre indicative, la facturation du consultant pourrait varier et donc modifier les montants. La dépense pour 2021 représente à titre indicatif, une somme approximative de 16 172,01 $, taxes nettes. Une somme de 50 000 $ est disponible au poste 02-471-00-411 (Environnement – services professionnels) du budget de fonctionnement.

L'économie potentielle de 33 827,99 $ est due au fait qu'un montant de 50 000 $ a été budgété lors de l'exercice budgétaire fait à l'été 2020 et représentera alors un surplus dans ce poste budgétaire. Aussi, l'économie potentielle de 33 827,99 $ est due à l'exigence du Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) de planifier le projet sur une durée d'environ 2 années ; ce qui n'était pas connu au moment de la rédaction du budget 2021. Aucun projet à ce jour n'est identifié pour utiliser ce surplus.

Un montant estimé à 32 344,03 $ devra faire l'objet d'une fiche de budget non récurrent lors de la préparation

budgétaire 2022.

Poste(s) budgétaire(s) :

01-381-55-752

02-471-00-411

Statut	**Date**
Christian Cléroux - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-16

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances
- Service de l’approvisionnement

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1549

SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat initial de vingt-quatre (24) mois (taxes incluses)	100 028,25 $
Durée de la période de soumission	26 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	12

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

BC2 Groupe Conseil inc.

Bureau d'écologie appliquée

- Raison : « Nous avons de l'expérience en changements climatiques, mais pas toutes les ressources qui étaient requises pour le mandat. »

CIMA+ s.e.n.c.

GHD Consultants ltée.

Groupe Conseil UDA

- Raison : « Suite à l'examen des documents, notre équipe en a conclu que nous n'étions pas en mesure de vous proposer les services recherchés. »

Stantec Experts-conseils ltée.

Norda Stelo inc.

- Raison : « Autres raisons : Nous ne rencontrons pas à tous les critères. »

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE INITIALE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	POINTAGE FINAL OBTENU
AECOM Consultant inc.	70 841,85 $	s. o.	17,64
WSP Canada inc.	99 505,11 $	s. o.	13,87
Englobe	95 624,53 $	s. o.	13,07
Groupe Conseil Carbone (CCG)	Non qualifié (1)	s. o.	Non qualifié (1)
ICLEI Canada	Non qualifié (1)	s. o.	Non qualifié (1)
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme			(29 186,40) $
			29 %

(1) *Le soumissionnaire n'a pas atteint le pointage qualité minimum de 70 points permettant l'ouverture de l'enveloppe B, contenant le bordereau de soumission.*

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 30 août 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***AECOM Consultant inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Pénélope Généreux-Vincent — 14 juin 2021
Pénélope Généreux-Vincent — Date
Agente d'approvisionnement
Service des approvisionnements

Vérifié par : — 14 juin 2021
Nicolas Bernard — Date
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Approuvé par : — 14 juin 2021
Richard Taylor, OMA — Date
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.5 **SERVICES SPÉCIALISÉS - CONTRAT SI-21-1590 - CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS D'EAU - ÉGOUTS SANITAIRES - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1590 relatif aux services de débits d'eau, au plus bas soumissionnaire conforme, soit EnviroServices inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 44 213,64 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5109

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Services spécialisés - Contrat SI-21-1590 - Campagne de mesure de débits d'eau - Égouts sanitaires - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Génie Éditeur Karl Chevrette	44 213,64 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1590 relatif aux services de débits d'eau, au plus bas soumissionnaire conforme, soit EnviroServices inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 44 213,64 $, taxes incluses.

Contexte :

Dans le cadre du Plan directeur des réseaux d'égouts sanitaires en cours, la Ville de Brossard requiert les services d'une firme spécialisée dans le domaine, pour effectuer une campagne de mesures complémentaires des débits sanitaires, à l'intérieur des réseaux locaux des secteurs A et C. Neuf (9) points de mesure sont requis dans le secteur A et trois (3) points de mesure sont aussi requis dans le secteur C. Le secteur C est intimement relié au secteur A, en raison des ouvrages de régulation de débits entre les collecteurs Baillargeon et Matte, en provenance de l'arrondissement de Saint-Hubert. Cette campagne de mesures complémentaires est requise à l'intérieur des sous-bassins sanitaires, pour cibler les interventions locales les plus efficaces et préciser les paramètres de conception dans le contexte des demandes de densification des secteurs A et C. Les interventions seront requises pour permettre la levée éventuelle du règlement de contrôle intérimaire (REG-435). La campagne de mesure pourra aussi servir d'intrant à un plan de mesures compensatoires.

Une analyse des données et une recalibration du modèle PCSWMM pourraient être requises suite à la campagne de mesures. Une estimation et une demande d'approbation d'un budget spécifique seront faites au contrat-cadre SP-20-1472, le cas échéant.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la campagne de mesure décrite ci-dessus. La période d'appel d'offres s'est déroulée du 13 mai au 7 juin 2021 avec ouverture des soumissions le 7 juin 2021 à 11 h.

Au total, deux (2) firmes ont présenté des soumissions. Les documents fournis par les soumissionnaires ont été vérifiés par le Service des approvisionnements et ont été jugés conformes. Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, sont les suivants :

- Aviso Experts-Conseils inc. 44 317,78 $;
- EnviroServices inc. 44 213,64 $.

L'estimation du coût des travaux est de 46 399,42 $, taxes incluses. Cette estimation est basée sur la campagne de mesure des débits sanitaire de 2019 (SP-19-1315). Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 2 185,78 $, à l'évaluation des coûts effectuée par la Direction du génie, soit un écart favorable de 4,7 %. Nous considérons que le prix est avantageux pour la Ville, compte tenu du marché actuel et de l'incertitude occasionnée par les contraintes de travail reliées à la Covid-19.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger; Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat : 6 juillet 2021;
- Réunion de démarrage : vers le 13 juillet 2021;
- Début de l'installation des équipements : vers le 16 juillet 2021;
- Début de la campagne de mesure : vers le 19 juillet 2021;
- Fin de la campagne de mesure : vers le 30 août 2021;
- Remise du rapport : au plus tard le 6 septembre 2021;
- Analyse préliminaire des données par la Direction du génie;
- Estimation d'un mandat d'analyse complémentaire par le consultant pour la modification du modèle PCSWMM, si requis : automne 2021.

Aspects financiers :

Le coût total du contrat SI-21-1590 est de 44 213,64 $, taxes incluses.

Dépenses	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services de mesure de débits d'eau	Le contrat est effectif à la date d'adjudication donc le 6 juillet 2021 et d'une durée maximale de six (6) semaines.	38 455,00 $	40 372, 95 $	44 213,64 $

Cette dépense d'un montant de 40 372,95 $, taxes nettes, a été prévue spécifiquement aux projets GEN20-003 (PTI 60650) - Réseau égout aqueduc sanitaire secteur C, pour un montant de 30 000,00 $, et au projet GEN21-056 (PTI 61090) - Réfections des réseaux (sanitaire et pluvial) secteur A, pour un montant de 75 000,00 $, lors de l'adoption du PTI. Le financement qui provient du surplus accumulé affecté - Analyse avant-projet est disponible pour un montant de 105 000,00 $, moins un montant 19 422,69 $, qui est réservé pour la gestion et l'accompagnement technique de la campagne de mesure de débits à l'intérieur du contrat-cadre SP-21-1472. Le solde disponible pour l'octroi du contrat est de 85 577,31 $, taxes nettes.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-60650

22-61090

Statut	**Date**
Bernard Donato - Approuvé	2021-06-15
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-15
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-18

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances;
- Direction des approvisionnements.

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SI-21-1590

SERVICES DE MESURE DE DÉBITS D'EAU

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	46 399,53 $
Durée de la période de soumission	25 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	3

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

Can-Explore

- Raison : « *Nous n'avons ni l'équipement, ni la main d'œuvre pour répondre à votre besoin.* »

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
EnviroServices inc.	44 213,64 $	s. o.	
Avizo Experts-Conseils inc.	44 317,78 $	s. o.	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(2 185,89) $	5 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 5 septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***EnviroServices inc***.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : _____ 14 juin 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Vérifié et
Approuvé par : _____ 14 juin 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.6 **FOURNITURE ET REMISE EN SERVICE DE COLONNES DE LEVAGE MOBILES POUR VÉHICULES LOURDS - CONTRAT SI-21-1544 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1544, relatif à la fourniture et la remise en service de colonnes de levage mobiles pour véhicules lourds, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pièces d'auto Chambly Richelieu inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 66 656,07 $, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 60 865,87 $, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs afin de financer cette dépense.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5150

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Fourniture et remise en service de colonnes de levage mobiles pour véhicules lourds - Contrat SI-21-1544 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Erick Santana	66 656,07 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1544, relatif à la fourniture et la remise en service de colonnes de levage mobiles pour véhicules lourds, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pièces d'auto Chambly Richelieu inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 66 656,07 $, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 60 865,87 $, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs afin de financer cette dépense.

Contexte :

L'achat d'un ensemble de colonnes de levage mobiles (6) a été prévue au PTI 2021-2022-2023, afin de procéder à l'entretien du nouveau camion-écureur, acquis en 2018.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs et trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Colonnes de levage mobiles	**57 974,40 $**	**60 865,87 $**	**66 656,07 $**

Le coût total du contrat SI-21-1544 est de 66 656,07 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 60 865,87 $ taxes nettes a été prévu au projet TP20-053 - Achat d'un ensemble de colonnes mobiles lors de l'adoption du PTI. Le financement prévu provient du fonds de roulement pour un montant de 100 000 $ et doit être autorisé par le Conseil. Le coût d'acquisition est inférieur de 33 343,93 $ comparativement au budget prévu.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-60530

Statut	**Date**
Erick Santana - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-15
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-17
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO SI-21-1544

FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE COLONNES DE LEVAGE MOBILES

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	71 054,55 $
Durée de la période de soumission	27 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	3

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)
Aucun

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
Pièces d'auto Chambly Richelieu inc.	66 685,07 $	66 656,07 $ *Raison : Erreur dans le calcul du total*	
Clifford Underwood Hydraulique Ltée	66 856,69 $	66 856,67 $ *Raison : Erreurs dans le calcul des taxes et du total*	
Équipements de Levage Novaquip inc.	66 880,96 $	*s.o.*	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(4 398,48) $	6,2 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 1er septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Pièces d'auto Chambly Richelieu inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 11 juin 2021
Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements
Date

Vérifié par : — 11 juin 2021
Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements
Date

Approuvé par : — 11 juin 2021
Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale
Date

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.7 FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉGÉTAUX POUR LE JOUR DE L'ARBRE 2021 – CONTRAT SI-21-1561 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1561 relatif à la fourniture et la livraison de végétaux pour le Jour de l'arbre 2021, au soumissionnaire conforme, soit Centre de jardin Brossard inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission pour un montant total de 40 959,84 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5141

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Fourniture et livraison de végétaux pour le Jour de l'arbre 2021 – Contrat SI-21-1561 – Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Hélène Dan	40 959,84 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1561 relatif à la fourniture et la livraison de végétaux pour le Jour de l'arbre 2021, au soumissionnaire conforme, soit Centre de jardin Brossard inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission pour un montant total de 40 959,84 $, taxes incluses.

Contexte :

Dans le but de favoriser la plantation d'arbres sur son territoire, depuis 2009, la Ville offre gratuitement à ses citoyens des arbres et arbustes dans le cadre du Jour de l'arbre. En plus de confirmer l'importance que la municipalité accorde à l'arbre en milieu urbain, cet évènement permet de répondre aux objectifs découlant de la Politique de l'arbre, de la Politique environnementale et du Plan d'action en environnement 2020-2021 visant à accroître le couvert forestier à l'échelle du territoire.

Cette année, en raison des mesures sanitaires liées à la COVID19, le Jour de l'arbre se déroulera sous un nouveau format. Pour l'occasion, 275 arbres de moyen calibre et 25 arbres de grand calibre seront livrés directement au domicile des citoyens. Des frais de 10 $ pour les arbres de moyen calibre et de 25 $ pour les arbres de grand calibre sont prévus lors de la période d'inscription.

Les livraisons auront lieu entre le 27 septembre et le 22 octobre 2021.

Résultat du processus d'appel d'offres

Un appel d'offres public a été lancé en avril dernier et un (1) seul soumissionnaire conforme a répondu. Centre de jardin Brossard inc. s'est avéré être la seule pépinière participante proposant une soumission se chiffrant à 40 959,84 $, taxes incluses, soit :

- Lot 1 : arbres de moyen calibre : 36 504, 56 $;
- Lot 2 : arbres de grand calibre : 4455, 28 $.

L'estimé était de 35 688,25 $ taxes incluses.

Écart de coûts par rapport à l'estimation

L'écart avec l'estimation de prix est probablement dû à l'augmentation du coût des végétaux engendrés par la diminution de l'inventaire dans les pépinières en raison de la pandémie et la forte demande par les municipalités afin de remplacer les arbres affectés par l'agrile du frêne. De plus, la demande d'offrir un service de livraison à domicile a possiblement fait diminuer le nombre de soumissionnaires potentiels.

Il importe de mentionner que plusieurs efforts ont été mis en place afin d'augmenter la compétitivité et le nombre de soumissionnaires. À titre d'exemples, les pépinières pouvaient sélectionner à leur convenance les arbres parmi une liste de quatorze (14) espèces communes et très disponibles au Québec.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger;

		Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)
Social	Participation et engagement	Favoriser la participation citoyenne en organisant davantage de forums et de lieux d'échange.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Séance remue-méninge à la CEDD du 27 octobre 2020
- Séance remue-méninge à la CEDD du 14 décembre 2020 visant à déterminer le scénario retenu
- Séance de la CEDD du 25 février 2021 visant à proposer des modifications aux projets planifiés pour 2021, dont le Jour de l'arbre.

Étapes subséquentes :

- Octroi du contrat pour l'achat et la livraison des végétaux – 6 juillet 2021
- Élaboration et diffusion d'une campagne promotionnelle – juin et juillet 2021
- Mise à jour du formulaire d'inscription – juillet 2021
- Période d'inscriptions – 16 août au 13 septembre 2021
- Distribution à domicile des végétaux – 27 septembre au 22 octobre 2021

Aspects financiers :

Montant de la dépense

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Lot 1 arbres de moyen calibre	31 750,00 $	33 333,53 $	36 504,56 $
Lot 2 arbres de grand calibre	3 875,00 $	4 068,26 $	4 455,28 $
Total	**35 625,00 $**	**37 401,79 $**	**40 959,84 $**

Le coût total du contrat SI-21-1561 est de 40 959,84 $ taxes incluses.

La dépense pour 2021 représente une somme de 37 401,79 $, taxes nettes et une somme de 36 000 $ a été prévue spécifiquement et est disponible au poste 02-471-00-627 (Protection de l'environnement-Fourniture d'horticulture) du budget de fonctionnement. La différence de 1 401,79 $ proviendra du poste budgétaire 02-471-00-516 (Protection de l'environnement-Location équipement) à la suite d'une économie sur les coûts de location de chapiteau car moins d'activités environnementales due à la pandémie. Un virement budgétaire d'un montant de 1 401,79 $ est requis.

Le dépassement du budget est expliqué par l'augmentation du coût des végétaux engendrés par la diminution de l'inventaire dans les pépinières en raison de la pandémie et la forte demande par les municipalités afin de remplacer les arbres affectés par l'agrile du frêne.

L'octroi de ce contrat pourrait représenter une augmentation de 1 401,79 $ sur le budget de l'année suivante, dépendamment des besoins anticipés.

Le coût du contrat précédent SI-19-1322 était de 23 081,24 $ et avait été accordé à Centre de jardin Brossard pour 15 291,68 $, Pépinière Kramer pour 2 759,40 $, Pépinière jardin 2000 pour 5 030,16 $. Il y a un écart de 14 320,55 $ entre 2021 et 2020. Mais il importe de spécifier que la formule était différente : le calibre des arbres a été augmenté et la livraison sera effectuée aux domiciles des citoyens. Aussi, le contrat précédent remonte à 2019 ; en effet, ce projet a été annulé en 2020 dans le contexte de la COVID-19.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-471-00-627

Statut	**Date**
Christian Cléroux - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16

Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-16

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances – Service de l’approvisionnement

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO SI-21-1561

FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉGÉTAUX – JOUR DE L'ARBRE 2021

Nouveau contrat ☐ Contrat récurent ☒

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	Lot 1 : 29 548,58 $ Lot 2 : 6 139,67 $
Durée de la période de soumission	24 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	3

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

Pépinière Dominique Savio

Pépinière Jardin 2000

- Raison : « Nous nous spécialisons dans la fourniture de spécimens rares de végétaux Nous ne préférons pas soumissionner pour cette fois-ci.

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
Centre de jardin Brossard inc.	Lot 1 : 36 504,56 $ Lot 2 : 4 455,28 $	S.O.	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		Lot 1 : 6 955,98 $ Lot 2 : (1 684,39 $)	23,5 % 27,4 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 11 août 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger les contrats au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Centre de jardin Brossard inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 21 mai 2021

Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements

Date

Vérifié par : _____ — 21 mai 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Approuvé par : _____ — 21 mai 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

MEB

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.8 FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN ET D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS - SP-21-1566 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1566 relatif à la fourniture et livraison de mobilier urbain et d'équipements de parcs, selon les taux soumis et les conditions de la soumission et du devis :

- au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc, pour le lot 1, au montant de 116 715,72 $, taxes incluses ;
- à l'unique soumisionnaire conforme, soit 9118-3210 Québec inc. (Infravert), pour le lot 2, au montant de 10 193,62 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5138

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Fourniture et livraison de mobilier urbain et d'équipements de parcs - SP-21-1566 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Véronique Maillot	126 909,34 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1566 relatif à la fourniture et livraison de mobilier urbain et d'équipements de parcs, selon les taux soumis et les conditions de la soumission et du devis :

- au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc, pour le lot 1, au montant de 116 715,72 $, taxes incluses ;
- à l'unique soumisionnaire conforme, soit 9118-3210 Québec inc. (Infravert), pour le lot 2, au montant de 10 193,62 $, taxes incluses.

Contexte :

Le projet d'embellissement des quartiers a été voté au PTI 2021-2022-2023. Ce projet vise l'amélioration de l'offre de service dans les parcs de la Ville de Brossard par le remplacement d'équipements désuets ou l'ajout de nouveaux équipements utiles pour nos citoyens. Le projet concerne le remplacement ou l'achat de bancs de parc, de tables de pique-nique, de bancs de joueurs, de structures de but de basketball et de panneaux de basketball. Le délai de livraison est de 12 semaines suivant l'envoi du bon de commande.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public par lot et trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme pour le lot 1. Pour le lot 2, un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme.

Pour le lot 1, le coût estimé est de 183 270,15 $, taxes incluses, pour une soumission à 116 715,72 $, soit une économie de 66 554,43 $ (-36,3 %).

Pour le lot 2, le coût estimé est de 17 172,67 $, taxes incluses, pour une soumission à 10 193,57 $, soit une économie de 6 979,05 $ (-40,6 %).

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Fourniture et livraison de mobilier urbain et d'équipements de parc - Lot 1	**101 514,00 $**	**106 577,01 $**	**116 715,72 $**
Fourniture et livraison de mobilier urbain et d'équipements de parc - Lot 2	**8 865,94 $**	**9 308,13 $**	**10 193,62 $**
	110 379,94 $	**115 885,14 $**	**126 909,34 $**

Le coût total du contrat SP-21-1566 est de 126 909,34 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 115 885,14 $, taxes nettes, a été prévu au projet TP20-029 - Embellissement des quartiers, lors de l'adoption du PTI. Le financement qui provient du fonds Revenus reportés - Parc est disponible pour un montant de 197 666,13 $ au poste 22-61170 (TP20-029 - Embellissement des quartiers - Parc), générant une économie de 81 780,99 $.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-61170

Statut	**Date**
Erick Santana - Approuvé	2021-06-10
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-11
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-14
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1566

FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN ET D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	Lot 1 : 183 270,15 $ Lot 2 : 17 172,67 $
Durée de la période de soumission	27 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	4

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

Décors et Plantes Véronneau

- Raison : « Nous ne pouvons respecter les échéanciers demandés ».

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)
Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc..	Lot 1 : 116 715,72 $ Lot 2 : S.O.	S.O.
9118-3210 Québec inc. (Infravert)	Lot 1 : 237 214, 02 $	Lot 1 : 237 213,92 $ Raison : Erreurs dans les totaux par article et les taxes
	Lot 2 : 10 193,57 $	Lot 2 : 10 193,62 $ Raison : Erreurs dans les totaux par article et les taxes
Tessier Récréo-Parc inc.	Lot 1 : 170 833,30 $ Lot 2 : S.O.	S.O.

Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	Lot 1 : (66 554,43) $	36,3 %
	Lot 2 : (6 979,05) $	40,6 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 11 août 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat pour le Lot 1 au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc.***

☒ d'adjuger le contrat pour le Lot 2 au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***9118-3210 Québec inc. (Infravert).***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 7 juin 2021

Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements

Date

Vérifié par : — 7 juin 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Approuvé par : — 7 juin 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.9 TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - CONTRAT SP-21-1562 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1562 relatif aux travaux de réparation et de remplacement de glissières de sécurité, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 6 juillet 2021, au plus bas soumisionnaire conforme, soit à 9065-5267 Québec inc. (Renoflex), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 107 636,15 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5135

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Travaux de réparation et de remplacement de glissières de sécurité - Contrat SP-21-1562 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Erick Santana	107 636,15 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1562 relatif aux travaux de réparation et de remplacement de glissières de sécurité, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 6 juillet 2021, au plus bas soumisionnaire conforme, soit à 9065-5267 Québec inc. (Renoflex), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 107 636,15 $, taxes incluses.

Contexte :

La Direction des travaux publics utilise les services d'une firme spécialisée pour la réparation et le remplacement des glissières de sécurité. Ces travaux sont exécutés en conformité avec les normes les plus récentes du ministère des Transports du Québec.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et cinq (5) soumisionnaires ont déposé une offre conforme.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année:

Dépense	**Période**	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Réparation et remplacement de glissières de sécurité	6 juillet au 31 décembre 2021	18 723,40 $	19 657,23 $	21 527,23 $
Réparation et remplacement de glissières de sécurité	1er janvier au 31 décembre 2022	18 723,40 $	19 657,23 $	21 527,23 $
Réparation et remplacement de glissières de sécurité	1er janvier au 31 décembre 2023	18 723,40 $	19 657,23 $	21 527,23 $
Réparation et remplacement de glissières de sécurité	1er janvier au 31 décembre 2024	18 723,40 $	19 657,23 $	21 527,23 $
Réparation et remplacement de glissières de sécurité	1er janvier au 31 décembre 2025	18 723,40 $	19 657,23 $	21 527,23 $
Réparation et remplacement de glissières de sécurité	1er janvier au 5 juillet 2026	- $	- $	- $
		93 617,00 $	**98 286,15 $**	**107 636,15 $**

Le coût total du contrat SP-21-1562 est de 107 636,15 $, taxes incluses, pour une durée de cinq (5) ans.

La dépense pour 2021 représente une somme de 19 657,23 $, taxes nettes, et une somme de 41 351 $ a été

prévue spécifiquement et est disponible au poste 02-321-10-521 (Voirie municipale-Entretien-Réparation-Infrastructures) du budget de fonctionnement. L'économie projetée d'un montant de 21 693,77 $ pourrait varier en fonction des besoins réels et sera utilisée à cet effet.

L'octroi de ce contrat pourrait représenter une réduction totale de 21 693,77 $ sur le budget de l'année suivante, dépendamment des besoins anticipés.

Le coût du contrat précédent SP-15-897 était de 24 483,92 $, par année, taxes incluses, et avait été accordé à 9065-5267 Québec inc. (Renoflex). Les exigences du Ministère des Transports du Québec ont été révisées depuis le dernier appel d'offres, il est donc difficile de comparer les bordereaux entre les années 2015 et 2021. Même si le nombre de glissières n'a pas changé, plusieurs pièces qui composent les structures ne sont plus les mêmes.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-321-10-521

Statut	**Date**
Erick Santana - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-15
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-17
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1562

TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Nouveau contrat ☐ Contrat récurent ☒

Coût estimé du contrat initial (taxes incluses)	124 805,36 $
Durée de la période de soumission	28 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	5

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

Aucun

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE INITIALE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
9065-5267 Québec inc. (Renoflex)	113 384,90 $	107 636,15 $ *Raison : Erreur dans le calcul des articles, des taxes et du total*	
Les Glissières de Sécurité J.T.D. inc.	126 478,25 $	s.o.	
Les Glissières Desbiens inc.	124 932,68 $	148 728,67 $ *Raison : Erreur dans le calcul des sous-totaux, des taxes et du total*	
Les Clôtures Arboit inc.	160 361,38 $	155 187,51 $ *Raison : Erreur dans le calcul d'un article, des taxes et du total*	
Les Entreprises Steeve Couture inc.	163 889,39 $	163 889,37 $ *Raison : Erreur dans le calcul des taxes*	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(17 169,21) $	13,8 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 18 août 2021

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise **9065-5267 Québec inc. (Renoflex).**

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 7 juin 2021

Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements

Date

Vérifié par : — 7 juin 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Approuvé par : — 7 juin 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.10 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES - CONTRAT SP-21-1543 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1543 relatif aux travaux de réfection de pistes cyclables au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 87 072,46 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5147

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Travaux de réfection de pistes cyclables - Contrat SP-21-1543 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Erick Santana	87 072,46 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1543 relatif aux travaux de réfection de pistes cyclables au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 87 072,46 $, taxes incluses.

Contexte :

La Direction des travaux publics refait chaque année des portions de pistes cyclables et de sentiers de raccordement. Cette année, les travaux auront lieu principalement sur la piste cyclable du parc Léon-Gravel et sur la piste cyclable reliant le boulevard Matte à la rue Oméga. Ces travaux permettent de maintenir notre réseau de pistes cyclables en bon état et assurent la viabilité pour l'ensemble des usagers.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et dix (10) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	**Période**	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Travaux de réfection de pistes cyclables	6 juillet au 31 décembre 2021	**75 731,65 $**	**79 508,77 $**	**87 072,46 $**

Le coût total du contrat SP-21-1543 est de 87 072,46 $, taxes incluses.

La dépense, pour 2021, représente une somme de 79 508,77 $, taxes nettes; et une somme de 72 970 $ a été prévue spécifiquement au poste 02-321-10-521 (Voirie municipale-Entretien et réparation-Infrastructures) du budget de fonctionnement. La différence de 6 538,77 $ proviendra du même poste budgétaire suite à une économie sur les frais à l'interne de réfection de pistes cyclables. Le dépassement du budget est expliqué par la modification des superficies chaque année selon le tronçon de piste cyclable réalisé.

L'octroi de ce contrat ne représente pas nécessairement une augmentation sur le budget de l'année suivante, cela dépendra des prochaines superficies de pistes cyclables à réaliser.

Le coût du contrat précédent SP-20-1294 était de 22,17 $ le m^2 et avait été accordé à Les Pavages Ultra inc. Le coût moyen du présent contrat est de 27,92 $ le m^2. Cette variation est attribuable à l'augmentation du prix du bitûme.

Poste(s) budgétaire(s) : 02-321-10-521

Statut	**Date**
Erick Santana - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-17
Direction(s) consultée(s) :	

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1543

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PISTES CYCLABLES

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat initial (taxes incluses)	82 523,31 $
Durée de la période de soumission	35 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	13

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)
ECO Entreprises Québec
Les pavages M.C.M. inc.
Pavage des Moulins inc.

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE INITIALE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)
Pavage Axion inc.	87 072,46 $	S.O.
Les Pavages Ultra inc.	87 281,72 $	S.O.
Pier-Teck Construction inc.	88 387,03 $	S.O.
Excavation Jonda inc.	89 278,09 $	S.O.
Groupe Endeavour inc.	99 602,75 $	99 602,73 $ *Raison : Erreur dans le calcul de la taxe*
Pavage HR inc.	104 655,99 $	S.O.
Les Pavages CÉKA inc.	112 924,14 $	112 924,13 $ *Raison : Erreur dans le calcul de la taxe*
Les Entreprises Michaudville inc.	121 710,24 $	S.O.
Environnement routier NRJ inc.	147 323,34 $	S.O.
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	148 490,21 $	S.O.

Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme	4 549,15 $	5,5 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 18 août 2021

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Pavage Axion inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 7 juin 2021

Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements

Date

Vérifié par : — 7 juin 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Approuvé par : — 7 juin 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.11 TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE - CONTRAT SP-21-1558 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1558, relatif aux travaux de la réfection de voirie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 346 413,04 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5122

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Travaux de réfection de voirie - Contrat SP-21-1558 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Génie Éditeur Maryam Sargolzahi	346 413,04 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1558, relatif aux travaux de la réfection de voirie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 346 413,04 $, taxes incluses.

Contexte :

La Ville a procédé à un appel d'offres, en vue d'exécuter les travaux de réfection suivants :

Reconstruction des bateaux pavés de l'intersection du boulevard Grande Allée et de la rue Chardonneret :
Les travaux comprennent la reconstruction des bateaux pavés sur les deux côtés de l'intersection. Le but de ces travaux est l'enlèvement des plaques podotactiles installées à l'extérieur de la zone de traverse piétonne.

Réaménagement du côté sud du boulevard du Quartier, entre les rues de l'Équinoxe et de l'Équateur :
Les travaux comprennent la construction d'un trottoir dalle, d'une piste cyclable et d'une bande verte en arrière bordure, du côté est du boulevard du Quartier, entre les intersections avec les rues de l'Équinoxe et de l'Équateur. Ces travaux ont été initialement prévus dans le cadre du projet d'élargissement du boulevard du Quartier. Lors de la réalisation du projet, le site des travaux a été en conflit avec le chantier de construction du projet Solar. Pour cette raison, ces travaux ont été annulés du contrat d'élargissement du boulevard du Quartier. En considérant la fin des travaux de construction Solar, prévus à l'été 2021, ces travaux ont été inclus dans le cadre du présent contrat.

Réaménagement de l'entrée 7680 du boulevard Marie-Victorin
Les travaux comprennent l'aménagement d'une saillie sur la voie droite du boulevard Marie-Victorin (direction sud), la modification de la signalisation du site et l'amélioration du drainage devant l'entrée 7680 du boulevard Marie-Victorin. Ces travaux sont requis pour la sécurisation du site et compte tenu des recommandations d'une étude de circulation effectuée à la suite d'un accident sur la voie droite du boulevard Marie-Victorin.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public qui s'est déroulé du 6 mai au 3 juin 2021.

Au total, quatre (4) firmes ont présenté des soumissions. Les documents fournis par les soumissionnaires ont été vérifiés par le service des approvisionnements et sont conformes. Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, sont les suivants :

- Environnement Routier NRG inc. 430 624,90 $;
- Groupe Endeavour inc. 363 448,60 $;
- Pavage Axion inc. 346 413,04 $;
- Excavation Jonda inc. 428 419,85 $.

L'estimation des coûts, complétée par la Direction du génie est de 340 039,49 $, taxes incluses, représentant un écart défavorable de 6 373,55 $, taxes incluses, soit 2 % par rapport à la plus basse soumission. La hausse est possiblement due à la pénurie actuelle de main-d'œuvre dans ce secteur de l'industrie de la construction ainsi qu'à l'abondance de contrats sur le marché.

À la suite de l'analyse technique et des dispositions financières proposés, la Direction du génie recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., au montant de 346 413,04 $, taxes incluses.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD

☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat : 6 juillet 2021;
- Réunion de démarrage : vers la troisième semaine de juillet 2021;
- Début de travaux : cinq (5) jours ouvrables suivant l'émission de l'ordre de débuter les travaux;
- Exécution des travaux : juillet à octobre 2021.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Reconstruction des bateaux pavés (intersection Grande Allée et Chardonneret)	16 208,35 $	17 016,75 $	18 635,56 $
Réaménagement du côté sud du boulevard du Quartier (entre de l'Équinoxe et de l'Équateur)	244 595,43 $	256 794,62 $	281 223,59 $
Réaménagement de l'entrée du 7680 boulevard Marie-Victorin	40 490,45 $	42 509,91 $	46 553,89 $
Total	**301 294,23 $**	**316 321,28 $**	**346 413,04 $**

Le coût total du contrat SP-21-1558 est de 346 413,04 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 316 321,28 $, taxes nettes, sera répartie selon divers projets présentés au PTI:

Reconstruction des bateaux pavés de l'intersection du boulevard Grande Allée et de la rue Chardonneret :
Cette dépense d'un montant de 17 016,75 $, taxes nettes, n'avait pas été prévue au projet FIN15-238 Réfection boulevard Grande Allée (Phase 1), lors de l'adoption du PTI. La dépense générée par une modification du concept initial, sera absorbée à même les contingences du projet. Le solde disponible au règlement d'emprunt avant cette dépense est de 3 696 424,17 $.

Réaménagement du côté sud du boulevard du Quartier entre les rues de l'Équinoxe et de l'Équateur :
Cette dépense d'un montant de 256 794,62 $, taxes nettes, a été prévue au projet FIN15-017 Élargissement du boulevard du Quartier, lors de l'adoption du PTI. Le financement pour les travaux de construction, qui provient du règlement d'emprunt 332, est disponible pour un montant de 58 987,95$, taxes nettes. La dépense excédentaire pour les travaux de construction de 197 806,67 $, taxes nettes, sera absorbée à même les contingences du règlement d'emprunt 332. Le solde disponible au règlement d'emprunt pour le réaménagement du boulevard du Quartier avant cette dépense est de 1 315 010,76 $.

Réaménagement de l'entrée 7680 du boulevard Marie-Victorin :
Cette dépense d'un montant de 42 509,91 $, taxes nettes, a été prévue au projet Recommandations du comité de circulation, GEN20-007, lors de l'adoption du PTI. Le financement qui provient du Transfert aux activités d'investissement (Immos comptant) est disponible au projet 61060 pour un montant de 29 820,00 $, taxes nettes. Le dépassement budgétaire de 12 689,91 $ sera pris dans le budget prévu pour les recommandations du comité de circulation.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-02380

22-03320

22-61060

Statut	**Date**
Bernard Donato - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-18
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-18
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements;
- Direction des finances.

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1558

TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	340 039,59 $
Durée de la période de soumission	28 jours
Nombre de fournisseur(s) ayant obtenu les documents d'appel d'offres	7

Preneur(s) de documents – Non-soumissionnaire(s)
Nom des firme(s) :
Demix Construction, une division de de CRH Canada inc.
Excavation Civilpro inc.
Les Entreprises Michaudville inc.

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
Pavage Axion inc.	346 413,04 $	s. o.	
Groupe Endeavour inc. (Les Grands Travaux de Montréal)	363 448,60 $	363 448,59 $ *Raison : Erreur de calcul dans le total.*	
Excavation Jonda inc.	428 419,85 $	428 419,84 $ *Raison : Erreur de calcul dans le total*	
Environnement Routier NRJ inc.	430 624,90 $	430 624,91 $ *Raison : Erreur de calcul dans le total*	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		6 373,45 $	1,9 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 1er septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Pavage Axion inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 14 juin 2021

Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements

Date

Vérifié par : — 14 juin 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Approuvé par : — 14 juin 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.12 **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE DALLE DE JEUX D'EAU AU PARC SORBONNE - CONTRAT SP-21-1538 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1538 relatif aux travaux d'aménagement d'une nouvelle dalle de jeux d'eau au parc Sorbonne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation ESM, selon les conditions et prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant total de 798 651,64 $, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 86 471,86 $, taxes nettes, à même le fonds réservé - Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5121

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Travaux d'aménagement d'une nouvelle dalle de jeux d'eau au parc Sorbonne - Contrat SP-21-1538 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Génie Éditeur Ombeline Guemard	798 651,64 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1538 relatif aux travaux d'aménagement d'une nouvelle dalle de jeux d'eau au parc Sorbonne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation ESM, selon les conditions et prix unitaires de la soumission et du devis pour un montant total de 798 651,64 $, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 86 471,86 $, taxes nettes, à même le fonds réservé - Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux.

Contexte :

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, le parc Sorbonne a été identifié pour l'implantation d'une nouvelle dalle de jeux d'eau. Possédant plusieurs plateaux sportifs et installations récréatives, le parc Sorbonne est actuellement un site qui accueille aussi une vaste programmation, que ce soit pour le Fest-hiver, l'Orchestre symphonique de Montréal, la Grande marche de Pierre-Lavoie ou le Festin culturel, pour ne nommer qu'eux.

Le projet consiste à intégrer la nouvelle dalle de jeux d'eau dans le parc, en y apportant un volet d'accessibilité universelle pour tous les utilisateurs. La programmation et la thématique ont été fournies par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (LCVC) et a fait l'objet d'approbation par le comité de planification. La Direction des travaux publics a été consultée à toutes les étapes de la conception du parc (concept, plans et devis).

Les travaux de construction ont fait l'objet d'un appel d'offres public, SP-21-1538, et comprennent :

- Une dalle de jeux d'eau pour les enfants;
- Deux placettes de repos;
- Du mobilier urbain (fontaine à boire, panier à rebut, bancs);
- Un système d'éclairage pour les jeux d'eau;
- Ajout de différentes surfaces au sol et des plantations pour l'éveil des sens.

L'appel d'offres public a eu lieu du 29 avril au 10 juin 2021, soit l'équivalent de six (6) semaines. L'estimation des coûts produite par les professionnels (Groupe Conseil BC2) est de 629 072,11 $, taxes incluses.

Au total, trois (3) soumissions ont été déposées lors de l'ouverture, le 10 juin 2021. Toutes les soumissions ont été analysées par le Service des approvisionnements et ont été jugées conformes.

La plus basse soumission conforme, soit celle de ESM Excavation inc., totalise un montant de 798 651,64 $, taxes incluses. Cette soumission correspond à dépassement de 29,1 % par rapport au montant des travaux de 618 565,50 $, taxes comprises, prévu au REG-438, soit un écart défavorable de 180 086,14 $, taxes incluses et sans frais afférents.

Compte tenu de cet écart, nous avons demandé une analyse d'écart auprès de la firme conceptrice, Groupe Conseil BC2, afin de déterminer s'il s'agit d'une hausse généralisée du marché ou d'une anomalie spécifique en lien à notre projet :

L'écart de certains éléments peut s'expliquer par une augmentation marquée des prix de certains matériaux observés très récemment, dont les conduites en PVC qui ont augmenté de plus de 30%. En ce qui a trait au gazon, l'asphalte et à la criblure de pierre, aucune augmentation notable n'a été observée. Pour ce qui est des autres items au bordereau, leur hausse pourrait s'expliquer par la surchauffe du marché actuel (plusieurs contrats en appels d'offres) ainsi que la raretré de la main-d'œuvre.

Ceci étant dit, la firme ESM a bonne réputation et soumet des prix généralement compétitifs en fonction des conditions du marché. Généralement, très peu de travaux additionnels sont réclamés en cours de réalisation de contrat. Également, nous ne croyons pas que les prix seront moins élevés si nous retournons en soumission d'ici les douze prochains mois .

Pour toutes ces raisons et à l'analyse technique de la soumission, la Direction du génie recommande l'octroi du contrat à ESM Excavation inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat : 6 juillet 2021;
- Réunion de démarrage : +/- 20 juillet 2021;
- Début des travaux : fin juillet 2021;
- Fin des travaux prévus : printemps 2022;
- Réception définitive (fin de la période de garantie et d'entretien) : printemps 2023.

Aspects financiers :

Montant de la dépense:

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Travaux d'aménagement d'une nouvelle dalle de jeux d'eau au parc Sorbonne	694 630,69 $	729 275,40 $	798 651,64 $

Le coût total du contrat SP-21-1538 pour la réalisation des travaux au parc Sorbonne est de 798 651,64 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 729 275,40 $, taxes nettes, a été prévue au projet GEN21-145 Aménagement de jeux d'eau-Parc Sorbonne lors de l'adoption du PTI pour un montant de 475 173,00 $ $ taxes nettes. Le financement provenant de l'emprunt sera disponible spécifiquement pour cette dépense pour un montant de 564 832,75 $, taxes nettes, au règlement parapluie 438.

La dépense excédentaire pour les travaux de construction, est de 164 442,65 $, taxes nettes, et sera en partie compensée par trois mesures. Un montant de 20 019,51 $ par la réduction des contingences de chantier, un montant de 25 671,28 $ dû au fait qu'une partie des honoraires professionnels prévus au REG 438 ont été imputés au fond de parc en 2020 (Projet 60730) et 32 280,00 $ pour les honoraires ressource interne prévu qui ne seront pas utilisé.

Un montant de 86 471,86 $, taxes nettes, proviendra du Fonds réservés revenus reportés – Parcs et terrains de jeux, dont le financement doit être approuvé par le Conseil.

Le dépassement du budget est dû à la pandémie, à la saturation du marché et à la période de soumission.

Le solde disponible au règlement d'emprunt pour le parc Sorbonne avant cette dépense est de 695 000 $, taxes nettes.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04381

22-60730

50-162-10-000

Statut	Date
Bernard Donato - Approuvé	2021-06-17
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-18

Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-18
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-18
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du loisir, culture et vie communautaire;
- Direction des travaux publics;
- Direction des finances.

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1538

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU AU PARC SORBONNE

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	629 072,11 $
Durée de la période de soumission	42 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	9

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)
Aménagement Sud-Ouest inc.
Construction G.E.L.F. inc.
Neolect inc.
Piscine EDB
Senterre Entrepreneur Général inc.
Tessier Récréo-Parc inc.

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
Excavation E.S.M. inc.	798 651,64 $	798 651,65 $ *Raison : Erreur dans le calcul du total*	
Les Entreprises Ventec inc.	872 133,66 $	S.O.	
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.)	1 659 028,31 $	S.O.	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		169 579,54 $	27 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Excavation E.S.M. inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 17 juin 2021
Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements
Date

Vérifié par : — 17 juin 2021
Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements
Date

Approuvé par : — 17 juin 2021
Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale
Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.13 **TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN D'ARBRES - CONTRAT SP-21-1557 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1557, relatif aux travaux de plantation et d'entretien d'arbres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Max-Émile Boucher, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 450 445,61 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5144

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Travaux de plantation et d'entretien d'arbres - Contrat SP-21-1557 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Marie-Pierre Labbé	450 445,61 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1557, relatif aux travaux de plantation et d'entretien d'arbres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Max-Émile Boucher, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 450 445,61 $, taxes incluses.

Contexte :

Le projet de bonification de la canopée du domaine public a été voté au PTI 2021-2022-2023. Ce projet consiste en une plantation massive d'environ 2 500 arbres sur des sites identifiés sur le domaine public de la Ville en trois (3) ans. La bonification de ces 2 500 arbres sera assurée par l'entremise de contrats qui effectueront l'achat, la plantation, l'installation et le retrait de tuteurs, l'installation et le retrait des protections hivernales, l'arrosage et les tailles sous garantie, et ce, pour une période de deux (2) ans. Une quantité de six cents (600) arbres est prévue pour 2021.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public et deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Travaux de plantation et d'entretien d'arbres	**391 777,00 $**	**411 316,88 $**	**450 445,61 $**

Le coût total du contrat SP-21-1557 est de 450 445,61 $, taxes incluses.

Cette dépense, d'un montant de 411 316,88 $, taxes nettes, a été prévue au projet 6111 (TP21-071) - Projet de bonification de la canopée-Domaine public lors de l'adoption du PTI. Le financement qui provient du surplus accumulé affecté Environnement est disponible pour un montant 441 025 $ générant une économie potentielle de 29 708,12 $.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-61110

Statut	**Date**

Erick Santana - Approuvé	2021-06-11
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-11
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-14
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1557

TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN D'ARBRES

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	412 185,38 $
Durée de la période de soumission	28 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	8

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

Abattage Larivée inc.
- Raison : « *Nous pensions que l'entretien des arbres consistait à la taille des arbres et nous ne pouvons offrir ce service.* »

Les Entreprises RoseNeige inc.
- Raison : « *Nous ne pouvons respecter actuellement les délais d'exécution exigés.* »

Paysagiste Rive-Sud inc.
- Raison : « *Nous avons trop de soumissions en même temps.* »

Pépinière Jacques-Cartier 84 inc.
- Raison : « *Nous avons un manque de main-d'œuvre et notre calendrier est complet pour l'année.* »

Pépinière Jardin 2000 inc.
- Raison : *« Notre calendrier est presque complet pour cet automne. »*

Terrassement Technique Sylvain Labrecque
- Raison : *« Notre calendrier est complet pour l'automne. »*

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
Max-Émile Boucher	450 445,61 $	S.O.	
Les Entreprises Daniel Robert inc.	707 901,08 $	*707 280,21 $* *Raison : Erreur dans le calcul du total*	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		38 260,23 $	9,3 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 25 août 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise Max-Émile Boucher

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 10 juin 2021
Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements
Date

Vérifié par : — 10 juin 2021
Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements
Date

Approuvé par : — 10 juin 2021
Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale
Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.14 **TRAVAUX DE CONSTRUCTION - TOD SOLAR LOTS 7A, 7B ET 8 - ÉCLAIRAGE PLACE DE LA GARE, ÉCLAIRAGE ÉVÈNEMENTIEL PLACE DE LA GARE ET JETS D'EAU DÉCORATIFS - CONTRAT SP-21-1595 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1595 relatif aux travaux de construction d'un système d'éclairage routier et de jets d'eau décoratifs à la Place de la Gare du quartier TOD Solar au seul soumissionnaire conforme, soit Bau-Québec ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et de l'appel d'offres et du devis, pour un montant de 877 178, 02 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5164

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Travaux de construction - TOD Solar Lots 7A, 7B et 8 - Éclairage place de la gare, éclairage évènementiel place de la gare et jets d'eau décoratifs - Contrat SP-21-1595 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Bureau de projets Éditeur Jonathan Fournier St-Louis BP	877 178,02 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1595 relatif aux travaux de construction d'un système d'éclairage routier et de jets d'eau décoratifs à la Place de la Gare du quartier TOD Solar au seul soumissionnaire conforme, soit Bau-Québec ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et de l'appel d'offres et du devis, pour un montant de 877 178, 02 $, taxes incluses.

Contexte :

La Ville projette de faire exécuter des travaux de construction d'un système d'éclairage routier et de jets d'eau décoratifs à la Place de la Gare du quartier TOD Solar. Ce contrat inclut la construction des bases de béton pour les fûts d'éclairage et des futurs fûts événementiels ainsi que la mise en place d'un système d'éclairage de rue, l'installation de panneaux de signalisation et la réalisation d'un système complet de jets d'eau décoratifs à eau, munis d'effets d'éclairage et de jets programmables.

Un premier processus d'AO (SP-21-1496) incluant le pavillon a été lancé le 25 mars dernier. Le processus s'est déroulé sur une période de 42 jours. Quatre (4) addendas ont été émis pour clarifier certains points des documents d'AO et pour favoriser la concurrence. Entre autres, l'addenda 1 clarifiait les licences de la Régie du Bâtiment du Québec requises pour l'exécution des travaux. Dans un autre addenda, les plans de photométrie des luminaires ont été mis à la disponibilité des fournisseurs potentiels afin de permettre les équivalences en ce qui a trait aux équipements d'éclairage.

Aucun addenda n'a eu lieu pour l'appel d'offres SP-21-1595.

Une seule soumission avait été déposée lors de l'ouverture le 6 mai dernier. Cette soumission dépassait largement le budget (39 % de dépassement par rapport à l'estimation des coûts des professionnels). Cependant, ce dépassement était attribuable presque essentiellement à un dépassement de coût du pavillon (lot 6) de 66 %. Le premier processus d'AO a donc été annulé.

Un second processus d'AO a été relancé le 13 mai 2021, mais avec le retrait de la portion des travaux du lot 6 : du Pavillon Place de la Gare.

L'ouverture du second processus d'AO a eu lieu le 17 juin dernier, et a révélé un soumissionnaire unique, soit Bau-Québec ltée. La soumission déposée s'élève à 877 178, 02 $, taxes incluses, soit 4 % en dessous de l'estimation du coût des travaux qui avait été évalué par la firme spécialisée GLT en économie de la construction à 917 176,27 $, taxes incluses.

Cette soumission a été analysée et jugée conforme par le Service de l'approvisionnement

À la suite de l'analyse administrative, le Bureau de projet en collaboration avec la Direction des finances ainsi que la Direction générale adjointe gestion des actifs recommandent l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.

Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)
Social	Participation et engagement	Favoriser la participation citoyenne en organisant davantage de forums et de lieux d'échange.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Réunion de démarrage: 1 semaine suivant la date d'octroi du contrat par le Conseil;
- Début des travaux: Juillet 2021
- Fin prévue des travaux de construction de bases de fûts d'éclairage du lot 7A et 7B : 13 septembre 2021;
- Fin prévue des travaux du lot 7A – Éclairage de rue : 17 décembre 2021;
- Fin prévue des travaux du lot 8 Jets d'eau : 27 septembre 2021.

Aspects financiers :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Aménagement place de la gare	762 929,35 $	800 980,45 $	877 178,02 $

Le coût total du contrat SP-21-1595 est de 877 178,02 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 800 980,45 $, taxes nettes a été prévue au projet TOD Solar – Places publiques (BP20-044), lors de l'adoption du PTI. Le financement pour les travaux de construction d'un système d'éclairage routier et de jets d'eau décoratifs à la Place de la Gare du quartier TOD Solar, qui provient du règlement d'emprunt 389 est disponible pour un montant de 1 306 352,11 $, taxes nettes. L'écart favorable de 505 371,66 $ servira à combler les dépassements anticipés des lots à venir.

L'écart favorable s'explique par la rationalisation effectuée dans la portée des travaux des jets d'eaux décoratifs ainsi qu'une portion des travaux déjà réalisés pour l'alimentation en eau lors de l'aménagement de Place de la Gare (lot 4B déjà octroyé à BAU Québec).

Le solde disponible actuellement au règlement d'emprunt 389 Réalisation places publiques Solar avant cette dépense est de 10 530 120,10 $.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-03890

Statut	**Date**
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-23
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-23
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-25
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-28

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances.

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1595

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE -TOD SOLAR UNIQUARTIER

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	917 176,27 $
Durée de la période de soumission	35 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	9

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)
Construction Deric inc.
Construction Nrc inc.
Excavation E.S.M. inc.
Groupe SGM inc.
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.
Neolect inc.
Systèmes urbains inc.
Tessier Récréo-Parc inc.

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
Bau-Québec ltée	877 178,02 $	S.O.	
Écart entre le cout estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		(39 998,25 $)	4,4 %

La présente soumission est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 15 septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit la firme ***Bau-Québec ltée***.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 22 juin 2021
Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité des processus
Service des approvisionnements
Date

Vérifié par : — 22 juin 2021
Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements
Date

Approuvé par : — 22 juin 2021
Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale
Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.15 **LOT 1 DU CONTRAT-CADRE SP-21-1575 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le lot 1 du contrat-cadre SP-21-1575, relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Le Consortium Cimaise et MLC associés, selon les prix unitaires et pourcentage soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 667 444,47 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5119

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Lot 1 du contrat-cadre SP-21-1575 - Services professionnels en architecture et ingénierie - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Bureau de projets Éditeur Pierre Martel	1 677 444,47 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le lot 1 du contrat-cadre SP-21-1575, relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Le Consortium Cimaise et MLC associés, selon les prix unitaires et pourcentage soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 667 444,47 $, taxes incluses.

Contexte :

Le parc immobilier de la Ville de Brossard comprend de nombreux bâtiments et installations connexes. Afin de maintenir et consolider ce parc immobilier, la Ville doit réaliser annuellement des travaux de réparation, de réfection, de rénovation, d'agrandissement et de construction. Ainsi, le programme triennal d'immobilisation de la Ville pour les années 2021, 2022 et 2023 prévoit une vingtaine de projets concernant les bâtiments municipaux et les installations connexes, et ce, pour une valeur globale d'environ 20 M$. Une somme identique est également prévue ultérieurement. De plus, le budget annuel de la Ville prévoit des sommes pour des interventions ponctuelles.

Pour réaliser ces projets et interventions, des services professionnels en architecture et en ingénierie seront requis. Dans ce contexte, étant donné le nombre et la variété des mandats nécessaires, le recours à un contrat-cadre de services professionnels en architecture et en ingénierie assurerait une grande agilité dans la réalisation des projets et des interventions. Le contrat-cadre SP-21-1575 vise donc les services spécialisés d'un consortium d'architectes et d'ingénieurs en électromécanique et structure. Les services prévus sont étendus, incluant des études préparatoires, des concepts, des plans et devis, la surveillance de travaux et des services spéciaux.

La durée maximale du contrat-cadre SP-21-1575 est de quatre (4) années, avec la possibilité d'une prolongation d'un an, sous réserve du montant total adjugé par le conseil.

L'appel d'offres pour ce contrat prévoyait deux lots distincts. Cependant, une seule soumission a été reçue. Cela s'explique par le contexte particulièrement chargé pour l'industrie de la construction.

L'estimation du Bureau de projets pour le lot 1 est de 1 683 009,80 $, taxes incluses. La présente soumission est légèrement inférieure à cette estimation (- 0.96 %).

Suite à l'analyse de la soumission par le comité de sélection, basée sur la grille des critères de pondération adoptée et du prix soumis, le Bureau de projets recommande l'adjudication du lot 1 du contrat au soumissionnaire unique ayant obtenu un pointage final supérieur à la note de passage prévue à la grille des critères, soit le Consortium Cimaise et MLC associés, selon les termes et les conditions des documents contractuels, au montant soumis de 1 667 444,47 $, taxes incluses.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Autorisation et exécution des mandats;
- Appels d'offres et exécution pour les travaux définis dans les mandats;
- Inscription au PTI pour les nouveaux projets identifiés par les études préparatoires.

Aspects financiers :

Dépenses	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
SP-21-1575 - Lot 1 Services professionnels sur demande	1 450 266,99 $	1 522 599,06 $	1 667 444,47 $

Le coût total du lot 1 du contrat SP-21-1575 est de 1 667 444,47 $, taxes incluses.

Le coût du contrat cadre d'un montant de 1 522 599,06 $ taxes nettes, sera utilisé pour les services professionnels de plusieurs projets différents inscrits au PTI ou au budget annuel. Notamment, et ce, sans s'y limiter, les projets suivants seront visés au cours des mois suivant l'adjudication :

- Mise à niveau - Ventilation dépoussièreur atelier de menuiserie (TP18-013) : poste 22-50120;
- Remplacement - Aérothermes garage municipal (TP16-035) : poste 22-50340;
- Unité climatisation/ventilation et réfection toiture Centre Vanier (FIN15-455) : poste 22-60440;
- Installation de bornes de chargement électrique à l'hôtel de ville (TP17-052) : poste 22-60510.

L'autorisation des dépenses au contrat-cadre, ainsi que le financement, lorsque nécessaire, devront être autorisés par le Conseil.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-50120

22-50340

22-60440

22-60510

Statut	Date
Jean-pierre Richard BP - Approuvé	2021-06-10
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-15
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des travaux publics;
- Direction du génie.

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1575 – Lot no 1

SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE – CONTRAT CADRE

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat initial de 48 mois (taxes incluses) – Lot no 1	1 683 009,80 $
Durée de la période de soumission	34 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	11

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

Artesa inc.
Bouthillette Parizeau inc.
CIMA+s.e.n.c.
Fintex mécanique et procédés inc.
FNX-INNOV inc.
GHD Consultants Limitée
Groupe Marchand Architecture & Design
Les Services EXP inc.
MDTP atelier d'architecture inc.
Tetra Tech QI inc.

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE INITIALE DU CONTRAT – LOT NO 1 (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	POINTAGE FINAL OBTENU
Le consortium Cimaise et MLC Associés	1 667 444,47 $		0,45
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme			(15 565,33) $
			0,96 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 11 août 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Le consortium Cimaise et MLC Associés.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : _____ 7 juin 2021
Richard Taylor — Date
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Vérifié par : _____ 7 juin 2021
Nicolas Bernard — Date
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Approuvé par : _____ 7 juin 2021
Richard Taylor — Date
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.16 **SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE (SIGB) - CONTRAT SP-21-1574 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1574 relatif à l'implantation et à l'entretien pendant 5 ans du logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Infor (Canada), Ltd. au montant de 198 536,53 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5091

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) - Contrat SP-21-1574 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Bibliothèque Éditeur Renaud Vernet	198 536,53 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1574 relatif à l'implantation et à l'entretien pendant 5 ans du logiciel de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Infor (Canada), Ltd. au montant de 198 536,53 $, taxes incluses.

Contexte :

La bibliothèque utilise le logiciel Portfolio de la société InMédia comme système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) depuis près de 20 ans. Le contrat d'entretien triennal de ce fournisseur vient à échéance le 31 décembre 2021. De plus, ce logiciel ne convient plus aux normes actuelles.

Nous avons procédé à un appel d'offres dans le but de doter le service d'un logiciel offrant une meilleure visibilité aux ressources numériques, une simplification des processus internes, ainsi qu'une connectivité améliorée au web et aux autres solutions informatiques de la Ville.

Le logiciel retenu correspond au modèle d'exploitation commerciale des logiciels qui sont installés sur des serveurs distants (mode SaaS) plutôt que sur les serveurs de la Ville. Dans ce modèle, il n'y a pas de licence à acquérir, il y a plutôt un abonnement annuel à payer pour l'utilisation d'un logiciel. Ce modèle correspond aux orientations et stratégies de la direction des Technologies de l'information.

Le contrat comprend l'implantation du logiciel et l'entretien de celui-ci pour une période de 5 ans.

À la suite de l'appel d'offres publiques SP-21-1574 fait par le Service des approvisionnements et qui se terminait le 10 juin, les fournisseurs suivants se sont qualifiés :

- Infor (Canada) Ltd. - 181 290,32 $, taxes nettes;
- SirsiDynix (Canada) Inc. - 281 980,68 $, taxes nettes.

L'offre d'Infor (Canada) Ltd. est retenue. Ce fournisseur dessert déjà au Québec les municipalités de Kirkland, Dollard-des-Ormeaux, Dorval et Westmount.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Modification des passerelles existantes;
- Transfert des données;
- Paramétrage du logiciel;
- Formation des utilisateurs.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
SIGB	49 500,00 $	51 968,81 $	56 912,62 $

Le coût du contrat SP-21-1574 pour l'acquisition du système intégré de gestion de la bibliothèque (SIGB) est de 56 912,62 $ taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 51 968,81 $, taxes nettes, a été prévue au projet BIB20-017 Système de gestion intégré de la bibliothèque lors de l'adoption du PTI. Le financement qui provient du fonds surplus accumulé affecté – Amélioration de fonctionnement est disponible pour un montant de 102 200,00 $ au poste 22-61180, Système intégré de gestion de la bibliothèque.

Un écart favorable de 50 231,19 $ est générée, considérant que lors du PTI, nous avions pris en considération une estimation faite par SirsiDynix.

Le contrat d'entretien annuel se présente ainsi :

Dépenses	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Utilisation et support 2022	Du 23 décembre 2021 au 22 décembre 2022	55 135, 00 $	57 884,86 $	63 391,47 $
Utilisation et support 2023	Du 23 décembre 2022 au 22 décembre 2023	15 787,00 $	16 574,38 $	18 151,10 $
Utilisation et support 2024	Du 23 décembre 2023 au 22 décembre 2024	16 576,00 $	17 402,73 $	19 058,26 $
Utilisation et support 2025	Du 23 décembre 2024 au 22 décembre 2025	17 405,00 $	18 273,07 $	20 011,40 $
Utilisation et support 2026	Du 23 décembre 2025 au 22 décembre 2026	18 275,00 $	19 186,47 $	21 011,68 $
Total		**123 178,00 $**	**129 321,50 $**	**141 623,91 $**

Le coût total du contrat SP-21-1574 pour les frais d'entretien du logiciel est de 141 623,91$, taxes incluses pour une durée de cinq (5) ans.

Cette dépense pour 2022 (période du 23 décembre 2021 au 22 décembre 2022) représente une somme de 57 884,86 $, taxes nettes, et sera prévue au poste 02-722-19-528 (Gestion biblio-informatique entretien application).

L'octoi de ce contrat représente une augmentation des frais d'entretien de 29 724,86 $, taxes nettes, et devra être prévu lors de la préparation budgétaire.

Le coût du contrat précédent, d'une durée de trois ans, pour les frais d'entretien de Portfolio était de 84 060,40 $, taxes nettes, incluant la dépense pour 2021 d'un montant de 28 160,00, taxes nettes. Si le montant du contrat payé en 2021 était maintenu pour les cinq (5) prochaines années, le contrat de Portfolio serait de 140 800,67 $, taxes nettes. Ce qui nous permet d'estimer qu'avec le nouveau contrat, il y aurait un écart favorable de 11 478,50 $, taxes nettes.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-722-19-528

22-61180

Statut	Date
Suzanne Payette - Approuvé	2021-06-22
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-23
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-23
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-23
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-24

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements;
- Service des Technologies de l'information;
- Service des finances.

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1574

SERVICES POUR L'IMPLANTATION, L'UTILISATION ET LE SUPPORT D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat de cinq (5) ans (taxes incluses)	366 425,33 $
Durée de la période de soumission	37 jours
Nombre de fournisseurs ayant obtenu les documents d'appel d'offres	3

Preneur (s) de documents – Non-soumissionnaire(s) : aucun

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	POINTAGE FINAL OBTENU
Infor (Canada), Ltd.	198 536,00 $	198 523,53 $ *Raison : Erreur dans le calcul des taxes et du total.*	6,55
SirsiDynix (Canada) inc.	308 805,60 $	s. o.	4,31
Solutions Inlibro inc.	Non qualifié (1)	s. o.	Non qualifié (1)
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme			(167 888,80) $ 46 %

(1) *Le soumissionnaire n'a pas atteint le pointage qualité minimum de 70 points permettant l'ouverture de l'enveloppe B, contenant le bordereau de soumission.*

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 8 septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Infor (Canada), Ltd.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : _____ 23 juin 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Vérifié et
Approuvé par : _____ 23 juin 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.17 ÉCLAIRAGE DE SENTIERS PIÉTONNIERS - CONTRAT SP-21-1473 - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1473, relatif aux travaux d'éclairage de sentiers piétonniers au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation et Construction Gélinas Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 480 303,22 $, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 288 929,16 $, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs afin de financer cette dépense.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 42 441,33 $, taxes nettes, à même le fonds réservé – Fonds de réfection réseau routier, afin de financer les frais de pavage.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5124

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Éclairage de sentiers piétonniers - Contrat SP-21-1473 - Octroi du contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Génie Éditeur Alejandro Leon	480 303,22 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1473, relatif aux travaux d'éclairage de sentiers piétonniers au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation et Construction Gélinas Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 480 303,22 $, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 288 929,16 $, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs afin de financer cette dépense.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 42 441,33 $, taxes nettes, à même le fonds réservé – Fonds de réfection réseau routier, afin de financer les frais de pavage.

Contexte :

La Ville a procédé à un appel d'offres en vue d'éclairer quatre (4) sentiers piétonniers sur leur territoire et en vue d'effectuer des travaux d'installation de lampadaires décoratifs et la remise en état des lieux, et ce, afin d'améliorer la sécurité et d'encourager la mobilité active des usagers sur les sentiers suivants :

- Sentier Napoléon-Normandie;
- Sentier Molière-Moquin;
- Sentier Albanie-Parc St-Alphonse;
- Sentier Marquette-Marlaux.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public, qui s'est déroulé entre le 30 avril et le 3 juin.

Au total deux (2) firmes ont présenté des soumissions. Les documents fournis par les soumissionnaires ont été vérifiés par le service des approvisionnements et ils ont été jugés conformes. Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses sont les suivants :

- Senterre Entrepreneur Général Inc. 565 142,37 $;
- Excavation et Construction Gélinas Inc. 480 303,22 $.

L'estimation des coûts est de 373 260,65 $, taxes incluses. La plus basse soumission est 30% supérieur à l'estimé des travaux. Des écarts importants sont constatés dans les deux offres déposées et rien ne permet de dégager un seul item responsable du dépassement. Notons toutefois des différences importantes au niveau de la préparation du site, des travaux de pavage et de la disposition des sols contaminés. Un montant de 362 484,31$ a été prévu au REG-439 pour ces travaux.

La hausse est possiblement due à la pénurie actuelle de main-d'œuvre dans ce secteur de l'industrie de la construction, ainsi qu'à l'abondance de contrats sur le marché. L'écart défavorable sera absorbé par une réduction des contingences contractuelles ainsi que certains frais de service professionnels, le tout détaillé dans l'onglet Aspects Financiers.

Suite à l'analyse technique et des dispositions financières proposées, la Direction du génie recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Excavation et Construction Gélinas Inc. ».

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Résolution d'octroi du contrat : mi-juillet 2021;
- Réunion de démarrage : vers la fin juillet 2021;
- Début des travaux : vers la première semaine d'août 2021;
- Fin de travaux : novembre 2021.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Travaux d'éclairage des sentiers piétonniers	275 203,39 $	288 929,16 $	316 415,10 $
Travaux de pavage des sentiers piétonniers	142 542,40 $	149 651,70 $	163 888,12 $
TOTAL	**417 745,79 $**	**438 580,86 $**	**480 303,22 $**

Le coût total du contrat SP-21-1473 est de 480 303,22 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 438 580,86 $, taxes nettes, a été prévue au projet GEN21-021 Éclairage des sentiers piétonniers, lors de l'adoption du PTI.

Le financement pour les travaux de construction en provenance du fond de roulement pour un montant de 288 929,16 $ doit être autorisé par le Conseil.

Le financement en provenance du Fond de réseau routier est disponible pour une somme de 107 210,37 $. Un financement additionnel pour les coûts de pavage doit être autorisé par le Conseil pour une somme de 42 441,33 $, taxes nettes par l'affectation du fonds réservé – Fonds de réfection réseau routier.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-60911

60-911-10-000

60-918-13-000

Statut	Date
Bernard Donato - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-17
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-21
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances;
- Direction des travaux publics.

brossard

Service des approvisionnements

RAPPORT DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

APPEL D'OFFRES PUBLIC NO SP-21-1473

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE SENTIERS PIÉTONNIERS

Nouveau contrat ☒ Contrat récurent ☐

Coût estimé du contrat (taxes incluses)	373 260,59 $
Durée de la période de soumission	35 jours
Nombre de fournisseur(s) ayant obtenu les documents d'appel d'offres	5

Preneur(s) de documents – Non-soumissionnaire(s)

Nom des firme(s) :

Neolect inc.

R. Mailloux inc.

Systèmes Urbains inc.

Les trois firmes mentionnées ci-dessus ont pris les documents d'appel d'offres à titre de sous-traitant en électricité.

SOUMISSIONNAIRE(S)	PRIX SOUMISSIONNÉ(S) POUR LA DURÉE DU CONTRAT (taxes incluses)	PRIX CORRIGÉ(S) APRÈS VÉRIFICATION DES CALCULS DES BORDEREAUX (taxes incluses)	
Excavation et Construction Gélinas inc.	480 302,97 $	480 303,22 $ *Raison : Erreurs de calcul dans les sous-totaux et les taxes*	
Senterre Entrepreneur Général inc.	565 142,37 $	s.o.	
Écart entre le coût estimé du contrat initial et le plus bas prix conforme		107 042,63 $	28,7 %

Les présentes soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture, soit jusqu'au 1er septembre 2021.

Nous, soussignés, certifions que toutes les procédures administratives ont été respectées dans le cadre du présent appel d'offres et recommandons :

☒ d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire et de la conformité technique par le requérant, soit l'entreprise ***Excavation et Construction Gélinas inc.***

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et d'annuler le processus d'appel d'offres.

☐ de rejeter toutes les soumissions reçues et procéder à un nouveau processus d'appel d'offres.

Préparé par : Daniel Richard — 11 juin 2021

Daniel Richard
Coordonnateur – Intégrité du processus
Service des approvisionnements

Date

Vérifié par : _____ — 11 juin 2021

Nicolas Bernard
Coordonnateur – Appels d'offres
Service des approvisionnements

Date

Approuvé par : _____ — 11 juin 2021

Richard Taylor, OMA
Chef de service - Approvisionnements
Direction générale

Date

MEB

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.18 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - AUTORISATION D'ADHÉSION AU CONTRAT BRIO PAE DE L'UMQ - APPROBATION

Considérant que le contrat SP-18-1235 découlant de l'appel d'offres accordé à l'entreprise Homewood par la résolution 180828-428 se terminera le 31 octobre 2021;

Considérant que la Loi sur les Cités et Villes nous permet de conclure un contrat directement avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sans procéder par appel d'offres;

Considérant l'économie potentielle du contrat avec l'UMQ-Brio;

Considérant que nous ne souhaitons pas interrompre le service auprès de nos employés;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver la signature d'une entente de service selon le contrat déjà négocié entre Brio PAE et l'UMQ pour une période de trois (3) ans à raison de 28 123,40 $ annuellement, taxes incluses. Le coût total de l'entente pour trois (3) ans est de 84 371,40 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5118

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Programme d'aide aux employés - Autorisation d'adhésion au contrat Brio PAE de l'UMQ - Approbation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Ressources humaines Éditeur Karine Fortin	84 371,40 $

Recommandations :

Considérant que le contrat SP-18-1235 découlant de l'appel d'offres accordé à l'entreprise Homewood par la résolution 180828-428 se terminera le 31 octobre 2021;

Considérant que la Loi sur les Cités et Villes nous permet de conclure un contrat directement avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sans procéder par appel d'offres;

Considérant l'économie potentielle du contrat avec l'UMQ-Brio;

Considérant que nous ne souhaitons pas interrompre le service auprès de nos employés;

Et résolu

D'approuver la signature d'une entente de service selon le contrat déjà négocié entre Brio PAE et l'UMQ pour une période de trois (3) ans à raison de 28 123,40 $ annuellement, taxes incluses. Le coût total de l'entente pour trois (3) ans est de 84 371,40 $, taxes incluses.

Contexte :

Ce contrat permet à la Ville de Brossard d'offrir à ses 280 employés admissibles et aux membres de leur famille un programme d'aide aux employés offrant une panoplie de services visant le mieux-être des employés, incluant le support auprès de la direction des ressources humaines dans la préparation des outils de communication et de diffusion du programme au sein de son organisation, Axé sur une approche à court terme, ce programme a comme objectif d'aider à prévenir ou à résoudre des difficultés d'ordre personnel ou professionnel pouvant affecter l'équilibre psychologique de l'employé ou des membres de sa famille et nuire au rendement au travail.

Considérant le taux d'utilisation des trois dernières années, le contexte pandémique associé à la COVID-19 et l'impact de cette dernière sur la santé psychologique des employés (basé sur l'indice de santé mentale fourni par les fournisseurs indépendants externes), nous ne prévoyons pas de baisse au taux d'utilisation du service.

Compte-tenu du coût des trois dernières années, il est avantageux d'opter pour un PAE plus économique (basé sur un même taux d'utilisation : 98 443,09 $ (Homewood) vs 84 371,40 $ (Brio)).

Homewood	
Période	**Total après taxes**
1er novembre au 31 décembre 2018	4 004,96 $
1er janvier au 31 décembre 2019	36 005,61 $
1er janvier au 31 décembre 2020	29 623,45 $
1er janvier au 31 octobre 2021	28 809,07 $
Grand total	**98 443,09 $**

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Signature de l'entente de service au 1er novembre 2021.

Aspects financiers :

Frais associés à l'entente de service.

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Programme d'aide aux employés	1er novembre au 31 décembre 2021	4 076,80 $	4 280,13 $	4 687,30 $
Programme d'aide aux employés	1er janvier au 31 décembre 2022	24 460,80 $	25 680,78 $	28 123,80 $
Programme d'aide aux employés	1er janvier au 31 décembre 2023	24 460,80 $	25 680,78 $	28 123,80 $
Programme d'aide aux employés	1er janvier au 31 octobre 2024	20 384,00 $	21 400,65 $	23 436,50 $
	TOTAL	**73 382,40 $**	**77 042,34 $**	**84 371,40 $**

Le coût de cette entente de service est 84 371,40 $, taxes incluses, pour une durée de trois (3) ans se terminant le 31 octobre 2024.

La dépense pour 2021 représente un montant de 4 280,13 $, taxes nettes et une somme de 5 005,33 $, taxes nettes, a été prévue spécifiquement au poste 02-161-00-418 (Ressources humaines-services professionnels) du budget de fonctionnement. La différence de 725,20 $ sera financé à même ce poste budgétaire suite à une utilisation moindre du PAE en raison de la pandémie.

Une dépense de 25 680,78 $ devra être prévue lors de la préparation budgétaire 2022.

L'entente actuelle pour le PAE avec une projection jusqu'au 31 octobre 2021 est estimée à 98 443,09 $, taxes incluses. Calculée sur la base d'un même taux d'utilisation pour une période équivalente, la nouvelle entente débutant le 1er novembre 2021, pourrait engendrer une réduction des coûts de 14 071,69 $.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-161-00-418

Statut	Date
Daniel Hébert - Approuvé	2021-06-11
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-18
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-23
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-23

Direction(s) consultée(s) :

- La Direction générale;
- Le Service des approvisionnements.;
- La Direction des finances.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.19 **POLITIQUE TRANSVERSALE - ENTENTE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉMARCHE DE RÉALISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant la volonté de la Ville d'élaborer une politique transversale visant à orienter les actions municipales en faveur de la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens ainsi que son plan d'action 2022-2025;

Considérant le souhait de la Ville de se doter d'un service d'accompagnement pour venir appuyer la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) et le comité de pilotage dans les différentes étapes de la démarche de réalisation;

Considérant la satisfaction de la Ville à l'égard de l'expertise de l'organisme Espace MUNI qui a déjà accompagné la Ville dans un mandat antérieur au moment de la réalisation de la Politique famille et aînés;

Considérant l'engagement de la municipalité en lien avec une subvention accordée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver l'offre de service d'Espace MUNI (Personne morale sans but lucratif), au montant de 35 642,25 $, taxes incluses, pour accompagner la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire dans l'élaboration de sa politique transversale et son plan d'action 2022-2025, pour la période de juillet 2021 à juillet 2022.

D'autoriser la directrice du Loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente de service pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5112

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Politique transversale - Entente d'accompagnement pour la démarche de réalisation - Autorisation de signature

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Marie-Andrée Dériger	35 642,25 $

Recommandations :

Considérant la volonté de la Ville d'élaborer une politique transversale visant à orienter les actions municipales en faveur de la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens ainsi que son plan d'action 2022-2025;

Considérant le souhait de la Ville de se doter d'un service d'accompagnement pour venir appuyer la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) et le comité de pilotage dans les différentes étapes de la démarche de réalisation;

Considérant la satisfaction de la Ville à l'égard de l'expertise de l'organisme Espace MUNI qui a déjà accompagné la Ville dans un mandat antérieur au moment de la réalisation de la Politique famille et aînés;

Considérant l'engagement de la municipalité en lien avec une subvention accordée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

Et résolu

D'approuver l'offre de service d'Espace MUNI (Personne morale sans but lucratif), au montant de 35 642,25 $, taxes incluses, pour accompagner la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire dans l'élaboration de sa politique transversale et son plan d'action 2022-2025, pour la période de juillet 2021 à juillet 2022.

D'autoriser la directrice du Loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente de service pour et au nom de la Ville.

Contexte :

La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) a été mandatée pour réaliser une politique transversale et son plan d'action 2022-2025. Cette démarche est portée par une vision unifiée visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Brossard, notamment par la mise en commun des orientations qui tiennent compte des spécificités de sa population. La Politique transversale permettra de réaffirmer l'engagement de la Ville envers l'ensemble de sa communauté et particulièrement auprès des familles, des aînés, des personnes handicapées, des personnes issues de la diversité et celles marginalisées.

Parallèlement à la réalisation de sa politique transversale, la DLCVC souhaite inclure la reprise des démarches de réaccréditation Municipalité amie des enfants (MAE) et Municipalité amie des aînés (MADA).

Pour l'appuyer dans sa démarche de réalisation d'une politique transversale, de l'élaboration de son plan d'action 2022-2025 et dans une perspective d'action mobilisatrice et de bonification des recommandations du comité, la DLCVC souhaite s'adjoindre l'expertise d'Espace MUNI qui aurait comme rôle d'accompagner le comité dans la réalisation des différentes étapes de ses travaux. Cet organisme à but non lucratif, basé à Brossard, poursuit l'objectif d'offrir un environnement municipal durable et inclusif dans une perspective de développement des communautés. Celui-ci a déjà accompagné la Ville de Brossard dans le cadre des travaux pour l'élaboration de sa Politique famille et aînés adoptée en 2016.

Le contrat peut être octroyé de gré à gré en vertu de l'exception de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, qui permet de conclure avec un organisme à but non lucratif un contrat de gré à gré pour la fourniture de services.

Résumé de l'offre de service

L'offre de service proposée inclut une banque de 310 heures qui se répartira sur une période de 12 mois à partir de juillet 2021. L'entente prévoit un accompagnement professionnel pour les étapes et livrables suivants :

- Soutien en continu et rencontres de travail avec le porteur de projet de la DLCVC;

- Analyse des politiques et plans d'action antérieurs;
- Proposition de vision du nouveau cadre, des concepts et de l'échéancier détaillé de production;
- Cerner l'écosystème du projet, inventaire des ressources et services existants, recension des données de diagnostic social;
- Développement de la stratégie des rencontres du comité de pilotage et conception d'une "boîte à outils" à l'intention des membres;
- Soutien aux activités de consultations publiques;
- Rédaction du rapport des consultations publiques;
- Soutien à l'animation des 5 rencontres du comité de pilotage;
- Soutien à la construction des outils d'analyse des portraits sociaux et données démographiques pour réaliser une lecture qualitative de la population;
- Schématisation du format de la politique;
- Soutien à l'identification des grandes orientations, des enjeux et des leviers;
- En co-construction avec les représentants municipaux, développement de la stratégie des ateliers d'échanges auprès des diverses clientèles ciblées par la politique;
- Recommandations au contenu du cadre de référence et au projet préliminaire de politique;
- Soutien-conseil lors de la rédaction de la politique et du plan d'action.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

En raison du contexte pandémique, les rencontres se tiendront en mode virtuel jusqu'à ce que l'assouplissement des consignes sanitaires permettent les rencontres en personne.

Des rencontres pourraient se dérouler en soirée, selon les disponibilités des membres du comité.

Une consultation publique prendra place d'ici la fin 2021 par le biais d'un sondage en ligne.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépenses	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Mandat d'accompagnement pour l'élaboration de la politique transversale	Juillet 2021 à décembre 2021	21 500,00 $	22 572,31 $	24 719,63 $
Mandat d'accompagnement pour l'élaboration de la politique transversale	Janvier 2022 à juin 2022	9 500,00 $	9 973,81 $	10 922,62 $
TOTAL		**31 000,00 $**	**32 546,12 $**	**35 642,25 $**

Le coût total de l'entente est de 35 642,25 $, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois.

La dépense pour 2021 représente une somme de 22 572,31 $, taxes nettes et une somme de 30 500,00 $ a été prévue spécifiquement et est disponible au poste 02-721-10-418 (Gestion, exploitation - Centres communautaires - Services professionnels) du budget de fonctionnement.

Le solde budgétaire de 7 927,69 $ sera utilisé à même le poste 02-721-10-418 (Gestion, exploitation - Centres communautaires - Services professionnels) pour des mandats à venir dans le cadre de la démarche de politique transversale et Municipalité amie des aînés (MADA).

Une dépense de 9 973,81 $ devra faire l'objet d'une fiche de budget non récurrent lors de la préparation budgétaire 2022.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-721-10-418

Statut	Date
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16

Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-17
Direction(s) consultée(s) : • Direction des finances.	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.20 **CESSION DE TERRAINS MUNICIPAUX AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (CSSMV) - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE SECTEUR C - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) a besoin d'un terrain pour l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville;

Considérant que l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ c. I-13.3) permet au CSSMV de requérir de la Ville qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école;

Considérant que le 17 mars 2021, en vertu de l'article 326 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, c. 1), le ministre de l'Éducation a ordonné à la Ville de céder à titre gratuit au CSSMV un immeuble d'une superficie approximative de 15 000 mètres carrés aux fins de la construction d'une nouvelle école primaire;

Considérant que la Ville et le CSSMV ont collaboré pour trouver un terrain adéquat pouvant accueillir une nouvelle école primaire;

Considérant que la Ville est propriétaire d'un terrain vague ayant front sur le boulevard du Quartier qu'elle peut céder en partie au CSSMV pour la construction d'une nouvelle école primaire;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De céder au Centre de services scolaire Marie-Victorin, à titre gratuit, un terrain composé des lots 2 702 025 (en partie), 2 702 026, 2 702 033 (en partie), 2 702 059, 2 702 060, 2 702 061, 2 702 062, 2 702 064, 2 702 112 (en partie), 3 291 732 et 3 402 749 (ci-après « l'Immeuble »), pour y permettre la construction d'un établissement scolaire public primaire;

De retirer du domaine public de la Ville et de fermer comme rue, parc, placette ou autre toute partie de l'Immeuble qui en ferait partie, le cas échéant;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de promesse bilatérale de cession et d'acquisition joint au présent sommaire décisionnel;

PROJET

D’autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente substantiellement conforme à la promesse bilatérale de cession et d’acquisition approuvée ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5152

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Cession de terrains municipaux au Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) - Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur C - Autorisation de signature

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

Considérant que le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) a besoin d'un terrain pour l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville;

Considérant que l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ c. I-13.3) permet au CSSMV de requérir de la Ville qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école;

Considérant que le 17 mars 2021, en vertu de l'article 326 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, c. 1), le ministre de l'Éducation a ordonné à la Ville de céder à titre gratuit au CSSMV un immeuble d'une superficie approximative de 15 000 mètres carrés aux fins de la construction d'une nouvelle école primaire;

Considérant que la Ville et le CSSMV ont collaboré pour trouver un terrain adéquat pouvant accueillir une nouvelle école primaire;

Considérant que la Ville est propriétaire d'un terrain vague ayant front sur le boulevard du Quartier qu'elle peut céder en partie au CSSMV pour la construction d'une nouvelle école primaire;

Et résolu

De céder au Centre de services scolaire Marie-Victorin, à titre gratuit, un terrain composé des lots 2 702 025 (en partie), 2 702 026, 2 702 033 (en partie), 2 702 059, 2 702 060, 2 702 061, 2 702 062, 2 702 064, 2 702 112 (en partie), 3 291 732 et 3 402 749 (ci-après « l'Immeuble »), pour y permettre la construction d'un établissement scolaire public primaire;

De retirer du domaine public de la Ville et de fermer comme rue, parc, placette ou autre toute partie de l'Immeuble qui en ferait partie, le cas échéant;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de promesse bilatérale de cession et d'acquisition joint au présent sommaire décisionnel;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente substantiellement conforme à la promesse bilatérale de cession et d'acquisition approuvée ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Contexte :

L'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ c. I-13.3) permet au CSSMV de requérir de la Ville qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école.

En vertu de l'article 326 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire, le 18 mars 2021, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, a ordonné à la Ville à remettre au CSSMV, dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la réception de cette ordonnance, un terrain disponible, sans contrainte et desservi en services pour la construction d'une école primaire.

En mars 2021, pour donner suite à cette ordonnance, la Ville a réalisé un inventaire exhaustif des terrains disponibles et exempts de contraintes pour la construction d'une nouvelle école primaire. À la suite de discussions entre la Ville et le CSSMV, un site a été sélectionné sur le boulevard du Quartier dans le secteur C.

Ce site, d'une superficie approximative de 15 000 mètres carrés (161 458 pieds carrés), est la propriété de la Ville. Le terrain fait face au boulevard du Quartier et à la rue de Châteauneuf. Cette zone du secteur C présente plusieurs projets de développement comme le TOD du Quartier (SOLAR), ÉCO-Quartier de la Gare

et Brossard-sur-le-parc. L'ensemble de ces projets propose, à terme, la création de plus de six mille deux cents (6 200) nouveaux logements. De ces logements, plusieurs auront une typologie familiale avec deux (2) chambres et plus.

De plus, le positionnement de ce site avec l'accès facile au secteur L par le viaduc du Quartier rend possible l'accueil d'écoliers qui résident dans ce secteur.

À court terme, le CSSMV aura aussi des besoins pour la construction d'une future école secondaire. Il est discuté que cette future école pourrait se positionner sur un terrain non loin du site visé pour l'école primaire, sur le boulevard du Quartier. Ainsi, cette zone pourrait devenir un pôle institutionnel pour ce secteur en pleine ébullition.

La promesse bilatérale de cession et d'acquisition contient les principaux éléments suivants :

- Cession par la Ville de parcelles de terrain d'une superficie totale approximative de 15 042 mètres carrés;
- Clauses pour la vérification diligente par le CSSMV;
- Les travaux de modification des infrastructures municipales (aqueduc et égout) seront assumés par la Ville et devront être complétés au plus tard le 30 septembre 2023;
- Le CSSMV s'engage à construire une école de trois (3) étages;
- L'engagement des parties à réviser l'entente mutuelle sur l'utilisation des locaux et espaces des établissements scolaires;
- La mise en place d'un comité de cohabitation.

La cession des terrains de la Ville en faveur du CSSMV sera dirigée par la Société québécoise des infrastructures (SQI). Celle-ci présentera un projet de lotissement pour la superficie demandée (15 000 mètres carrés) et une entente de cession.

Le début de la construction de l'école est prévu à l'hiver 2022 et des délais de construction de l'ordre de dix-huit (18) mois sont à prévoir.

Localisation approximative du site visé

Le site est constitué des lots suivants : 2 702 025 (en partie), 2 702 026, 2 702 033 (en partie), 2 702 059, 2 702 060, 2 702 061, 2 702 062, 2 702 064, 2 702 112 (en partie), 3 291 732 et 3 402 749.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Économique	Croissance	Miser sur la culture et la qualité du cadre de vie comme facteur d'attrait de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises et de visiteurs; Élaborer une vision de développement économique, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- 17 mars 2021 : Ordonnance du ministre Roberge contraignant la Ville à céder au CSSMV un terrain aux

fins de la construction d'une école primaire;

- 6 juillet 2021 : Approbation de la promesse bilatérale de cession et d'acquisition par le conseil;
- Automne 2022 : Début des travaux de construction;
- Hiver 2022 : Collaboration en vue de la révision de l'entente mutuelle sur l'utilisation des locaux et espaces des établissements scolaires;
- Automne 2024 : Ouverture de l'école.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Christian Cléroux - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-17
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du génie;
- Direction du loisir, culture et vie communautaire;
- Direction des services juridiques.

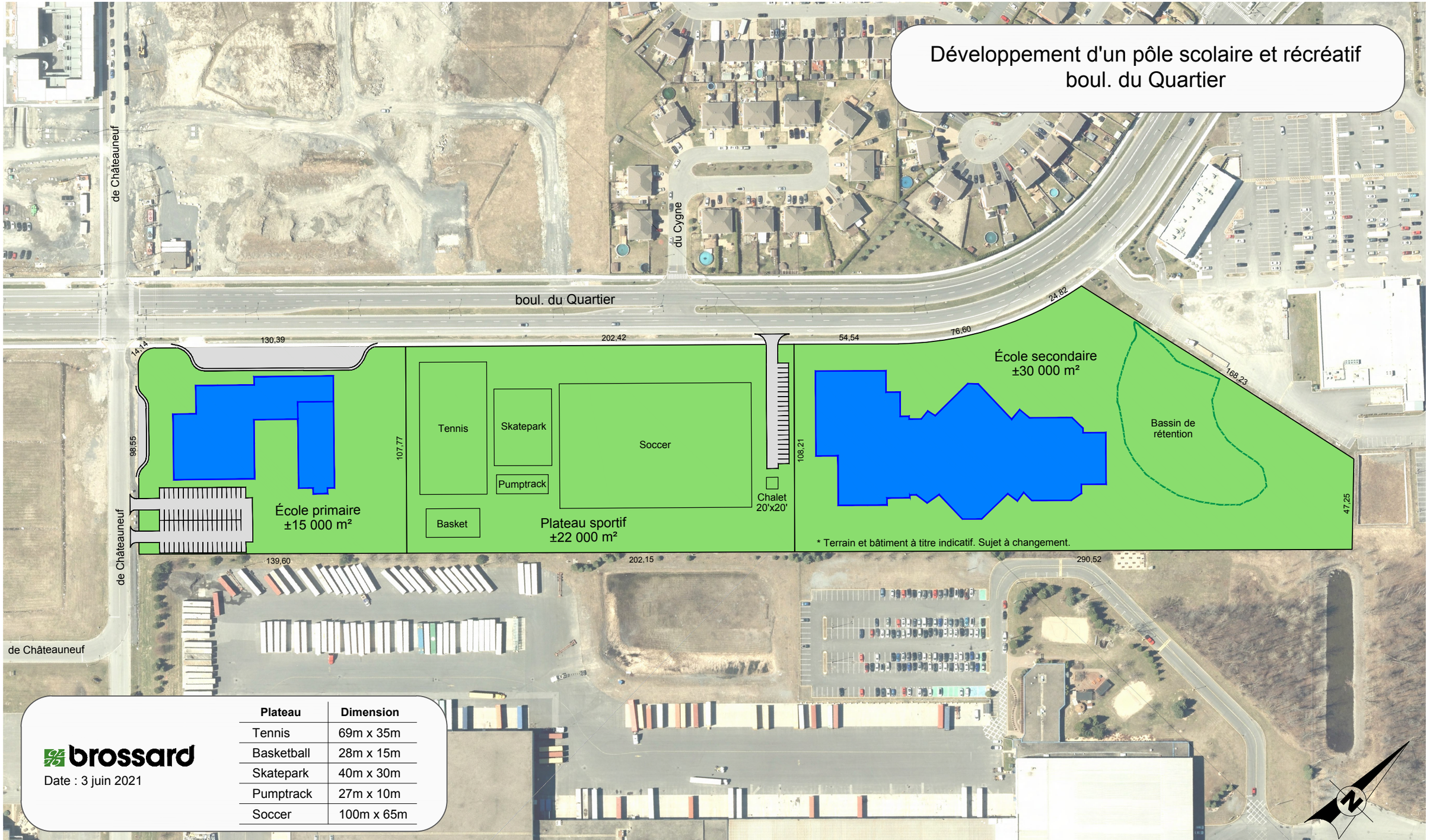
Développement d'un pôle scolaire et récréatif
boul. du Quartier
de Châteauneuf
du Cygne
boul. du Quartier
14,14
130,39
202,42
54,54
76,60
24,82
168,23
98,55
107,77
108,21
47,25
Tennis
Skatepark
Soccer
Pumptrack
Basket
Chalet
20'x20'
École primaire
±15 000 m²
Plateau sportif
±22 000 m²
École secondaire
±30 000 m²
Bassin de
rétention
* Terrain et bâtiment à titre indicatif. Sujet à changement.
139,60
202,15
290,52
de Châteauneuf
de Châteauneuf
brossard
Date : 3 juin 2021
Plateau
Dimension
Tennis
69m x 35m
Basketball
28m x 15m
Skatepark
40m x 30m
Pumptrack
27m x 10m
Soccer
100m x 65m

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

8.21 **ACQUISITION IMMOBILIÈRE - LOTS 2 029 895 ET 2 030 293 - 6405, 6425 ET 6445, BOULEVARD MILAN - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver l'acquisition par la Ville de la société Les Investissements 6445 Milan Ltée, pour la somme de 7 800 000,00 $, avant taxes, de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 029 895 et 2 030 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, avec le bâtiment dessus érigé portant les numéros 6405, 6425 et 6445, boulevard Milan, à Brossard, le tout conditionnellement : (i) à la radiation de toutes les hypothèques grevant cet immeuble, dont notamment, celles prévues aux actes inscrits au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous les numéros 25 210 963, 24 848 088, 23 768 830 et 21 669 898; et (ii) à l'annulation des droits de préférence en faveur de 3226832 CANADA INC. et SOBEYS QUÉBEC INC., aux termes de l'acte inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous le numéro 21 669 898;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution, le tout sujet au respect des conditions ci-dessus mentionnées;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 5 000 000,00 $, taxes nettes, à même le fond de réserve foncière, afin de financer l'acquisition de cet immeuble;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 3 189 025,00 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé affecté – Projets d'investissements, afin de financer l'acquisition de cet immeuble.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5167

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Acquisition immobilière - Lots 2 029 895 et 2 030 293 - 6405, 6425 et 6445, boulevard Milan - Autorisation de signature

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services juridiques Éditeur Robert Coulombe	8 189 025,00 $

Recommandations :

Et résolu

D'approuver l'acquisition par la Ville de la société Les Investissements 6445 Milan Ltée, pour la somme de 7 800 000,00 $, avant taxes, de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 029 895 et 2 030 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, avec le bâtiment dessus érigé portant les numéros 6405, 6425 et 6445, boulevard Milan, à Brossard, le tout conditionnellement : (i) à la radiation de toutes les hypothèques grevant cet immeuble, dont notamment, celles prévues aux actes inscrits au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous les numéros 25 210 963, 24 848 088, 23 768 830 et 21 669 898; et (ii) à l'annulation des droits de préférence en faveur de 3226832 CANADA INC. et SOBEYS QUÉBEC INC., aux termes de l'acte inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous le numéro 21 669 898;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution, le tout sujet au respect des conditions ci-dessus mentionnées;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 5 000 000,00 $, taxes nettes, à même le fond de réserve foncière, afin de financer l'acquisition de cet immeuble;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 3 189 025,00 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé affecté – Projets d'investissements, afin de financer l'acquisition de cet immeuble.

Contexte :

La société Les Investissements 6445 Milan Ltée (le « Vendeur ») est propriétaire d'un immeuble composé des lots 2 029 895 et 2 030 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, avec un bâtiment vacant dessus érigé portant les numéros 6405, 6425 et 6445, boulevard Milan, à Brossard (l' « Immeuble »).

La Ville a imposé une réserve sur l'Immeuble, laquelle a été inscrite au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie le 4 mai 2020 sous le numéro 25 353 471, le tout conformément aux dispositions de l'article 79 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24).

Après plusieurs mois de négociation avec le procureur du Vendeur, une entente est intervenue entre le Vendeur et la Ville, aux termes de laquelle celui-ci accepte de vendre de gré à gré l'Immeuble à la Ville pour la somme de 7 800 000,00 $, avant taxes.

Toutefois, l'Immeuble est notamment grevé d'une hypothèque en faveur de 3226832 CANADA INC. et SOBEY'S QUÉBEC INC. afin de garantir :

a) Servitude de restriction d'usage (Ne pas utiliser l'Immeuble dans le but d'y exploiter un commerce dont l'activité principale ou accessoire est d'y vendre, d'y mettre en marché, d'y entreposer, d'y distribuer ou d'y manutentionner des denrées alimentaires);

b) Droit de préférence de location;

c) Droit de préférence d'approvisionnement; et

d) Droit de préférence d'achat advenant que le propriétaire désire vendre la totalité ou une partie de l'Immeuble.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à faire approuver l'acquisition de l'Immeuble par la Ville, le tout conditionnellement : (i) à la radiation de toutes les hypothèques grevant cet immeuble, dont notamment, celles prévues aux actes inscrits au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous les numéros 25 210

963, 24 848 088, 23 768 830 et 21 669 898; et (ii) à l'annulation des droits de préférence en faveur de 3226832 CANADA INC. et SOBEYS QUÉBEC INC., aux termes de l'acte inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Laprairie sous le numéro 21 669 898.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Radiation de toutes les charges par le Vendeur.
- Préparation et signature d'un acte de vente et inscription au registre foncier.

Aspects financiers :

Les experts de la Ville recommandent l'acquisition de l'Immeuble au prix de 7 800 000 $, compte tenu de la vigueur du marché immobilier sur le territoire de la Ville. À titre indicatif, la valeur des propriétés augmente présentement à un rythme de 1,5 % par mois.

Cette dépense d'un montant de 7 800 000,00 $, avant taxes, a été prévue au projet URB21-084 Programme d'acquisition à des fins de projets municipaux lors de l'adoption du PTI pour un montant de 7 000 000,00 $.

Le financement pour l'acquisition de l'immeuble en provenance du fond de réserve foncière pour un montant de 5 000 000,00 $, taxes nettes doit être autorisé par le Conseil.

Le financement pour l'acquisition de l'immeuble en provenance du Surplus accumulé affecté – Projets d'investissement pour un montant de 3 189 025,00 $, taxes nettes doit être autorisé par le Conseil.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-60460

60-918-11-000

60-992-19-000

Statut	**Date**
Isabelle Grenier - Approuvé	2021-06-22
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-22
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-23
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du Génie;
- Direction de l'Urbanisme.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

9.1 **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU – AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – FERMETURE D'UNE PARTIE DU RUISSEAU R1 – SECTEUR C - AUTORISATION**

Considérant que la Direction de l'urbanisme recommande au conseil municipal qu'elle soit mandatée afin de procéder à la demande d'autorisation auprès de l'agglomération de Longueuil et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la fermeture d'une partie du ruisseau R1 traversant le terrain en vue d'accueillir la construction d'une future école primaire sur le boulevard du Quartier;

Considérant que cette recommandation permette à la Direction de l'urbanisme de compléter la demande et, au besoin, de mandater des services professionnels afin de présenter cette demande avec les documents requis;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser la Direction de l'urbanisme à déposer au nom de la Ville, une demande d'autorisation auprès de l'agglomération de Longueuil et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour une intervention dans un cours d'eau.

D'autoriser le directeur de la Direction de l'urbanisme à signer ces demandes pour et au nom de la Ville ainsi que tout autre document nécessaire y afférent.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5143

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Demande d'autorisation pour une intervention dans un cours d'eau – Agglomération de Longueuil et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Fermeture d'une partie du ruisseau R1 – Secteur C - Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme Éditeur Caroline Beaudet	13 115,50 $

Recommandations :

Considérant que la Direction de l'urbanisme recommande au conseil municipal qu'elle soit mandatée afin de procéder à la demande d'autorisation auprès de l'agglomération de Longueuil et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la fermeture d'une partie du ruisseau R1 traversant le terrain en vue d'accueillir la construction d'une future école primaire sur le boulevard du Quartier;

Considérant que cette recommandation permette à la Direction de l'urbanisme de compléter la demande et, au besoin, de mandater des services professionnels afin de présenter cette demande avec les documents requis;

Et résolu

D'autoriser la Direction de l'urbanisme à déposer au nom de la Ville, une demande d'autorisation auprès de l'agglomération de Longueuil et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour une intervention dans un cours d'eau.

D'autoriser le directeur de la Direction de l'urbanisme à signer ces demandes pour et au nom de la Ville ainsi que tout autre document nécessaire y afférent.

Contexte :

En vertu de l'article 326 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*, les villes ont l'obligation de fournir un terrain aux centres de services scolaire pour la construction de nouveaux établissements d'enseignement.

Le 18 mars 2021, la Ville a reçu un avis formel signé du ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, obligeant la Ville à remettre au Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV), dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la réception de l'avis formel, un terrain disponible, sans contrainte et desservi en services, pour la construction d'une école primaire.

En mars 2021, pour donner suite à la réception de cet ultimatum, la Ville a réalisé un inventaire exhaustif de terrains disponibles et exempts de contraintes pour la construction d'une nouvelle école primaire. Des discussions entre la Ville et le CSSMV ont été réalisées et un site a été sélectionné sur le boulevard du Quartier dans le secteur C.

Le site

Ce site représente une superficie approximative de 15 000 mètres carrés (161 458 pieds carrés) et est la propriété à 100 % de la Ville. Le terrain fait face au boulevard du Quartier et à la rue de Châteauneuf. Cette zone du secteur C présente plusieurs projets de développement comme le TOD du Quartier (SOLAR), ÉCO-Quartier de la Gare et le projet Brossard-sur-le-parc. L'ensemble de ces projets propose, à terme, la création de plus de six mille deux cents (6 200) nouveaux logements. De ces logements, plusieurs auront une typologie familiale avec deux (2) chambres et plus.

La cession des terrains de la Ville au bénéfice du CSSMV sera orchestrée par la Société québécoise des infrastructures (SQI). Celle-ci présentera un projet de lotissement pour la superficie demandée (15 000 mètres carrés) et une entente de cession.

Localisation approximative du ruisseau R1 sur le site visé pour la future école primaire

Le site est constitué des lots suivants : 2 702 025 (en partie), 2 702 026, 2 702 033 (en partie), 2 702 059, 2 702 060, 2 702 061, 2 702 062, 2 702 064, 2 702 112 (en partie), 3 291 732 et 3 402 749.

Ancien cours eau – ruisseau R1

Ce terrain est constitué d'un ancien cours d'eau (identifié comme le ruisseau R1). Ce cours d'eau, qui n'est plus fonctionnel, traverse le terrain à partir du boulevard du Quartier jusqu'à la ligne de propriété arrière. Une partie importante de ce ruisseau a d'ailleurs été remblayée après l'obtention des autorisations requises au cours des dernières années par l'arrivée d'un projet de développement en amont du site visé.

Étant donné que le terrain doit être cédé sans contrainte, il est de la responsabilité de la Ville de présenter une demande de fermeture de l'ancien ruisseau R1 qui traverse les lots convoités en diagonale et qui représente une contrainte sur le lot construisible.

La demande de fermeture d'un cours d'eau devra être présentée au Conseil d'agglomération de Longueuil qui se prononcera favorable ou non à la demande. À titre informatif, le certificat d'autorisation avait été émis le 22 septembre 2016 **(CA-160922-1.8)** par l'agglomération de Longueuil pour la fermeture du ruisseau R1 en amont du site visé pour l'implantation des bâtiments principaux du projet ÉCO-Quartier de la Gare situé au nord du boulevard du Quartier.

Le début de la construction de l'école est prévu à l'hiver 2022 et des délais de construction de l'ordre de dix-huit (18) mois sont à prévoir. La demande de certificat d'autorisation doit donc être déposée auprès de l'agglomération, et ce, sans tarder afin de limiter au maximum les délais observés.

Démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Une demande d'avis sera réalisée auprès du ministère afin de valider si la section résiduelle du ruisseau R1 est reconnue comme un cours d'eau ou un fossé. Dans le cas où le ministère confirme que la section résiduelle est un cours d'eau, une demande d'autorisation devra être déposée aux fins de remblai. Il importe de préciser que le traitement de la demande d'autorisation nécessitera un délai minimal de soixante-quinze (75) jours.

Dans le cas où la demande d'autorisation est acceptée, une compensation monétaire devra être versée au ministère. Selon une évaluation très préliminaire, un montant approximatif de 150 000 $ serait à prévoir à titre compensatoire.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Économique	Croissance	Miser sur la culture et la qualité du cadre de vie comme facteur d'attrait de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises et de visiteurs; Élaborer une vision de développement économique, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Réception d'un avis formel signé du ministre de l'Éducation, obligeant la Ville à remettre à la CSSMV, dans un délai de quarante-cinq (45) jours, un terrain disponible, sans contrainte et desservi en services, pour la construction d'une école primaire – 18 mars 2021;
- Recherche de terrains et discussions auprès de la CSSMV – mars/mai 2021;
- Vérification auprès de l'agglomération concernant le remblai du ruisseau R1 – juin 2021.

Étapes subséquentes :

- Demande d'avis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – juin/juillet 2021;
- Dépôt de la demande de fermeture du cours d'eau au conseil d'agglomération de Longueuil – juillet 2021;
- Dépôt d'une demande d'autorisation auprès du ministère dans le cas où le ruisseau R1 est reconnu comme un cours d'eau – juillet/août 2021.

Aspects financiers :

- Présentation de l'étude de la demande de fermeture d'un cours d'eau à l'agglomération de Longueuil : 1 182,00 $;
- Plan de drainage produit par une firme de génie : 11 933,50 $.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-611-00-411

Statut	**Date**
Christian Cléroux - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-15
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-16

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du génie.

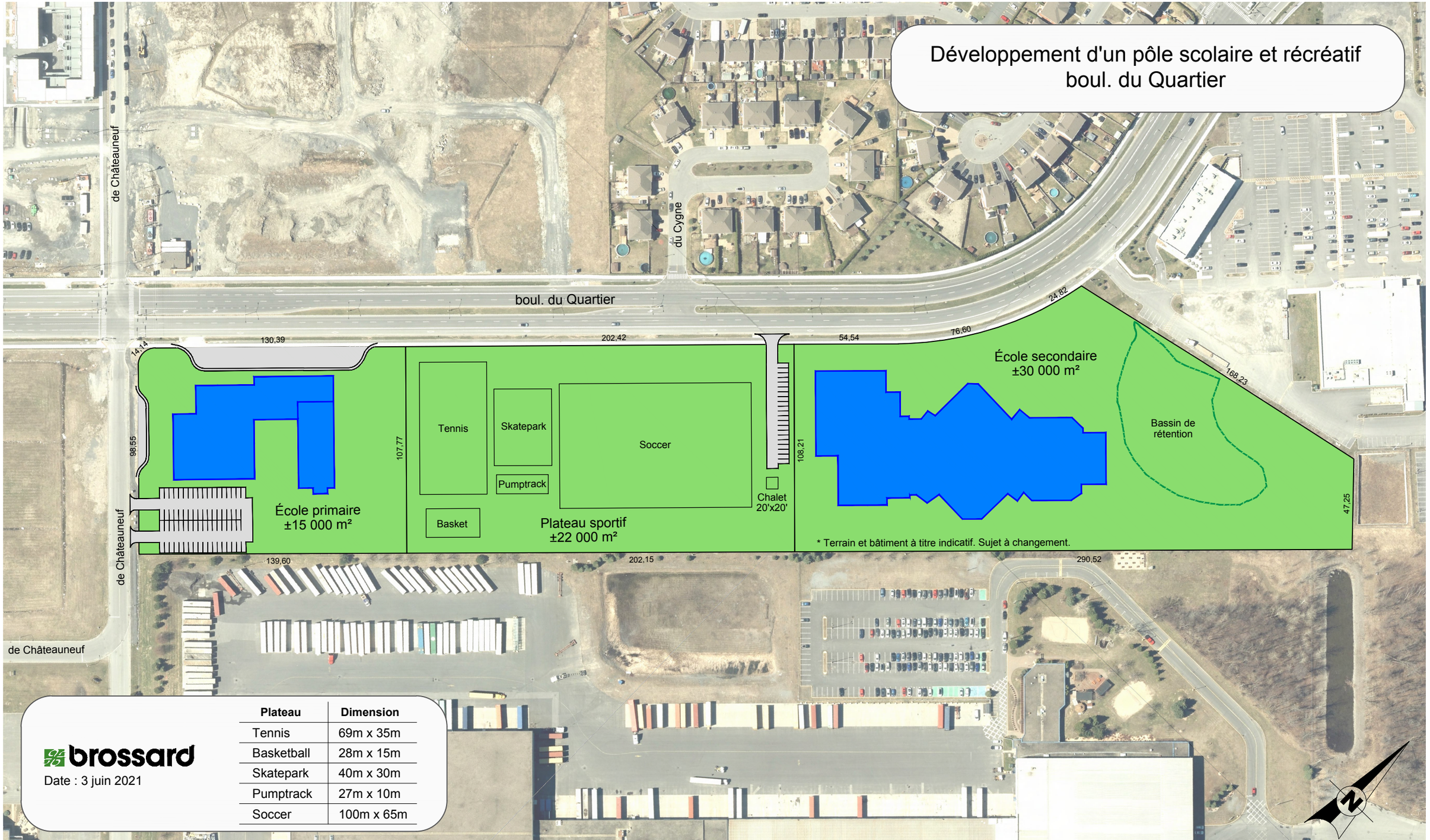
Développement d'un pôle scolaire et récréatif
boul. du Quartier
de Châteauneuf
du Cygne
boul. du Quartier
14,14
130,39
202,42
54,54
76,60
24,82
168,23
98,55
107,77
108,21
47,25
Tennis
Skatepark
Soccer
Pumptrack
Basket
Chalet
20'x20'
École primaire
±15 000 m²
Plateau sportif
±22 000 m²
École secondaire
±30 000 m²
Bassin de
rétention
* Terrain et bâtiment à titre indicatif. Sujet à changement.
139,60
202,15
290,52
de Châteauneuf
de Châteauneuf
brossard
Date : 3 juin 2021
Plateau
Dimension
Tennis
69m x 35m
Basketball
28m x 15m
Skatepark
40m x 30m
Pumptrack
27m x 10m
Soccer
100m x 65m

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

9.2 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 17 JUILLET 2021 - 6 700 000 $ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brossard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 700 000 $ qui sera réalisé le 19 juillet 2021, réparti comme suit :

REFINANCEMENT

VILLE DE BROSSARD (à compter de 2006)

REG-164	Travaux mun.Boul.du Quartier (Prairies & CN)	132 400 $;
REG-167	Travaux mun. Du Quartier (Matte & CN)	140 200 $;
REG-313	Bassin de rétention Lugano 2	786 200 $;
REG-327	Tisserand	274 200 $;

NOUVEAUX EMPRUNTS

REG-333	Viaduc du Quartier	143 000 $;
REG-343	Centre multifonctionnel	3 840 000 $;
REG-359	Stabilisation Berges Ruisseau Daigneault	223 000 $;
REG-370	Grand parc urbain	604 000 $;
REG-404	Voie d'accès à l'autoroute 10 Ouest	70 000 $;
REG-411	Travaux d'aménagement pour le grand parc urbain	112 000 $;
REG-423	Intégration technologique à la Bibliothèque de Brossard – secteur jeunesse	375 000 $.

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404, REG-411 et REG-423, la Ville de Brossard souhaite émettre pour un terme plus court que celui initialement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

PROJET

Et résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 juillet 2021 ;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année ;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7) ;
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Banque Nationale du Canada, Succursale 10321, 8200, boulevard Taschereau, suite 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6 ;
- les obligations seront signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Brossard, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404 et REG-411 et REG-423 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404, REG-411 et REG-423 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 19 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5108

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Émission d'obligations - 17 juillet 2021 - 6 700 000 $ - Concordance et courte échéance

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Finances Éditeur Martine Picard	

Recommandations :

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brossard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 700 000 $ qui sera réalisé le 19 juillet 2021, réparti comme suit :

REFINANCEMENT

VILLE DE BROSSARD (à compter de 2006)

REG-164	Travaux mun.Boul.du Quartier (Prairies & CN)	132 400 $;
REG-167	Travaux mun. Du Quartier (Matte & CN)	140 200 $;
REG-313	Bassin de rétention Lugano 2	786 200 $;
REG-327	Tisserand	274 200 $;

NOUVEAUX EMPRUNTS

REG-333	Viaduc du Quartier	143 000 $;
REG-343	Centre multifonctionnel	3 840 000 $;
REG-359	Stabilisation Berges Ruisseau Daigneault	223 000 $;
REG-370	Grand parc urbain	604 000 $;
REG-404	Voie d'accès à l'autoroute 10 Ouest	70 000 $;
REG-411	Travaux d'aménagement pour le grand parc urbain	112 000 $;
REG-423	Intégration technologique à la Bibliothèque de Brossard – secteur jeunesse	375 000 $.

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404, REG-411 et REG-423, la Ville de Brossard souhaite émettre pour un terme plus court que celui initialement fixé à ces règlements ;

Et résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 juillet 2021 ;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année ;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7) ;
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Banque Nationale du Canada, Succursale 10321, 8200, boulevard Taschereau, suite 1400, Brossard (Québec) J4X 2S6 ;

- les obligations seront signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Brossard, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404 et REG-411 et REG-423 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

D'autoriser, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REG-164, REG-167, REG-313, REG-327, REG-333, REG-343, REG-359, REG-370, REG-404, REG-411 et REG-423 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 19 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Contexte :

La Ville doit refinancer une émission d'obligations de 5 ans qui vient à échéance, soit l'émission de la Ville de Brossard du 19 juillet 2016, pour un montant de 1 333 000 $.

La Ville a également effectué des dépenses sur plusieurs règlements d'emprunt adoptés. Afin de financer ces travaux, la Ville doit émettre des obligations pour un total de 5 367 000 $ sur les règlements listés dans la résolution.

L'émission totale sera donc de 6 700 000 $, incluant 1 333 000 $ en refinancement.

En collaboration avec le ministère des Finances, la Direction des finances a établi une structure de financement optimale en fonction de la structure des taux d'intérêt en cours, soit des obligations d'une durée de 1 à 10 ans. Les taux d'intérêt seront connus à l'ouverture des soumissions. Le conseil a délégué à la trésorière, ou au trésorier adjoint en son absence, le pouvoir d'adjuger les contrats d'émission d'obligations au nom de la Ville en vertu du règlement REG-371.

Un appel d'offres a été effectué via le ministère des Finances pour trouver un preneur à cette émission d'obligations. À la suite de l'ouverture des soumissions, la trésorière ou son assistant adjugera l'émission au montant de 6 700 000 $, le mercredi 7 juillet 2021.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Annie Germain - Approuvé	2021-06-03
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-08
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-09
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-15

Direction(s) consultée(s) :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30,sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

9.3 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1456 (IGF-AXIOM INC.) - GESTION DU PROJET ET TECHNICIEN DE CHANTIER - AUTORISATION

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-20-1456, en services professionnels sur demande pour la gestion de projet et de la surveillance au Groupe IGF- Axiom Inc, le 15 août 2020,

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser une dépense de 93 800,28 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-20-1456, pour la réalisation de la gestion de projet, de la surveillance ainsi que du contrôle des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la cour de la Direction des travaux publics, le tout, conformément à la proposition de IGF-Axiom Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5127

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Dépense au contrat-cadre SP-20-1456 (IGF-Axiom Inc.) - Gestion du projet et technicien de chantier - Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Génie Éditeur Benoit Fillion	93 800,28 $

Recommandations :

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-20-1456, en services professionnels sur demande pour la gestion de projet et de la surveillance au Groupe IGF- Axiom Inc, le 15 août 2020,

Et résolu

D'autoriser une dépense de 93 800,28 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-20-1456, pour la réalisation de la gestion de projet, de la surveillance ainsi que du contrôle des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la cour de la Direction des travaux publics, le tout, conformément à la proposition de IGF-Axiom Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis.

Contexte :

Le contrat-cadre SP-20-1456 a pour but de fournir des services professionnels sur demande, afin d'effectuer la gestion contractuelle, la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets réalisés par la Ville de Brossard. Le contrat-cadre a été octroyé pour un montant total de 656 198,55 $, taxes incluses, à la séance du conseil du mois d'août 2020.

Une autorisation de dépenses est demandée au conseil pour réaliser la gestion et la surveillance des travaux de réfection de la cour de la Direction des travaux publics.

Les travaux de construction à surveiller consistent, entre autres, à la reconstruction de la voirie (nouvelle structure de chaussée), ainsi qu'au marquage et à la signalisation de la chaussée et des travaux connexes.

Les travaux sont prévus être réalisés en deux phases, une phase cette année qui sera réalisée de la fin du mois d'août jusqu'au mois d'octobre 2021 et l'autre au printemps 2022.

Le budget global requis pour réaliser les services professionnels décrits ci-haut est de 93 800,28 $, taxes incluses, incluant une provision de 10 % pour frais afférents.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat : conseil du 24 août 2021;
- Réunion de démarrage du projet : semaine du 30 août 2021;
- Début des travaux phase 1 : vers le 6 septembre 2021;
- Début des travaux phase 2 : mai-juin 2022.

Aspects financiers :

L'enveloppe totale du contrat-cadre SP-20-1456 est de 656 198,55 $, taxes incluses. À ce jour, un montant de 151 798,62 $ est utilisé. Le solde disponible est donc de 504 399,93 $.

Le montant total de la dépense est de 93 800,28 $, taxes incluses. Le solde du contrat-cadre sera alors de

410 599,65 $, suivant l'acceptation de ce projet par le Conseil de Ville.

Montants de la dépense :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services professionnels en vue de la réfection de la cour de la Direction des travaux publics	81 583,20 $	85 652,16 $	93 800,28 $

La dépense représente une somme totale de 93 800,28 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 85 652,16 $, taxes nettes, a été prévue au projet de Réfection de la cour arrière de la Direction des travaux publics (GEN21-037) lors de l'adoption du PTI. Le financement prévu pour les services professionnels au règlement d'emprunt 416, est d'un montant de 300 000 $, taxes nettes. Le solde disponible au règlement 416 avant cette dépense est de 285 040,62 $.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04162

Statut	**Date**
Bernard Donato - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-17

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des Finances.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

9.4 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1472 - SERVICES PROFESSIONNELS SUR DEMANDE EN INGÉNIERIE POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - AUTORISATION

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-20-1472 en services professionnels sur demande, au Groupe-Conseil Génipur inc., le 25 août 2020, dans les domaines du génie civil, de l'éclairage et des feux de circulation;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser une dépense totale de 79 332,75 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-20-1472, pour assurer des services en impartition en hydraulique, afin de statuer sur la recevabilité technique des différentes demandes de développement formulées par des propriétaires/promoteurs ou tout autre besoin, en lien avec la gestion de ses réseaux d'égouts et d'aqueduc.

Le tout, conformément à la proposition du Groupe-Conseil Génipur Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis du contrat SP-20-1472.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 72 441,38 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé affecté Analyse d'avant-projet, afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5126

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Dépense au contrat-cadre SP-20-1472 - Services professionnels sur demande en ingénierie pour des projets d'infrastructures municipales - Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Génie Éditeur Julie Chevalier	79 332,75 $

Recommandations :

Considérant l'octroi du contrat-cadre SP-20-1472 en services professionnels sur demande, au Groupe-Conseil Génipur inc., le 25 août 2020, dans les domaines du génie civil, de l'éclairage et des feux de circulation;

Et résolu

D'autoriser une dépense totale de 79 332,75 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-20-1472, pour assurer des services en impartition en hydraulique, afin de statuer sur la recevabilité technique des différentes demandes de développement formulées par des propriétaires/promoteurs ou tout autre besoin, en lien avec la gestion de ses réseaux d'égouts et d'aqueduc.

Le tout, conformément à la proposition du Groupe-Conseil Génipur Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis du contrat SP-20-1472.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 72 441,38 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé affecté Analyse d'avant-projet, afin de financer ce contrat.

Contexte :

Le contrat-cadre SP-20-1472 a pour but de fournir des services professionnels sur demande dans les domaines du génie civil, de l'éclairage et des feux de circulation, le tout, selon les termes du contrat. Ce contrat fut octroyé au Groupe-Conseil Génipur Inc., lors de la séance du conseil du 25 août 2020 et les autorisations de dépenses associées aux divers mandats qui en découlent, doivent faire l'objet d'approbation par les instances concernées.

Une autorisation de dépenses est demandée au conseil municipal pour des services en impartition, afin de statuer sur la recevabilité technique des différentes demandes de développement formulées par des propriétaires/promoteurs ou tout autre besoin, en lien avec la gestion de ses réseaux d'égouts et d'aqueduc.

Ces services comprennent, et ce, sans s'y limiter :

- Procéder à des simulations sur les réseaux d'égout et d'aqueduc par l'utilisation des modèles hydrauliques de la Ville;
- Préparer une note technique pour la transmission des résultats des analyses;
- Analyser, commenter les plans (plan de drainage, plan d'aménagement, etc.), transmis par les propriétaires/promoteurs en vue de l'approbation du projet;
- Supporter la Direction du génie pour toute question concernant la gestion de ces réseaux, etc.

Considérant la forte croissance que vit actuellement la ville de Brossard, la Direction de l'urbanisme reçoit plusieurs demandes de la part de propriétaires/promoteurs pour le développement de nouveaux projets sur le territoire de la ville. Ces dossiers doivent être en partie traités par la Direction du génie pour la vérification de la capacité hydraulique des réseaux et pour s'assurer que les projets déposés respectent en tout point la réglementation de la Ville, en ce qui concerne les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie. Considérant une surcharge de l'équipe du Génie avec la gestion des différents projets et études liés au PTI, on retrouve un arrérage important dans le délai pour le traitement des dossiers de la Direction de l'urbanisme. À ce jour, vingt (20) dossiers sont en attente de traitement et l'échéancier pour finaliser l'analyse de ces dossiers est prévu pour la mi-novembre. La ressource dédiée à la Direction du génie pour l'analyse de ces dossiers y travaille deux (2) jours par semaine. Les autres jours de la semaine sont réservés pour l'avancement des plans directeurs et autres projets à la Direction du génie. Les services proposés permettront donc de traiter les dossiers dans un délai beaucoup plus raisonnable et ainsi satisfaire à la demande autant au niveau des développeurs que de la Direction de l'urbanisme.

Une équipe de travail a été formée et sera dédiée spécifiquement pour le traitement de ces dossiers. La

prestation de service est évaluée à environ 2 300 $, taxes non incluses, par semaine, pour une durée de trente (30) semaines, pour un budget total de 69 000 $, taxes non incluses.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Début de la prestation des services : semaine du 12 juillet 2021.

Aspects financiers :

L'enveloppe totale du contrat-cadre SP-20-1472 est de 1 314 451,69 $, taxes incluses. À ce jour, un montant de 408 878,36 $, taxes incluses, est engagé pour ce contrat. Le solde disponible est de donc de 905 573,33 $, taxes incluses. Le montant total de la dépense est de 79 332,75 $, taxes incluses. Le solde du contrat-cadre sera alors de 826 240,58 $, taxes incluses, suivant l'acceptation de ce projets par le conseil de Ville.

Montant de la dépense :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services d'impartition en hydraulique	69 000,00 $	72 441,38 $	79 332,75 $

Cette dépense représente un montant de 72 441,38 $, taxes nettes et n'avait pas été prévue au budget 2021. Un financement de 72 441,38 $ proviendra du surplus accumulé affecté Analyse avant-projet et devra être autorisé par le conseil.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-651-00-411

60-992-28-000

Statut	Date
Bernard Donato - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-18
Jean-Pierre Richard - Approuvé	2021-06-18
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-21

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

9.5 **AFFECTATION D'UNE SOMME - FRAIS LIÉS À LA COVID - CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE CONTRAT SP-17-1158 - AUTORISATION**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser l'affectation d'une somme de 134 443,27 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de financer les frais engendrés par la situation liée à la COVID-19.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5166

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Affectation d'une somme - Frais liés à la COVID - Construction du complexe aquatique Contrat SP-17-1158 - Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Bureau de projets Éditeur Jonathan Fournier St-Louis BP	147 232,90 $

Recommandations :

Et résolu

D'autoriser l'affectation d'une somme de 134 443,27 $, taxes nettes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de financer les frais engendrés par la situation liée à la COVID-19.

Contexte :

Dans le cadre du projet du complexe aquatique, nous avons reçu une réclamation de la part de l'entrepreneur EBC pour les frais liés au COVID-19 suite à la fermeture du chantier pendant 5 semaines en mars 2020 ainsi que les frais reliés aux mesures sanitaires mises en place suite à la reprise des activités de construction.

Les activités au chantier ont été suspendues entre le 25 mars 2020 et le 11 mai 2020 en conformité avec le décret gouvernemental 223-2020 suspendant toute activité en milieu de travail. Le gouvernement du Québec a annoncé la reprise des activités dans le secteur de la construction au Québec à partir du 11 mai 2020.

Pendant cette période, les frais encourus pour maintenir le chantier sécuritaire (rondes hebdomadaires pour vérification: pompes de puisard, génératrice, et chauffage temporaires, etc.) ainsi que le personnel requis pour mettre en place le plan de prévention et les mesures sanitaires requises pour la reprise des travaux lors de la réouverture du chantier ont été engendrés .Cependant, pour les coûts du personnel, la Ville assume seulement le différentiel entre le programme de subvention salariale fédérale et le coût total de la main-d'œuvre.

Lors de la réouverture du chantier du complexe aquatique, EBC a dû appliquer un lot de mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs en conformité avec les lois et règlement dont notamment les nouvelles exigences sanitaires exigées par la CNESST.

Nous avons préparé deux avis de changement à cet effet au contrat de EBC (voir en p. j.), mais nous ne voulons pas que ses frais viennent diminuer le règlement d'emprunt (REG-343) ou le montant de l'emprunt, car l'énoncé du règlement d'emprunt ne prévoyait pas ses coûts initialement.

Nous voulons que le conseil nous autorise à affecter ses frais à un surplus cumulé qui provient en partie du programme de subvention gouvernemental pour venir en aide aux municipalités pour les frais liés à la COVID-19.

Cette somme inclut les frais généraux et les frais d'énergie et de chauffage temporaire pendant l'interruption du chantier ainsi que la période additionnelle (délai pour la livraison du bâtiment) qui est imputable à l'arrêt des travaux à cause du COVID-19.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Financement des frais COVID-19 en lien avec la construction du complexe aquatique par les surplus cumulés non affectés;
- Paiement des deux avis de changement au contrat de EBC inc qui totalisent un montant de 147 232,90 $, taxes incluses.

Aspects financiers :

Montant de la dépense:

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Frais énergétiques COVID lors de la construction	Mars à mai 2020	14 022,31 $	14 721,67 $	16 122,15 $
Frais supplémentaires COVID lors de la construction	Mars à mai 2020	114 034,14 $	119 721,59 $	131 110,75 $
Total		**128 056,45 $**	**134 443,27 $**	**147 232,90 $**

Le coût additionnel au contrat SP-17-1158 est de 147 232,90 $, taxes incluses.

Cette dépense en lien avec la Covid-19 d'un montant de 134 443,27 $, taxes nettes n'a pas été prévue au règlement d'emprunt 343, Construction centre multifonctionnel (FIN15-331), lors de l'adoption du PTI. Un montant de 134 443,27 $, taxes nettes, proviendra du surplus accumulé non affecté, dont le financement doit être approuvé par le Conseil.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-03430

60-991-10-000

Statut	**Date**
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-23
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-23
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-23
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-23
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

9.6 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 11 JUIN AU 1ER JUILLET 2021 - APPROBATION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 11 juin au 1er juillet 2021.

ADOPTÉE ….

PROJET

Liste des virements budgétaires du 11 juin au 1er juillet 2021

Écriture	Date	Compte	Description Compte	Montant	Description	Période
5384	2021-06-15	02-471-00-627	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT-FOURNITURES D'HORTICULTURE	1 400,00 $	Fourniture et livraison de végétaux pour le Jour de l'arbre.	202106
5384	2021-06-15	02-471-00-516	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT-LOCATION ÉQUIPEMENT	(1 400,00) $	Fourniture et livraison de végétaux pour le Jour de l'arbre.	202106
5385	2021-06-15	02-414-20-951	EAUX USÉES (AGGLO)-ENTRETIEN STATIONS POMPAGE	15 700,00 $	Travaux réparation d'urgence - Station pompage Marie-Victorin.	202106
5385	2021-06-15	01-231-40-312	SERVICES RENDUS - ORGANISMES MUNICIPAUX	(15 700,00) $	Travaux réparation d'urgence - Station pompage Marie-Victorin.	202106
5386	2021-06-15	02-722-10-439	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-SERV TECH - LICENCES, PERMIS	2 000,00 $	Acquisition licences et logiciels pour la bibliothèque.	202106
5386	2021-06-15	02-722-10-345	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-PUBLICITÉ-INFO-PUBLICATIONS	(2 000,00) $	Acquisition licences et logiciels pour la bibliothèque.	202106
5396	2021-06-30	02-311-00-115	ADMINISTRATION - TRAVAUX - RÉMUNÉRATION - AUX BLANCS	23 859,00 $	Surcroît temporaire secrétaire s.r. DP 21-311-19.	202106
5396	2021-06-30	02-311-00-112	ADMINISTRATION - TRAVAUX - RÉMUNÉRATION RÉG. - BLANCS	(23 859,00) $	Surcroît temporaire secrétaire s.r. DP 21-311-19.	202106
5397	2021-06-30	02-722-10-649	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-PIÈCES ET ACC - AUTRES	4 600,00 $	Achat de matériel informatique pour Fab Lab.	202106
5397	2021-06-30	02-722-10-499	GESTION,EXPLOITATION - BIBLIO-SERV AUTRES - DIVERS	(4 600,00) $	Achat de matériel informatique pour Fab Lab.	202106

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

9.7 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS
DIRECTION : TRAVAUX PUBLICS
POUR APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU : 6 JUILLET 2021

N° Contrat	Description du contrat	Entrepreneur	N° de l'imprévu	Description de l'imprévu	Poste budgétaire	Montant original du contrat (taxes incluses)	Montant des imprévus déjà approuvés (taxes incluses)	Montant des nouveaux imprévus à approuver (taxes incluses)	Montant révisé du contrat (taxes incluses)	Écart	% Écart
SP-20-1391	Services de gestion de l'entretien des piscines et pataugeoires extérieures	Piscines et Spas Poséidon inc.	4	Résolution 200505-164 En cette période de pandémie et à la demande de la Direction des loisirs, l'ajout d'un entretien ménager supplémentaire est requis afin d'éliminer toutes traces d'agents infectieux sur les six (6) sites de la Ville pour assurer la sécurité des usagers, tel qu'effectué l'été dernier.	02-713-90-447	609 171,35 $	101 763,75 $	22 075,20 $	733 010,30 $	123 838,95 $	20,3%
SP-20-1486	Travaux d'entretien de portes de garage	Grand-Maison & fils inc.	1	Résolution 201208-526 Suite à la livraison du Complexe aquatique à la Ville de Brossard, et afin de maintenir la garantie en vigueur, la Direction des travaux publics doit prendre la responsabilité de l'entretien préventif et correctif des portes de garage de ce bâtiment. Le contrat SP-20-1486 effectue déjà ce type d'entretien pour les autres bâtiments de la Ville. Cet imprévu concerne les années 2021, 2022 et 2023.	02-713-80-522	82 138,14 $	- $	18 568,46 $	100 706,60 $	18 568,46 $	22,6%
SI-21-1556	Services d'entretien ménager des locaux de camps de jour	Groupe Laberge inc.	1	Résolution 210518-242 Suite au haut taux d'achalandage dans les camps de jour, la Direction des loisirs a fait la demande d'ajout de locaux auprès de la commission scolaire Marie-Victorin. L'autorisation a eu lieu suite à la fermeture de l'appel d'offres. Afin de maintenir les lieux propres et répondre aux demandes de la commission scolaire ainsi que des loisirs, l'entretien journalier doit être effectué durant toute la période d'occupation des	02-711-90-522	35 929,69 $	- $	8 628,87 $	44 558,56 $	8 628,87 $	24,0%
SP-20-1403	Travaux de pavage sur demande	Pavages Axion inc.	1	Résolution 200526-183 Dû à l'état des routes et aux diverses demandes citoyennes et de la direction du Génie, nous sommes dans l'obligation de normaliser les sommes requises au présent contrat. Afin de maintenir le niveau de service actuel et de réaliser la planification attendu en 2021, une somme supplémentaire de 185 450 $ avant taxes est nécessaire afin de prolonger la durée de vie des infrastructures existantes.	02-321-10-521	1 490 248,07 $	- $	213 221,14 $	1 703 469,21 $	213 221,14 $	14,3%

Recommandé par:

Signature du directeur **Date**

Disponibilité budgétaire vérifiée par:

Nathalie Lévesque 23 Juin 2021

Conseillère en analyse financière **Date**
Direction des finances

Ce formulaire est soumis pour approbation par conseil municipal lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent :

- [X] **Tout avenant pour un extra de 25 000 $ et plus (taxes incluses).**
- [ ] **Tout avenant en crédit de 25 000 $ et plus (taxes incluses).**
- [X] **Tout avenant lorsque la somme des modifications dépasse 10 % du montant du contrat octroyé (taxes incluses).**
- [X] **Chaque tranche de 5% additionnelle qui excède 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses).**
- [ ] **Une prolongation de date de durée d'un contrat.**

brossard

SOMMAIRE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS
DIRECTION : BUREAU DE PROJET
POUR APPROBATION PAR CONSEIL MUNICIPAL DU : 06 07 2021

N° Contrat	Description du contrat	Entrepreneur	N° de l'imprévu	Description de l'imprévu	Poste budgétaire	Montant original du contrat (taxes incluses)	Montant des imprévus déjà approuvés (taxes incluses)	Montant des nouveaux imprévus à approuver (taxes incluses)	Montant révisé du contrat (taxes incluses)	Écart	% Écart
SP-17-1158	Travaux de construction du bâtiment - centre multi fonctionnel	EBC Inc.	371	Frais supplémentaires COVID-19	2203430	39 288 993,71 $	2 216 564,96 $	131 110,75 $	41 636 669,42 $	2 347 675,71 $	6,0%

Recommandé par: France Beaulieu

22 juin 2021

Chef de service — Date
Bureau de projet

Disponibilité budgétaire vérifiée par:

Nathalie Lévesque 25 juin 2021

Conseillère en analyse financière — Date
Direction des finances

Ce formulaire est soumis pour approbation par conseil municipal lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent :

- [x] Tout avenant pour un extra de 25 000 $ et plus (taxes incluses).
- [ ] Tout avenant en crédit de 25 000 $ et plus (taxes incluses).
- [ ] Tout avenant lorsque la somme des modifications dépasse 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses).
- [ ] Chaque tranche de 5% additionnelle qui excède 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses).
- [ ] Une prolongation de date de durée d'un contrat.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

10.1 **ORGANIGRAMME - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU SERVICE DES FINANCES - APPROBATION**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver la modification de l'organigramme de la Direction des finances par l'abolition d'un poste régulier à temps complet d'agent(e) de perception et d'imposition et la création d'un poste régulier à temps complet de technicien(ne) comptabilité et finances - Revenus.

D'autoriser, relativement à cette modification, le financement pour l'année 2021 une dépense de 10 037,13 $, tel que proposé aux présentes.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5154

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Organigramme - Modification de l'organigramme du service des finances - Approbation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Ressources humaines Éditeur Myriam Fournier	10 037,13 $

Recommandations :

Et résolu

D'approuver la modification de l'organigramme de la Direction des finances par l'abolition d'un poste régulier à temps complet d'agent(e) de perception et d'imposition et la création d'un poste régulier à temps complet de technicien(ne) comptabilité et finances - Revenus.

D'autoriser, relativement à cette modification, le financement pour l'année 2021 une dépense de 10 037,13 $, tel que proposé aux présentes.

Contexte :

Afin de répondre adéquatement aux besoins grandissants d'information financière nécessaire à la prise de décision, aux suivis des projections et du budget des revenus, à l'évolution constante des grands projets sur le territoire de la ville de Brossard et à l'augmentation du volume de transactions immobilières et des variations au rôle d'évaluation à venir dans les prochaines années, nous souhaitons nous doter d'une structure organisationnelle qui offrira une plus grande robustesse et une capacité de relève au sein de la division des revenus à la Direction des finances.

Suite de l'annonce d'un départ à la retraite d'une employée en date du 31 août 2021, nous souhaitons abolir un poste d'agent(e) de perception afin de créer un nouveau poste de technicien(ne) comptabilité et finances – revenus, ce qui nous permettra de faire face à des enjeux critiques à la prise de décision.

De façon plus précise, cette modification d'organigramme à la division des revenus permettra :

- d'assister le gestionnaire dans la préparation et au suivi des diverses projections des revenus de taxation;
- de participer à l'élaboration et au suivi du budget d'exploitations des revenus;
- de participer à la mise en place et au suivi d'indicateurs de performance : mutation, perception, tenue à jour;
- d'assister le gestionnaire dans la préparation de rapports financiers, comptables et statistiques;
- d'apporter une flexibilité organisationnelle afin de répondre aux besoins des différentes demandes à l'intérieur d'un échéancier;
- de maximiser l'emploi du temps de la chef de division – revenus en la dégageant des tâches relevant davantage d'un technicien(ne) comptabilité et finances;
- d'améliorer le service à la clientèle (répondre aux besoins, accompagner les employés de la division dans certains processus.

Cette nouvelle structure nous permettra d'optimiser la performance des opérations financières et administratives de la division.

En résumé, les nouvelles tâches du poste de technicien(ne) comptabilité et finances - revenus ainsi que la clarification des rôles permettront une meilleure robustesse et l'atteinte des objectifs organisationnels.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Abolition d'un poste d'agent(e) de perception et d'imposition;
- Dotation du poste de Technicien(ne) comptabilité et finances - Revenus.

Aspects financiers :

	Classe salariale	**Taux horaire 2021**	**Salaire annuel 2021 (Taux maximum)**	**Salaire annuel 2022 (Taux maximum/52 semaines)**
Agent(e) de perception et d'imposition **(abolition) à partir du 31 août 2021** (18 semaines)	Classe 8	38,6660 $	(23 489,60 $)	(69 724,92 $)
Technicien(ne) comptabilité et finances **(nouveau) à partir du 31 juillet 2021** (22 semaines)	Classe 10	42,0343 $	31 210,47 $	75 798,80 $
Impact salarial			**7 720,87 $**	**6 073,88 $**

Basé sur un calcul de 22 semaines pour 2021, incluant le chevauchement, ce changement dans l'organigramme représente un coût salarial pour 2021 de 7 720,87 $ avec une part d'avantage sociaux de 2 316,26 $, pour un coût total estimé à 10 037,13 $.

Pour 2021, le financement de la dépense de 10 037,13 $ proviendra du poste budgétaire 02-132-10-111 (Gestion financière – rémunération régulière-cadres) suite à une économie due à la période non comblée des postes vacants du chef de service et trésorier adjoint et du chef de division comptabilité. Un transfert budgétaire de cette somme est donc requis.

À compter de 2022, la dépense pour la modification du poste pour une année complète représente un montant de 7 896,44 $ soit en salaire 6 073,88 $ et un montant d'avantages sociaux de 1 822,16 $. Un montant de 7 896,44 $ devra être ajouté lors de la préparation du budget 2022.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-132-10-111

02-132-20-112

Statut	**Date**
Daniel Hébert - Approuvé	2021-06-14
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-16

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances;
- Diretion générale.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

10.2 MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

Considérant que l'utilisation d'un appareil cellulaire :

- n'est pas un dispositif d'aide à la surveillance aquatique;
- réduit la performance des surveillants-sauveteurs et en particulier pour les tâches cognitives incluant la vigilance;
- est une source de distractions, un facteur reconnu de noyade dans les milieux surveillés;

Considérant la position de la Société de Sauvetage et de la Ville qui sont sans équivoque;

Considérant l'obligation de l'employeur d'assurer la sécurité des usagers;

Considérant la gradation de sanction déjà entamée et le comportement de l'employé qui demeure inchangé;

Considérant qu'il est recommandé de suspendre sans solde, un (1) jour ouvrable, l'employé numéro 800111 à une date qui sera confirmée par le gestionnaire;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'entériner la suspension sans solde de l'employé numéro 800111 pour une période d'un (1) jour ouvrable.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

10.3 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

10.4 **PROCÉDURE D'ARBITRAGE - LOI 15 CONCERNANT LE FINANCEMENT ET LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES DE RETRAITE - MANDAT - AUTORISATION**

Considérant que la Loi 15 concernant le financement et la pérennité des régimes de retraite a pour objectif d'assurer la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser le directeur général à mandater tous les professionnels dont les services sont requis pour compléter les démarches en vue de se conformer à la Loi 15 concernant le financement et la pérennité des régimes de retraite et à fournir au conseil un suivi mensuel à ce sujet.

D'autoriser le directeur général à convenir des honoraires à verser en lien avec tous services professionnels rendus au cours de la période allant d'octobre 2020 à juin 2021.

De ratifier les dépenses encourues suivant leur approbation par le directeur général et d'autoriser un transfert budgétaire à même la provision pour éventualités afin de pourvoir à ces honoraires, tel que détaillé au soutien des présentes.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

11.1 CAMIONS DE CUISINE DE RUE - FESTIN CULTUREL 2021 - AUTORISATION

Considérant que la tenue des événements publics à l'été 2021 est conditionnelle à l'autorisation de tenir des rassemblements et que le tout se réalisera dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur;

Considérant le besoin de bonifier l'offre aux citoyens dans le cadre de l'événement annuel présenté par la Corporation du Festin culturel, avec l'objectif de proposer un service alimentaire complémentaire et de qualité;

Considérant la volonté de l'organisme de signer des ententes avec des entreprises offrant un service alimentaire;

Considérant que le tout prendra place conditionnellement au respect des normes réglementaires de l'industrie des restaurateurs concernant l'hygiène, la salubrité, l'environnement et la lutte à l'évasion fiscale;

Considérant le règlement REG-185 relatif à la vente itinérante, au colportage et à la sollicitation;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser la Corporation du Festin culturel, à avoir recours à des camions de cuisine de rue, lors de l'événement suivant :

- Festin culturel, les 14 et 15 août 2021, au parc Sorbonne.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5027

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2021-07-06

Titre :

Camions de cuisine de rue - Festin culturel 2021 - Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Marie-Andrée Dériger	

Recommandations :

Considérant que la tenue des événements publics à l'été 2021 est conditionnelle à l'autorisation de tenir des rassemblements et que le tout se réalisera dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur;

Considérant le besoin de bonifier l'offre aux citoyens dans le cadre de l'événement annuel présenté par la Corporation du Festin culturel, avec l'objectif de proposer un service alimentaire complémentaire et de qualité;

Considérant la volonté de l'organisme de signer des ententes avec des entreprises offrant un service alimentaire;

Considérant que le tout prendra place conditionnellement au respect des normes réglementaires de l'industrie des restaurateurs concernant l'hygiène, la salubrité, l'environnement et la lutte à l'évasion fiscale;

Considérant le règlement REG-185 relatif à la vente itinérante, au colportage et à la sollicitation;

Et résolu

D'autoriser la Corporation du Festin culturel, à avoir recours à des camions de cuisine de rue, lors de l'événement suivant :

- Festin culturel, les 14 et 15 août 2021, au parc Sorbonne.

Contexte :

Le règlement REG-185 relatif à la vente itinérante, au colportage et à la sollicitation, interdit à un organisme reconnu par la Ville, ou à un mandataire autorisé de faire de la vente itinérante lors d'événements tenus sur une propriété municipale. Une résolution spécifique du conseil municipal est requise pour déroger audit règlement.

En prévision de l'été 2021, sous réserve des autorisations gouvernementales relativement à la tenue d'événements publics, la Corporation du Festin culturel souhaite offrir un service de vente de nourriture par le biais de camions de cuisine de rue, et être en mesure de signer les autorisations nécessaires, par délégation de pouvoir, pour l'événement suivant :

Festin culturel (par la Corporation du Festin culturel et son sous-traitant *Taktik Productions*) :
- Prendra place au parc Sorbonne les 14 et 15 août prochains;
- Détail de la demande : présence de camions de cuisine de rue thématiques.

Les fournisseurs participants devront intégrer les principes de développement durable présentés dans le Guide des événements écoresponsables de la Ville de Brossard, notamment sur le plan de l'utilisation de contenants et ustensiles biodégradables et une offre de menu santé.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Gestion des matières résiduelles	Gestion écologique des matières résiduelles : limiter la consommation aux quantités nécessaires, favoriser le tri, le recyclage et la valorisation des matières.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Si la Ville autorise la présence de camions de cuisine de rue, la Corporation du Festin culturel et son sous-traitant *Taktik Productions,* seront responsables de leur gestion.

Par conséquent, les promoteurs devront s'assurer du respect des exigences suivantes :

- L'obligation de vérifier que les fournisseurs retenus détiennent les permis et assurances requises;
- La présence d'un système de ventilation adéquat (hotte commerciale selon la NFPA 96), lorsque requis;
- La présence des équipements de sécurité requis (extincteurs classe K, système fixe d'extinction);
- Le maintien d'une distance minimale de 10 pieds (3 mètres) de tous les côtés entre les camions;
- L'interdiction d'utiliser des bouteilles d'eau et des sacs de plastique à usage unique;
- L'obligation d'utiliser de la vaisselle recyclable ou compostable;
- S'assurer du respect, en tout temps sur le site, de toutes les mesures sanitaires et directives de la Ville et de la Santé publique. À titre de référence, le document joint en annexe du présent sommaire sera remis aux promoteurs : Guide pour la gestion écoresponsable et sanitaire des événements (produit par le Conseil québécois des événements écoresponsables et la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal).

Aspects financiers :

Plusieurs types d'ententes sont possibles avec les camions de cuisine de rue. Les ententes sont déterminées sur la base de critères tels que l'achalandage prévisible d'un événement, la capacité de vente et un minimum garanti de vente. Un revenu n'est possible que si l'événement a une notoriété et une clientèle suffisantes pour l'entreprise de service. Les impacts des restrictions liés au contexte de la pandémie pourraient nécessiter des ajustements aux différents paramètres de ces ententes.

Festin culturel de Brossard (par la Corporation du Festin culturel et son sous-traitant *Taktik Productions) :*
Les camions de cuisine de rue présents à cet événement louent leur espace. Les coûts de location sont négociés en fonction de l'achalandage prévisible et d'un minimum garanti de vente. Les revenus, s'il y a lieu, seront perçus par la Corporation du Festin culturel.

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2021-06-02
Joanne Skelling - Approuvé	2021-06-04
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-04
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-15

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des travaux publics.

Conseil québécois des événements écoresponsables

GUIDE POUR LA GESTION ÉCORESPONSABLE ET SANITAIRE DES ÉVÉNEMENTS

MARS 2021

Conseil québécois des événements écoresponsables

Ce document vise à soutenir le secteur événementiel dans la poursuite de ses efforts en matière d'écoresponsabilité tout en respectant le cadre sanitaire en vigueur.

Le contenu du présent document a été révisé en collaboration avec la **Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**, dans la mesure des connaissances scientifiques disponibles au moment de sa publication. Les éléments présentés sont donc sujets à modifications.

MARS 2021

Nous remercions M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et député de Deux-Montagnes, pour son appui à la réalisation de ce guide.

Merci à nos partenaires :

Montréal ExpoCité Ville de Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **4**
1. Mise en contexte **5**
1.1 État actuel des connaissances relatives à l'infection par les gouttelettes 5
1.2 État actuel des connaissances relatives à l'infection par les surfaces 6
2. Équipements de protection individuelle et collective **8**
2.1 Masques et couvres visages 8
2.2 Gants 8
2.3 Barrières physiques 9
3. Communications et affichage **10**
4. Nettoyage **11**
4.1 Chiffons 11
4.2 Produits nettoyants et désinfectants 11
4.3 Procédures 13
5. Alimentation **14**
5.1 Service aux comptoirs 14
5.2 Service aux tables 15
5.3 Stations de breuvages 15
5.4 Contenants réutilisables fournis aux participant.e.s 16
5.5 Contenants à usage unique fournis aux participant.e.s 18
5.6 Contenants en provenance de l'extérieur 20
6. Gestion du matériel **21**
7. Gestion des matières résiduelles **22**
7.1 Équipement de récupération des matières résiduelles 22
7.2 Récupération des masques et équipements de protection individuelle 22
8. Brigade verte **23**
9. Transports **24**
Conclusion **25**
Références **26**

LISTE DES ACRONYMES

CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
EPI	Équipements de protection individuelle
INSP	Institut national de santé publique
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

INTRODUCTION

La pandémie de COVID-19 nous confronte à une situation sans précédent amenant des défis majeurs dans plusieurs secteurs d'activité. Grandement touché par la crise, l'événementiel doit prévoir une relance sur fond de mesures sanitaires plus sévères qu'auparavant auxquelles s'ajoutent des mesures de distanciation physique entre les personnes. Les efforts pour limiter la propagation du virus par les organisateurs et organisatrices d'événements ainsi que de leurs fournisseurs et partenaires ne doivent toutefois pas remettre en question les mesures écoresponsables déjà implantées ou à venir.

En ce sens, afin de soutenir les différents acteurs et actrices de l'événementiel dans la relance de leurs activités, le Conseil québécois des événements écoresponsables offre dans le présent guide les indications nécessaires, et vérifiées par la Santé publique, pour mettre en place les mesures qui permettent, à la fois, d'assurer le respect du cadre sanitaire en vigueur, et de poursuivre les efforts en matière d'écoresponsabilité. Puisque la crise de la COVID-19 est l'un des témoignages de la crise environnementale, les acteurs et actrices de l'événementiel tout comme ceux et celles des autres secteurs d'activités doivent d'un même souffle attaquer ces deux problématiques.

Le Guide pour la gestion écoresponsable et sanitaire des événements rassemble essentiellement les mesures et protocoles suggérés pour maintenir les bonnes pratiques écoresponsables dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Suite à une mise en contexte sur l'état des connaissances, le présent guide aborde les questions d'équipements de protection individuelle et collective, de communications et d'affichage, de nettoyage, d'alimentation, de gestion du matériel réutilisable, de gestion des matières résiduelles, de brigade verte et de transport.

Il est à préciser que le contenu du guide fera l'objet d'une révision périodique afin de s'assurer qu'il s'appuie sur les données scientifiques les plus récentes quant à la propagation du virus ainsi que les indications actualisées de la Santé publique et les directives ministérielles. Les connaissances sur la propagation du virus et son caractère infectieux étant en évolution constante, certaines indications pourraient être amenées à évoluer également.

1. MISE EN CONTEXTE

1.1 État actuel des connaissances relatives à l'infection par les gouttelettes

La COVID-19 est transmise par une personne infectée par des gouttelettes respiratoires projetées lorsque cette personne tousse, éternue, crie ou parle. La taille des gouttelettes varie et peut aller jusqu'à des petites gouttelettes, ou aérosols, qui peuvent rester dans l'air. Ces gouttelettes peuvent entrer en contact direct avec les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'une autre personne ou être inhalées par celle-ci.

Temps de survie du virus dans l'air

Selon l'INSPQ, il n'est pas prouvé que le virus demeure en suspension dans l'air au-delà de quelques mètres. Le coronavirus se transmet à proximité et est véhiculé par les gouttelettes respiratoires. Toutefois, il a été démontré que le virus peut survivre dans l'air de quelques minutes à quelques heures, selon les conditions.

Caractère infectieux du virus

Selon l'INSPQ, le virus se transmet essentiellement lors d'un contact rapproché avec une personne infectée. Ainsi, un contact à moins de 2 mètres de distance sur une période prolongée, c'est-à-dire plus de 15 minutes, présente un risque de transmission du virus qui se fait en partie par les aérosols dans l'air. Par ailleurs, dans les espaces plus restreints, ventilés de façon inadéquate et à forte densité d'occupants, le risque de transmission est accru.

Se prémunir d'une infection potentielle

La limitation des contacts et la distanciation physique (éviter les espaces clos, les endroits bondés et les conversations rapprochées), l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire ainsi que le port d'un masque et d'autres équipements de protection individuelle (suivre les normes de la CNESST) demeurent les meilleures solutions pour se prémunir d'une potentielle infection par les gouttelettes. L'installation de plexiglas aux endroits où les personnes sont susceptibles d'être à proximité peut être intéressante pour limiter la projection de gouttelettes. Une ventilation adéquate à l'intérieur est également à prévoir. Au besoin, faire appel à un spécialiste responsable de la calibration des systèmes de ventilation est recommandé. La ventilation peut être effectuée à l'aide de systèmes mécaniques (ex. filtres), qui doivent être bien entretenus et positionnés, ou simplement par l'ouverture de fenêtres ou de portes donnant à l'extérieur. Il est recommandé de ventiler durant 10 à 15 minutes en continu au moins deux fois par jour, à des moments où l'espace intérieur est vacant. La validation de ces paramètres avec le gestionnaire de l'espace prévu pour l'événement peut être pertinente.

Pour plus d'informations concernant la prévention de la COVID-19, consulter le site de l'INSPQ ou du Gouvernement du Canada.

Le virus peut également se propager lorsqu'une personne touche une autre personne, une surface ou un objet, puis porte ses mains à sa bouche, son nez ou ses yeux sans s'être lavé ou désinfecté les mains.

1.2 État actuel des connaissances relatives à l'infection par les surfaces

Temps de survie du virus sur les surfaces

De façon générale, le virus semble survivre plus longtemps sur les surfaces lisses que sur les surfaces poreuses. Il faut toutefois noter que les conditions expérimentales en laboratoire peuvent différer des conditions sur le terrain. Quoi qu'il en soit, le temps de survie du virus à l'origine de la COVID-19 sur les surfaces dépend de nombreux facteurs (type de matériau, température, humidité), mais ce n'est pas le caractère jetable ou réutilisable d'une surface qui influence ce temps de survie.

Caractère infectieux du virus

Le caractère infectieux du virus sur une surface (par opposition au virus dans les gouttelettes lorsqu'une personne contagieuse parle, éternue ou tousse) reste hypothétique pour le moment. À ce jour, aucun cas d'infection par les surfaces inertes contaminées n'a été documenté.

Ce potentiel pouvoir infectieux du virus sur une surface est qualifié de "plausible", mais les scientifiques insistent sur le fait que «les personnes contaminées sont beaucoup plus contagieuses que les surfaces». De plus, le virus ne peut se transmettre par l'ingestion d'un aliment et ne peut se multiplier dans un aliment. En effet, aucun cas de transmission de la COVID-19 par les aliments n'a été documenté.

Se prémunir d'une infection potentielle

Une bonne hygiène des mains et des surfaces demeure la meilleure solution pour se prémunir d'une potentielle infection par les surfaces. Le savon et l'eau chaude sont efficaces pour tuer les coronavirus, les autres virus et les bactéries. Il est à noter que les lave-vaisselles domestiques et commerciaux sont plus efficaces que le lavage à la main en raison de la température élevée et du lavage prolongé.

1.2.1 Les objets jetables ne sont pas plus sûrs que les objets réutilisables

Dès le début de la pandémie, plusieurs organisations se sont retournées vers le tout jetable sous prétexte que cette alternative serait plus sécuritaire. Pourtant, plusieurs mois après l'arrivée de la COVID-19 dans notre quotidien, les recherches démontrent que le jetable n'est pas plus sécuritaire. Une centaine de scientifiques ont d'ailleurs signé une lettre conjointe pour affirmer que le réutilisable est tout à fait sécuritaire et devrait faire partie des solutions.

- L'objet jetable n'est pas intrinsèquement stérile, sauf dans un contexte médical. À l'instar des produits réutilisables nettoyés et assainis, les agents pathogènes ont pu se fixer sur des produits jetables lors de leur fabrication, de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.
- De la même façon, l'emballage demeure une surface sur laquelle le virus peut se déposer, et survivre. Par exemple, une boîte à lunch avec ustensiles jetables n'est pas plus sécuritaire qu'une assiette et des ustensiles qui ont été nettoyés et assainis.
- Au final, pour les coronavirus comme pour les autres virus, il s'agit d'une question de **processus d'hygiène et non de l'aspect jetable ou réutilisable** d'une surface.

Se concentrer sur les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains, et non le caractère jetable ou réutilisable des objets est la clé pour limiter les risques.

- La meilleure méthode pour s'assurer de l'innocuité d'une surface est de la nettoyer et de l'assainir, éliminant ainsi virus et bactéries. Les objets réutilisables ont donc un avantage indiscutable sur le jetable puisqu'un contenant à usage unique ne peut subir ce traitement alors qu'il subit de multiples manipulations tout au long de sa chaîne de production et d'utilisation.
- Une chaîne logistique courte et directe entre l'objet lavé et le client est une autre stratégie de réduction des risques. Une fois de plus, les objets réutilisables se démarquent avantageusement puisque leurs manipulations entre l'assainissement et l'utilisation sont très limitées.
- Malgré les effets de la pandémie sur l'utilisation d'objets à usage unique, la demande de la part des consommateur.trice.s pour des pratiques plus écoresponsables reste. La mise en place d'un processus plus soucieux de l'environnement grâce au réutilisable peut être un avantage concurrentiel autant auprès de certains client.e.s que pour la rétention des employé.e.s.

2. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

2.1 Masques et couvres visages

L'INSPQ recommande le port du masque de procédure, aussi appelé le masque médical, lorsque la distanciation de 2 mètres entre les individus ne peut être maintenue. La CNESST exige également le port du masque médical pour de nombreux travailleurs. Il est aussi exigé de le porter dans certains lieux comme les institutions d'enseignement.

OBJECTIFS ÉCORESPONSABLES

- Réduire la quantité de déchets générée

En date de publication du présent guide, le masque médical n'est pas exigé ou recommandé partout et dans toute circonstance. Cela laisse place à l'utilisation du couvre visage réutilisable qui peut s'avérer une option écoresponsable. Afin de limiter l'impact relié à la fabrication de couvres visages voici quelques suggestions :

- Encourager les personnes à utiliser leur propre couvre visage plutôt que d'en faire l'achat et la distribution systématique dans une perspective de réduction.
- Choisir des couvres visages fabriqués localement et auprès d'organisations ayant des pratiques responsables.
- Privilégier les fibres biologiques ou recyclées.

Selon le contexte épidémiologique, le masque de procédure pourrait être favorisé au détriment du couvre visage. Dans tous les cas, il faut prévoir un système de récupération des masques à usage unique. La section 7.3 aborde cette question.

2.2 Gants

Le port des gants à usage unique dans un objectif sanitaire n'est pas recommandé. Selon le MAPAQ et l'INSPQ, ces derniers donnent une fausse impression de sécurité et peuvent même devenir un vecteur de contamination. Le lavage fréquent des mains reste la meilleure méthode de prévention. Il s'agit également d'une mesure plus écologique que l'utilisation de gants à usage unique.

2.3 Barrières physiques

L'installation d'une barrière physique adéquate pour séparer le personnel des participant.e.s est pertinente à plusieurs endroits, notamment aux comptoirs de services alimentaires et à l'accueil. Dans une perspective écoresponsable, la location des barrières physiques plutôt que l'achat est à privilégier. En date de publication du guide, les avenues de recyclage du plexiglass sont presque inexistantes; il est donc préférable de les utiliser dans un système de réemploi par la location ou la mutualisation.

Voici quelques indications quant à l'installation de ces barrières physiques, aussi appelées écrans protecteurs :

- Utiliser un matériau rigide transparent (PMMA de 3 mm ou plus, polycarbonate de 3 mm ou plus, verre, etc.), ou à défaut un matériau souple transparent (PVC souple de 1,5 mm ou plus, polythène « fort » de construction 0,15 mm ou plus, etc.).
- Concevoir préférablement une installation solide et durable, choisir des matériaux rigides et sélectionner des matériaux qui se nettoient et se désinfectent facilement.
- Utiliser des matériaux souples seulement à des fins temporaires en attendant l'installation des matériaux rigides ou de façon permanente s'ils sont bien tendus sur la structure de maintien et si le nettoyage et la désinfection peuvent être réalisés sans difficulté.
- Préconiser une hauteur minimale de 2 mètres par rapport au plancher ainsi qu'une largeur aussi grande que possible. La barrière physique devrait être plus large que l'espace de service et offrir une protection au personnel sur les deux extrémités du protecteur.
- Limiter la création d'ouvertures dans cette barrière physique. L'utilisation de différents éléments placés côte à côte avec des interstices de quelques centimètres entre eux n'est pas acceptable.
- Adapter les ouvertures à la taille des produits donnés aux participant.e.s.
- Ne pas fermer totalement l'espace autour de la zone de service.

Les matériaux et la configuration de la barrière physique doivent répondre aux exigences en matière de prévention des incendies (fonctionnement des gicleurs, accès aux sorties d'urgence, inflammabilité, etc.).

3. COMMUNICATION ET AFFICHAGE

Il n'y a pas d'obligations précises quant à la façon dont la communication des mesures sanitaires et de distanciation doit être faite auprès des différentes parties prenantes. Toutefois, il est tout de même possible de recommander à l'organisateur.trice d'événement d'informer (verbalement, par des indications écrites ou encore physiques) les mesures à respecter à toutes les personnes qui devront se retrouver sur le site de l'événement.

OBJECTIFS ÉCORESPONSABLES

- Réduire la quantité d'affichage nécessaire
- Privilégier, dans l'ordre, les supports réutilisables, puis recyclables
- Éviter l'affichage jetable

- Privilégier les communications électroniques, que ce soit avant l'événement, lors de l'inscription par exemple, voire pendant l'événement, par le biais d'une application ou sur le site web de l'événement.
- Pour indiquer la distance de 2 mètres dans une file d'attente notamment, utiliser des cônes ou autres objets réutilisables (en prêt ou en location) plutôt que des autocollants à usage unique apposés au sol.
- Lors de l'événement, si les équipements sont disponibles et positionnés aux endroits appropriés, utiliser l'affichage sur des écrans. Sinon, privilégier les affichages réutilisables et recyclables en fin de vie utile.

Voici quelques recommandations sur les affichages écoresponsables :

MATÉRIAUX À ÉVITER	MATÉRIAUX À QUESTIONNER	MATÉRIAUX À PRIVILÉGIER
• Affichage à usage unique de type autocollant ou sans débouché pour le recyclage. • Affichage non réutilisable, au design spécifique d'un événement ou incluant des dates.	Ces matériaux peuvent être recyclés s'ils sont acheminés dans un endroit spécialisé ou encore réemployés. • Coroplast • Plastique corrugué • Plastique ondulé • Panneau à bulles • Acrylique	Ces matériaux sont acceptés dans les centres de tri et peuvent être recyclés. • Carton ondulé blanc rigide, plat • Panneau alvéolaire sans vinyle

4. NETTOYAGE

4.1 Chiffons

Selon l'INSPQ, il n'y a pas de contre-indication à nettoyer les surfaces avec des chiffons réutilisables, à condition qu'ils soient propres. Il faut donc changer de chiffon entre chaque usage.

OBJECTIFS ÉCORESPONSABLES

- Privilégier les chiffons réutilisables
- Utiliser des produits bons pour l'environnement et la santé

4.2 Produits nettoyants et désinfectants

Nettoyer consiste à éliminer les saletés et les impuretés d'une surface. Selon Santé Canada, le nettoyage seul n'est pas efficace pour tuer l'ensemble des micro-organismes. Il permet néanmoins d'en diminuer le nombre et de diminuer les risques de propager la COVID-19. L'effet du savon, avec l'intervention mécanique sous forme de brossage ou de récurage, permet de briser la coquille lipidique du virus et d'en diminuer la présence sur les surfaces (OSM et Guide autosoins du gouvernement du Québec). Cette action n'est toutefois pas suffisante pour éliminer toutes les traces de coronavirus d'une surface. Il est essentiel d'ajouter une deuxième étape soit la désinfection, surtout sur les surfaces qui sont en contact régulier avec les mains (claviers, poignées de porte, rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, stations de remplissage de bouteilles d'eau, etc.).

Désinfecter consiste à tuer les micro-organismes qui subsistent sur une surface après son nettoyage pour diminuer davantage les risques de propagation de la COVID-19. Les désinfectants étant moins efficaces en présence de salissures, il est important de nettoyer les surfaces avant de les désinfecter. Pour assurer cette deuxième étape, la majorité des produits recommandés sont des produits chimiques, notamment des solutions à base de javel, d'éthanol et de peroxyde d'hydrogène. Il est recommandé d'utiliser des désinfectants dont l'efficacité contre le coronavirus est démontrée, selon Santé Canada. Pour assurer l'efficacité du désinfectant, il est essentiel de laisser agir la solution désinfectante pendant au moins 30 secondes avant de l'essuyer.

Produits nettoyants et désinfectants

À choisir :

- Choisir des produits biodégradables pour diminuer l'impact sur l'environnement et privilégier des produits sans fragrance ou dont les parfums sont faits à 100 % à partir d'huiles essentielles ou certifiés Ecocert.
- Repérer les certifications Ecolabel, USDA Organic, Ecocert, Ecologo, etc.
- Dans le doute, rechercher les ingrédients ou le produit dans la base de données de l'EWG pour les produits ménagers.
- Choisir des produits fabriqués au Canada afin d'encourager l'économie locale et pouvant réduire l'impact environnemental lié au transport.

À éviter :

- Le triclosan (antifongique et antibactérien à large spectre). Utilisé surtout comme désinfectant, il imprègne aussi les sacs-poubelle et certaines surfaces de travail. Il peut perturber le fonctionnement de la glande thyroïde chez l'humain en plus d'être toxique pour le foie. Inhalé, le triclosan affaiblit le système immunitaire et cause de l'asthme et des allergies.
- Les parfums synthétiques. Les fragrances des produits nettoyants et des désodorisants pour la maison contiennent des phtalates. Les effets des phtalates comme perturbateurs endocriniens sont de plus en plus connus.
- Les alkylphénols. Largement utilisés depuis les années 1940, les alkylphénols entrent dans la composition de détergents, d'agents surfactants, etc. Ils se décomposent pendant le processus de traitement des eaux usées dans les usines d'épuration. Le nouveau composé obtenu, le nonylphénol, agit comme un œstrogène et est associé à une baisse de la fertilité et à un risque plus élevé de cancer.
- Les isothiazolinones, car ils peuvent être allergisants (ex. le benzisothiazolinone et le méthylisothiazolinone ou MIT)

Et aussi, dans la mesure du possible :

- Les ingrédients ayant le suffixe DEA ou MEA, car ils peuvent être contaminés par des nitrosamines, potentiellement cancérigènes.
- Les polyéthylène glycols (PEG), susceptibles de contenir du 1,4-dioxane, potentiellement cancérigène.
- L'acétaldéhyde, puisqu'il fait partie des composants organiques volatiles (COV) et est considéré comme "cancérigène possible".

4.3 Procédures

Pour des lieux en l'absence de personnes infectées :

- Utiliser des chiffons propres pour le nettoyage et les changer fréquemment et entre chaque usage.
- Nettoyer d'abord avec de l'eau et du savon. Rincer à l'eau claire et essuyer avec un chiffon propre. Appliquer le désinfectant et laisser agir quelques minutes avant d'essuyer avec un chiffon propre.
- Commencer avec les zones plus propres et terminer avec les zones plus sales.
- Désinfecter les appareils électroniques avec des lingettes imbibées d'alcool au besoin (au moins une fois par jour).
- Éviter l'utilisation de vaporisateurs pour limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant irriter les voies respiratoires. Si un vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes.

Attention! Pour les lieux où des personnes infectées ont séjourné :

- Attendre au moins trois heures après l'exposition avant d'entreprendre le nettoyage. Si possible, ouvrir les fenêtres pour assurer une meilleure circulation d'air.
- Les produits nettoyants et désinfectants usuels peuvent être utilisés pour effectuer les tâches de nettoyage, en laissant un temps de contact suffisant pour inactiver le virus.
- Pour les surfaces poreuses, nettoyer les contaminations visibles et laver à l'eau chaude, puis faire sécher rapidement.
- Les chiffons, les vêtements et autres articles qui vont dans la buanderie pourront être lavés en utilisant de l'eau chaude : Placer le linge souillé dans un sac en tissu ou en plastique en attendant de le nettoyer; Éviter de secouer le linge ou de le laisser entrer en contact avec la peau et les vêtements lors du transfert dans la laveuse; Laver le linge avec d'autres articles en utilisant le savon à lessive à faible impact sur l'environnement et la santé; Éviter donc les savons à lessive contenant les produits présentés concernant les nettoyants et désinfectants tels les alkylphénols et les parfums.

5. ALIMENTATION

Veuillez noter que les normes d'hygiène et de salubrité alimentaire du MAPAQ applicables pour le secteur de la restauration sont à suivre en tout temps.

5.1 Service aux comptoirs

Cette section présente un aperçu des mesures à respecter pour faire le service alimentaire au comptoir. Il faut s'assurer que le service alimentaire aux comptoirs est autorisé par les directives ministérielles en vigueur dans la région où se tient l'événement.

OBJECTIFS ÉCORESPONSABLES

- Privilégier les contenants alimentaires durables

Équipements de sécurité pour le public

- Installer des stations de lavage ou de désinfection des mains pour les participant.e.s à l'entrée ou à proximité de la zone alimentaire.
- Installer une indication visuelle afin de faire respecter la distanciation physique.

Avertissement, il est important de se référer aux recommandations les plus récentes en matière d'équipements de sécurité. Pour ce faire, il faut consulter le site de la CNESST et à leur trousse d'outils spécifique au domaine alimentaire.

Disposition des contenants

- Retirer tout objet en libre-service : assiettes, ustensiles, plateaux, serviettes de table, etc. Ces derniers doivent uniquement être distribués sur demande par le personnel.
- Fournir sur demande les condiments dans des contenants préférablement réutilisables lavables plutôt que dans des emballages à usage unique.

*Il est tout à fait possible de remplir les contenants apportés par les participant.e.s. La procédure quant à la manipulation de ces contenants est présentée à la section 5.6.

Mesures d'hygiène pour le personnel

Se laver les mains avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes avant le service, après le service, et après avoir été en contact avec une surface commune (ex. poignée de porte, rampe d'escalier, etc.).

5.2 Service aux tables

Cette section présente un aperçu des mesures à respecter pour faire le service alimentaire aux tables. Il faut s'assurer que le service alimentaire aux tables est autorisé par les directives ministérielles en vigueur dans la région où se tient l'événement.

Port des équipements de sécurité pour le personnel

Le service aux tables ne permettant pas de conserver une distance de deux mètres entre le personnel et les participant.e.s, le port d'un masque médical de bonne qualité et d'une protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière) est recommandé. Voir ce document pour plus de détails.

Avertissement, il est important de se référer aux recommandations les plus récentes en matière d'équipements de sécurité. Pour ce faire, il faut consulter le site de la CNESST et à leur trousse d'outils spécifique au domaine alimentaire.

Disposition des contenants

- Ne pas dresser les tables en avance afin d'éviter toutes manipulations inutiles pouvant contaminer ces dernières.
- Retirer des tables les objets partagés ou en libre-service (ex. carafes, bouteilles de vin, corbeille à pain, condiments, etc.). Ceux-ci sont fournis uniquement au besoin par le personnel de service, et ce, préférablement dans des contenants réutilisables et lavables.

*Il est tout à fait possible de remplir les contenants apportés par les participant.e.s. La procédure quant à la manipulation ces contenants est présentée à la section 5.6.

5.3 Stations de breuvages

Étant donné que les objets en libre-service doivent être retirés, il est préférable de servir les participant.e.s en eau, café et autres breuvages au comptoir ou à table, et ce, dans des verres, tasses ou bouteilles réutilisables de préférence. De la même façon que pour les condiments, le lait et le sucre par exemple sont fournis sur demande, préférablement dans des contenants réutilisables, et ne sont pas laissés en libre-service.

Les stations de remplissage autonomes tel les stations d'eau peuvent toutefois être utilisées à certaines conditions :

- Gérer l'achalandage et faire respecter la distanciation physique.
- Installer une station de désinfection ou de lavage des mains à proximité.
- Remettre les verres, gobelets, couvercles et objets de service par un.e préposé.e et non les laisser directement sur la table où tout le monde peut les manipuler ou encore permettre aux participant.e.s d'utiliser leur propre contenant réutilisable.*
- Privilégier une station de remplissage électronique mains libres ou encore munie d'une pompe à pied : la gourde ou le verre sont déposés dans l'espace prévu à cet effet et remplis sans avoir besoin de manipuler le robinet par exemple.
- Afficher des indications à l'effet de ne pas toucher directement le robinet avec son contenant et de se laver les mains avant et après avoir touché les surfaces communes.
- S'il est inévitable de toucher l'équipement avec le contenant, s'assurer que ce dernier soit propre.
- Au cours de la journée, désinfecter souvent les stations de remplissages et les autres surfaces fréquemment touchées.

*Il est tout à fait possible de remplir les contenants apportés par les participant.e.s. La procédure quant à la manipulation de ces contenants est présentée à la section 5.6.

L'utilisation de fontaines d'eau pour y boire directement n'est pas recommandée.

5.4 Contenants réutilisables fournis aux participant.e.s

Gérer le service alimentaire avec des objets réutilisables (contenants, ustensiles, tasses, etc.) représente une option à la fois sanitaire, écologique et économique. L'utilisation de contenants alimentaires réutilisables ne représente pas de risque accru de transmission du virus.

La présente section détaille les protocoles permettant d'assurer l'utilisation de contenants alimentaires réutilisables dans différents contextes.

Quelle que soit la progression du virus, cette section ne devrait pas être sujette à modifications comme les codes sanitaires en vigueur pour le lavage de la vaisselle exigent déjà de nettoyer et d'assainir celle-ci selon des standards d'innocuité élevés garantissant que tous les agents pathogènes sont éliminés.

5.4.1 Processus de manipulation et de nettoyage des contenants

Les processus présentés ci-après sont valables pour tout contenant et toute vaisselle réutilisable : verres, tasses, assiettes, ustensiles, etc.

- Récupérer la vaisselle après utilisation, l'acheminer vers la zone de nettoyage, puis se laver les mains ou installer une zone de retour autonome de la vaisselle après utilisation. Celle-ci sera ensuite dirigée vers la zone de nettoyage par le personnel de service qui devra se laver les mains suite à cette manipulation.
- S'assurer que la vaisselle est lavée et assainie selon les standards usuels en milieu professionnel.

5.4.2 Processus de manipulation et de nettoyage des accessoires

Les processus présentés ci-après sont valables pour les accessoires comme les serviettes de table, les nappes lavables, les tables, les chaises, les surfaces fréquemment touchées, etc.

- Nettoyer puis désinfecter minimalement une fois par jour les objets et les surfaces fréquemment utilisés. La fréquence peut être adaptée en fonction de l'achalandage (exemple : après chaque conférence ou atelier).
- Nettoyer puis désinfecter les tables et les chaises préférablement après l'utilisation de chaque participant.e.
- Acheminer au lavage les serviettes et les nappes après chaque service :
  - Utiliser le réglage d'eau le plus chaud convenant à ces articles et le détergent habituel. Il n'est pas nécessaire de les laver séparément des autres tissus.
  - S'assurer d'un séchage adéquat.

Achat local

Depuis le début de la pandémie au printemps 2020, nous avons collectivement pris conscience de notre dépendance aux fournisseurs externes afin de nous approvisionner en plusieurs produits. Augmenter notre autonomie d'approvisionnement est donc une excellente stratégie de résilience en situation de crise. Les organisateurs d'événement sont invités à s'approvisionner localement en contenants alimentaires.

5.5 Contenants à usage unique fournis aux participant.e.s

Bien que les contenants réutilisables soient à privilégier dans une perspective écoresponsable, certaines situations pourrait requérir l'utilisation de contenants à usage unique. En ce sens, quelques indications sont nécessaires pour faire de meilleurs choix.

1. Refuser tout contenants et ustensiles jetables.
2. Restreindre les types de contenants (recyclable, compostable, jetable) pour éviter la confusion des participant.e.s à l'étape du tri.
3. Se renseigner sur la composition exacte de la ou des matière(s) composant le contenant.
4. Consulter l'application Ça va où de Recyc-Québec pour vous assurer de choisir les contenants acceptés dans les collectes des matières recyclables et putrescibles dans la région où se tient l'événement.

Voici quelques indications pour le choix de contenants recyclables :

- Opter pour des contenants et emballages intégrant de la matière recyclée.
- Éviter les contenants faits de plusieurs matières : les contenants composites, les étiquettes faites d'une autre matière, etc. Par exemple, le gobelet à café en carton muni d'une fine pellicule de plastique, est refusé dans la plupart des centres de tri au Québec.
- Éviter les contenants de plastique foncés.
- Résister au plastique numéro 6 (polystyrène expansé ou non) s'il n'est pas accepté par le récupérateur. Ce plastique est refusé dans la plupart des centres de tri au Québec.
- Refuser les contenants et emballages faits de papier ou carton ciré puisqu'ils ne sont pas recyclables et doivent être mis à la poubelle.

Voici quelques indications pour le choix de contenants compostables :

- Choisir des contenants et emballages en carton sans recouvrement ou avec recouvrement compostable (si acceptés par le fournisseur de service).
- Valider auprès du fournisseur de service s'il accepte les contenants faits de plastique compostable.

Contenants alimentaires

Biodégradable

Attention! Cet article ne peut pas nécessairement se composter.
La mention « biodégradable » signifie simplement que la matière se dégrade, sans toutefois révéler le temps que prendra cette dégradation ni les conditions dans lesquelles elle pourra se faire. Par exemple, le plastique est une matière biodégradable sur des centaines voire des milliers d'années, mais il est loin d'être compostable en quelques semaines! Il es important de se renseigner adéquatement sur la composition du contenant pour déterminer si cet article « biodégradable » peut être composter dans les installations prévues, sinon, il faut l'éviter puisqu'il devra terminer sa vie à la poubelle.

Oxobiodégradable

Attention! Cet article doit être mis à la poubelle.
La mention « oxobiodégragable » signifie que la matière est constituée de plastiques auxquels a été ajouté un additif accélérant la fragmentation de la matière sous l'action de la lumière et de la chaleur. Le produit est donc simplement fragmenté en morceaux sans se composter pour autant. Cette matière devra terminer sa vie dans la poubelle.

Compostable

Les contenants et emballages faits de plastique compostable (plastique #7 - PLA) peuvent être dégradés dans des systèmes industriels offrant des conditions particulières, notamment en ce qui à trait à la température atteinte. Ces systèmes ne sont pas offerts partout sur le territoire québécois. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur de service.

5.6 Contenants en provenance de l'extérieur

Dans une perspective écoresponsable, il reste pertinent pour l'organisateur.trice d'événement de continuer à encourager les participant.e.s à se présenter avec leurs propres contenants (ex. : gourde et tasse de café réutilisable).

En temps de pandémie ou non, il est toujours important de limiter les contacts entre les contenants personnels des participant.e.s et les installations de l'événement grâce à un protocole sanitaire clair. Il est aussi primordial de communiquer les processus correspondant aux employé.e.s et bénévoles avant l'événement ainsi qu'aux participant.e.s, sur place. Il est alors possible d'éviter toute surprise lors de la mise en place du protocole et d'assurer une bonne compréhension de celui-ci.

Pour l'utilisation du contenant personnel d'un.e participant.e :

1. S'assurer que le contenant personnel est : vide, propre, non brisé ni fissuré et qu'il comporte une ouverture suffisamment large pour un remplissage sans contact.
2. Demander à la personne de retirer elle-même le couvercle et de placer le contenant sur la surface de service.
3. Remplir le contenant sans contact.
4. Demander à la personne de replacer elle-même le couvercle.
5. S'assurer de fréquemment nettoyer et désinfecter la zone de service.

La zone ou la surface de service peut être un espace de comptoir entre les participant.e.s et la personne qui assure le service.

Attention! La zone de préparation, dans laquelle les aliments sont préparés, ne doit être accessible que par les employé.e.s. Les contenants personnels des participant.e.s ne doivent jamais être en contact avec la zone de préparation, période de crise sanitaire ou non.

Les participant.e.s doivent respecter le droit du personnel de ne pas accepter de servir dans un contenant personnel si ce dernier est jugé inapproprié ou si les conditions de services ne sont pas adéquates pour en assurer une manipulation hygiénique.

Si un contenant personnel doit être déplacé hors de la zone de service, on peut demander au ou à la participant.e de le déposer sur un cabaret. Ainsi, il est possible pour l'employé.e de le remplir plus aisément sans le toucher. Le cabaret sera ensuite nettoyé et assaini.

6. GESTION DU MATÉRIEL

Beaucoup d'événements nécessitent l'utilisation de matériel tel que des cocardes ou encore des jetons de vestiaire qui sont prêtés aux participant.e.s et retournés à l'organisateur.trice d'événement ou à un fournisseur sur le site. Le risque de transmission du virus de façon indirecte par le biais de surface d'objets est très faible; dans une perspective écoresponsable, il est donc toujours recommandé de privilégier le matériel réutilisable plutôt que le matériel jetable. Néanmoins, il est important de s'assurer de certaines mesures quant à la manipulation de ces objets. Le respect des mesures de distanciation physique et la désinfection des mains après chaque manipulation lors du prêt et du retour du matériel réutilisable sont importants. Voici un exemple de manipulation recommandée pour le matériel réutilisable.

OBJECTIFS ÉCORESPONSABLES

- Réduire la pression sur les ressources en évitant le matériel à usage unique

Cocardes

- Remettre les cocardes spécifiquement à chaque participant.e plutôt que dans un contenant en libre-service.
- Privilégier la distribution derrière un comptoir et suivre les indications quant aux barrières physiques présentées à la section 5.1.
- Prévoir un affichage ou la présence d'un.e membre du personnel pour inviter les participant.e.s à séparer le papier et la cocarde (support en plastique et lanière) afin de ne pas avoir à les manipuler.
- Récupérer les cocardes dans un bac où les participant.e.s pourront les déposer sans contact pour des fins de réemploi. Récupérer dans un autre bac le papier pour le recycler.
- Mettre de côté les cocardes récupérées durant 24 heures ou les désinfecter en vue d'une réutilisation.

Toujours dans la perspective de réduire le recours à des objets à usage unique et dans un contexte sanitaire plus stricte, les organisateur.trice.s d'événements sont invité.e.s à limiter la distribution de documentation (impression de programmes, dépliants, cartes professionnelles, etc.). L'organisateur.trice peut alors se retourner vers de l'affichage numérique ou imprimé lors de l'événement. Dans ce cas, il est invité à appliquer les recommandations de la section 3 concernant l'affichage. Si l'information est plutôt fournie par courriel, par le biais d'un site web ou encore d'une application mobile, il sera nécessaire de considérer cette empreinte numérique.

Voici quelques indications afin de réduire l'impact environnemental du numérique :

- Envoyer la documentation par le biais d'un site de compression de fichier (ex. : WeTransfer, etc.) en mettant le lien dans le courriel plutôt que mettre les documents directement en pièce jointe.
- Inviter les personnes à supprimer les courriels après la lecture.
- Retirer du site web les informations non nécessaires après l'événement.
- Inviter les gens à supprimer l'application après l'événement.

7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Équipement de récupération des matières résiduelles

OBJECTIFS ÉCORESPONSABLES

- S'assurer de la saine gestion des matières résiduelles
- Récupérer et recycler les équipements de protection individuelle

Les couvercles sur les équipements de récupération des matières résiduelles permettent souvent un comportement plus conscient quand vient le temps de trier ses matières résiduelles puisqu'ils ralentissent l'action de jeter une matière. Cependant, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et bien que la transmission du virus par les surfaces présente un faible risque, il peut être prudent de retirer les couvercles afin d'éviter que de nombreuses personnes aient à toucher une même surface. Sinon, il faut plutôt prévoir le nettoyage et la désinfection périodique des couvercles et autres surfaces des îlots de tri pouvant être fréquemment manipulés par les participant.e.s.

7.2 Récupération des masques et équipements de protection individuelle

Si des masques ou des équipements de protection individuelle à usage unique doivent être utilisés par le personnel, il apparaît essentiel de prévoir une récupération et une gestion responsable de ces équipements. Il est aussi recommandé d'offrir la récupération aux participant.e.s à la sortie du site. Les masques et les autres équipements de protection individuelle ne vont ni dans le bac de récupération des matières recyclables ni dans celui des matières compostables. Recyc-Québec a recensé les entreprises offrant des services spécifiques de récupération de masques et d'équipements de protection individuelle. Cette liste est disponible afin d'aider les organisateurs d'événements à faire un choix responsable à ce propos. Afin de prioriser la hiérarchie des 3RV, il faut privilégier les entreprises procédant à la séparation des composantes et le recyclage de celles-ci plutôt que la valorisation énergétique par incinération.

8. BRIGADE VERTE

Une brigade verte est un puissant vecteur de sensibilisation, que ce soit aux mesures écoresponsables mises en place durant l'événement, au bon tri des matières résiduelles ou autres. La brigade verte doit adapter ses mesures de sensibilisation au contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, l'objectif de cette présence demeure souvent la prise de contact et l'amorce d'un dialogue avec les participant.e.s afin de s'assurer du maintien de gestes écoresponsables.

OBJECTIF ÉCORESPONSABLE

- S'assurer d'une sensibilisation efficace des participant.e.s quant aux pratiques et comportements écoresponsables à adopter

Dans le cas où une brigade verte est mobilisée pour l'événement, il est important de :

- S'assurer du respect des mesures de distanciation physique tout en portant un masque et inviter les participant.e.s à respecter ces mesures. S'il n'est pas possible de conserver une distance de deux mètres entre le personnel et les participant.e.s, le port d'un masque de procédure médical de bonne qualité et d'une protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière) est recommandé.
- Limiter le nombre de personnes dans la brigade à un même endroit (ex. : îlot de tri).

Une brigade verte peut aussi être mobilisée à des fins de sondage sur le mode de transport utilisé pour se rendre à l'événement et ainsi procéder à une compilation des émissions de gaz à effet de serre par exemple. Voici les différentes recommandations au regard des options possibles de sondage :

- Si le formulaire doit être complété en format papier par le ou la participant.e, prévoir une station de lavage des mains ou de désinfectant à proximité et inviter les gens à l'utiliser avant de compléter le sondage.
- Si les informations sont prises oralement et notées par la brigade, s'assurer du respect des mesures générales de distanciation et du port des équipements de protection.
- Si le sondage peut s'effectuer en ligne avant ou après l'événement ou encore lors de l'événement, mais par le biais du téléphone intelligent du ou de la participant.e,, privilégier cette option. L'utilisation d'un code QR à scanner pour accéder au sondage, peut, par exemple, être intéressante.

Pour ce qui est d'une brigade verte mobilisée spécifiquement pour la gestion des matières résiduelles :

- Offrir la possibilité aux participant.e.s de déposer leurs matières résiduelles à un endroit précis, pour que le tri puisse par la suite être effectué par la brigade verte. Cette mesure permet de limiter la proximité entre les participant.e.s et les membres de la brigade. Comme toute surface commune, la surface de dépôt doit être nettoyée et désinfectée à fréquence régulière.

9. TRANSPORT

Une façon de rendre son événement plus écoresponsable est d'inciter les participant.e.s à utiliser un mode de transport actif (vélo, marche) ou collectif pour se rendre à l'événement. Des incitatifs tels des titres de transport gratuits, l'accès à des stationnements sécurisés pour les vélos, un rabais sur une activité ou encore l'accès à un concours sont à envisager pour stimuler l'utilisation de ces moyens de transport. Dans les transports en commun, le port du masque est obligatoire et le respect du 2 mètres doit être assuré dans la mesure du possible.

OBJECTIF ÉCORESPONSABLE

- Inciter les participant.e.s à utiliser un mode de transport actif ou collectif plutôt que l'autosolo

Selon la Santé publique, le covoiturage n'est pas sans risques en période de pandémie. En effet, le covoiturage n'est pas recommandé, sauf pour les personnes qui habitent sous le même toit. Pour tout trajet impliquant des personnes n'habitant pas ensemble, l'utilisation du masque est de mise. Puisque le maintien de la distanciation physique est impossible, il est recommandé de limiter le nombre de personnes à deux, soit le chauffeur et une personne à l'arrière du véhicule, du côté passager. Il est préférable de covoiturer avec les mêmes personnes à l'aller et au retour. Après le trajet, le conducteur doit nettoyer les surfaces fréquemment touchées par les passagers.

Il est donc important de sensibiliser les participant.e.s et le personnel à cet effet.

CONCLUSION

Après l'événement, il est pertinent de faire un retour sur ce dernier ainsi que sur les mesures écoresponsables et sanitaires mises en place avec l'équipe d'organisation, voire les partenaires et fournisseurs qui étaient présents sur le site. De plus, il est recommandé de rappeler à toute personne venue sur le site de l'événement de communiquer promptement avec l'équipe d'organisation de l'événement en mentionnant les bonnes coordonnées si un diagnostic de maladie infectieuse lui était signifié dans les 14 jours suivant sa participation à l'événement.

Pour avoir plus de détails sur l'application des mesures sanitaires dans le secteur événementiel, mais également plus largement dans le secteur touristique, consultez le site de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et les fiches sectorielles élaborées par Événements Attractions Québec. En cas de doute sur la mise en place de certaines mesures, les organisateur.trice.s d'événements sont invité.e.s à consulter les sites de l'INSPQ ou du Gouvernement du Canada ou encore à communiquer avec la santé publique de leur région.

Le CQEER reste quant à lui disponible pour un partage d'exemples.

MERCI À NOS PARTENAIRES!

Nous remercions **M. Benoit Charette**, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et député de Deux-Montagnes, pour son appui à la réalisation de ce guide.

RÉFÉRENCES

Association Restauration Québec. COVID-19 | Information - Prévention - Ressources. https://restauration.org/covid19

Berneman, C., Lanoie, P., Plouffe, S. et Vernier, M.-F. (2009). *L'écoconception : quels retours économiques pour l'entreprise?* http://www.hec.ca/iea/cahiers/2009/iea0903_planoie.pdf

Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). 2015. *Rapport technique : Analyse du cycle de vie de tasses réutilisables et de gobelets à café à usage unique*. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-tasses-cafe-rapport.pdf

Circuit Zéro Déchet. 2020. Guide d'hygiène et de salubrité. https://circuitzerodechet.com/fr/devenir-membre/guide-hygiene-salubrite/

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). 2020. *Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les secteurs de la restauration et des bars – COVID-19*. ISBN 978-2-550-86941-2 https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2171-1-guide-restaurants-bars.pdf

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). 2020. Trousse d'outils pour les secteurs de la restauration et des bars. https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-restauration.aspx

Crépeau, Catherine. 2020. COVID-19 : laver ses fruits et légumes au savon? Faux. http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/impacts/ddr-covid-19-laver-ses-fruits-et-legumes-au-savon-faux/

Déclaration des expert·es de la santé concernant la sécurité des contenants réutilisables dans le contexte de la COVID-19. 2020. https://storage.googleapis.com/planet4-canada-stateless/2020/06/60603083-22.06.2020-de%CC%81claration-des-expert%C2%B7es-de-la-sante%CC%81-concernant-la-se%CC%81curite%CC%81-des-contenants-re%CC%81utilisables-dans-le-contexte-de-la-covid-19-2.pdf

Dessus B., Laponche B. et Le Treut, H. (2008). *Réchauffement climatique : importance du méthane*. http://www.global-chance.org/IMG/pdf/GC24p44-49.pdf

Goldman, Emanuel. 2020. Exaggerated risk of transmission of COVID-19 by fomites. ttps://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S1473-3099(20)30561-2

Gouvernement du Canada. 2020. Maladie à coronavirus (COVID-19) et salubrité des aliments.https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/salubrite-aliments/covid19.html

Gouvernement du Québec. 2020. Informations générales sur la maladie à coronavirus (COVID-19).https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c46363

Gouvernement du Québec. 2020. Questions et réponses sur les commerces, les lieux publics et les services dans le contexte de la COVID-19.https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-sur-les-commerces-les-lieux-publics-et-les-services-dans-le-contexte-de-la-covid-19/#c62087

Gouvernement du Québec. 2020. *Vente directe en kiosque et en boutique guide d'application des mesures de prévention recommandées dans le contexte de la COVID-19*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/Covid-19/GM_Mesures_de_prevention_Kiosque_Boutique_MAPAQ.pdf

Gouvernement du Québec. 2021. La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec : Symptômes, transmission et traitement. https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement/

Greenpeace. 2020. *Health Expert Statement Addressing Safety of Reusables and COVID-19*. https://www.greenpeace.org/static/planet4-international-stateless/2020/07/0c3a6a32-health-expert-statement_updated.pdf

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). 2020. Recommandations pour amoindrir l'exposition du personnel de caisse dans les commerces. https://www.irsst.qc.ca/covid-19/avis-irsst/id/2629/recommandations-pour-amoindrir-lexposition-du-personnel-de-caisse-dans-les-commerces

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2020. COVID-19 : Environnement intérieur. https://www.inspq.qc.ca/publications/2992-environnement-interieur-qr-covid19#transmission-comment

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2020. COVID-19 : Restauration (service au comptoir, à l'auto et livraison). https://www.inspq.qc.ca/publications/3006-restauration-covid19

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2020. Masques chirurgicaux ou de procédures : choix de l'équipement. https://www.inspq.qc.ca/publications/1009

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2020. Méthodes de nettoyage et de désinfection pour les milieux résidentiels et les lieux publics concernant le virus SRAS-CoV-2 responsable de la COVID-19. https://www.inspq.qc.ca/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2020. *Restauration (service au comptoir, à l'auto et livraison*. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3006-recommandations-restauration-rapide-covid19.pdf

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2020. *Commerces : Mesures de prévention de la Covid-19 en milieu de travail - Recommandations intérimaires*. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2926-commerces-covid19.pdf

King, Sarah. 2020. Les plastiques à usage unique sont un risque pour la santé. Point. https://www.greenpeace.org/canada/fr/histoires/37848/les-plastiques-a-usage-unique-sont-un-risque-pour-la-sante-point/

La vague. 2020. Petit guide du Café écolo, commandes et livraisons. https://www.la-vague.ca/guide-commandes-et-livraisons

La vague. 2020. Retour sanitaire des tasses consignées. https://drive.google.com/file/d/1zWV5VOPd_DpBuIimGCox_59cYAHMTWKw/view?usp=sharing

Le Rouzic, Agnès. 2020. Santé et zéro déchet : Dangereux, le réutilisable? Écoutons donc la science. https://www.greenpeace.org/canada/fr/histoires/30071/sante-et-zero-dechet-dangereux-le-reutilisable-ecoutons-donc-la-science/

L., Julie. 2015. Festivités et vaisselle écologique : comment faire le bon choix? https://blogue.iga.net/festivites-et-vaisselle-ecologique-comment-faire-le-bon-choix/

Maillon Vert . 2020. Nos outils. https://www.maillon-vert.com/outils

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). 2020. *Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires*. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guidemanipulateur5.pdf

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). 2013. *Nettoyage et assainissement dans les établissements alimentaires*. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/etablissement_alimentaire.pdf

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). 2020. *Réponses aux questions sur le coronavirus (COVID-19)*. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Avis_publicite/COVID19-Questions-reponsesMAPAQ.pdf

Observatoire de la Consommation Responsable. 2020. *La consommation responsable au Québec en période de confinement : décryptage des pratiques.* https://ocresponsable.com/wp-content/uploads/2020/06/UQAM_Vigie_Conso_COVID-19_Edition02_final-2.pdf

RECYC-QUÉBEC. s.d. La collecte municipale des matières organiques. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques/collecte-municipale

Parent, L. 2009. *Sabotage hormonal : Comment des produits d'usage courant menacent notre santé?* https://spip.teluq.ca/pe/IMG/pdf/Sabotage-hormonal-2009.pdf

Parent, L. 2009. Sabotage hormonal : Comment des produits d'usage courant menacent notre santé? L'entretien ménager. https://spip.teluq.ca/pe/spip.php?article19

Robertson, H. 2020. La Presse. La COVID-19 peut survivre 28 jours sur des surfaces, selon une étude. https://www.lapresse.ca/actualites/sciences/2020-10-12/la-covid-19-peut-survivre-28-jours-sur-des-surfaces-selon-une-etude.php?fbclid=IwAR2-67YVLh0K4NMlFwoGDebYZ-bFbxOoPHe0uWV241Q5AQN8orstSXID4gg

Ronald, Jean-Gilles. 2013. Compostable ou biodégradable? https://espacepourlavie.ca/blogue/compostable-ou-biodegradable/

Santé Canada. 2020. Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) : Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html

Sustainable Event Alliance. 2020. Global Best Practice Guidelines: 'Reusables' hygiene at events. https://thrive.sustainable-event-alliance.org/download/

Guide pour la gestion écoresponsable et sanitaire des événements
Mars 2021

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter au info@cqeer.com

Conseil québécois
des événements
écoresponsables

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CHORALE LES MÉLODISTES - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID-19;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1000 $ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme suivant :

- Chorale Les Mélodistes.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5077

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Demande de soutien financier - Chorale Les Mélodistes - Acceptation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Marie-Andrée Dériger	1 000,00 $

Recommandations :

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID-19;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1000 $ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme suivant :

- Chorale Les Mélodistes.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

Contexte :

La Ville a reçu une demande de soutien financier pour l'organisme suivant :

- Chorale Les Mélodistes.

La Chorale Les Mélodistes est un organisme à statut local qui a souligné son 50e anniversaire d'existence en 2019. Il compte plus d'une centaine de choristes et offre des activités consistant en des ateliers hebdomadaires de chant choral destinés à des adultes de tous âges. En temps normal, la chorale se produit en concert plusieurs fois par année, un peu partout dans la région et à Brossard, notamment à la salle l'Étoile. En raison de la pandémie, l'organisme a dû interrompre ses activités en mars 2020 et ne bénéficie d'aucun revenu depuis de nombreux mois.

L'organisme possède un dossier à jour et répond aux exigences requises par la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes.

Le traitement de la demande a été fait en considération de la bonification des sommes accordées dans le cadre des programmes de soutien financier en vigueur pour 2021 (résolution jointe au présent sommaire).

Vous trouverez en annexe la demande de soutien de l'organisme ainsi que l'analyse qui l'accompagne.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Une lettre et un chèque seront transmis à l'organisme à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Aspects financiers :

Pour la période de septembre 2019 à août 2020, l'organisme a obtenu une aide d'une valeur de 3 457 $ en biens et services et d'un soutien en argent de 400 $.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-701-00-971

Statut	**Date**
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2021-06-02
Joanne Skelling - Approuvé	2021-06-03
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-03
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-04
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-15
Direction(s) consultée(s) :	

CHORALE
Les Mélodistes

Brossard le 27 avril 2021

Madame Doreen Assaad
Mairesse ville de Brossard

RE: *Soutien aux organismes*

Madame la mairesse,

Tout comme plusieurs organismes de Brossard, Les Mélodistes ont dû faire une pause de leurs activités depuis mars 2020 en raison de la pandémie, pandémie qui malheureusement perdure encore.

Vous n'êtes pas sans savoir que, pandémie ou pas, les frais fixes inhérents à la chorale (loyer, assurances responsabilité accident, hébergement du site web, cotisation à l'Alliance chorale du Québec) doivent indubitablement être acquittés alors qu'aucun revenu n'a été encaissé au cours de la même période.

Comme par le passé un soutien financier de la part de la ville de Brossard serait grandement apprécié et, plus particulièrement, en cette difficile période.

Espérant recevoir une réponse positive à notre demande, acceptez Madame Assaad mes salutations distinguées.

Maurice Coilette
Président chorale Les Mélodistes
3100 Nolet
Brossard, QC
J4Y 2G6

melodistes.ca

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

12.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la pandémie a ajouté certaines contraintes académiques aux enfants;

Considérant le projet a pour but d'aider à la réussite scolaire d'une centaine d'enfants issus de familles vulnérables;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder une aide financière de 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial*, à l'organisme suivant :

- Maison de la famille de Brossard.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
5093

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Demande de soutien financier - Maison de la famille de Brossard - Acceptation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Marie-Andrée Dériger	5 000,00 $

Recommandations :

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la pandémie a ajouté certaines contraintes académiques aux enfants;

Considérant le projet a pour but d'aider à la réussite scolaire d'une centaine d'enfants issus de familles vulnérables;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Et résolu

D'accorder une aide financière de 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial*, à l'organisme suivant :

- Maison de la famille de Brossard.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

Contexte :

La Ville a reçu une demande de soutien financier pour le programme Projet spécial pour l'organisme suivant :

- Maison de la famille de Brossard.

La Maison de la famille de Brossard est un organisme à statut local dont la mission est d'accompagner les parents dans l'enrichissement de leurs compétences parentales en réalisant des activités de formation et d'information, ainsi que des initiatives intergénérationnelles. Au cours des derniers mois, l'organisme a adapté et poursuivi plusieurs de ses activités en présentiel dans le respect strict des consignes sanitaires.

Description du projet

L' organisme a développé un projet pilote de tutorat en collaboration avec l'école Sainte-Claire et le Centre Alpha Tutorat afin de soutenir des familles vulnérables de Brossard en offrant gratuitement de l'aide aux devoirs. Le soutien demandé pour le programme Projet spécial a pour but de développer et élargir cette offre de tutorat et d'aide gratuite aux familles ayant une situation financière précaire, afin de favoriser la réussite scolaire des enfants. Depuis l'automne dernier, la Maison de la famille reçoit une demande accrue pour les services d'aide aux devoirs et de tutorat; les besoins sont criants, provenant de familles défavorisées, immigrantes et de nouveaux arrivants.

Objectifs et résultantes du projet

- Venir en aide aux familles de Brossard et plus particulièrement les familles défavorisées, immigrantes, vulnérables en plus des nouveaux arrivants
- Accompagner la réussite académique de 100 élèves de la Ville de Brossard et leur famille (plus de 400 personnes)
- Développer une collaboration entre la Maison de la famille, l'école Sainte-Claire de Brossard et le Centre Alpha Tutorat

Valeur totale du projet

- 41 140,00$, dont 5 000$ est demandé dans le cadre du programme de soutien financier de la Ville de Brossard

L'organisme possède un dossier à jour et répond aux exigences requises par la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes.

Le traitement de la demande a été fait en considération de la bonification des sommes accordées dans le cadre des programmes de soutien financier en vigueur pour 2021, portant le numéro de résolution 210216-072. L'organisme a déjà obtenu, cette année, un soutien financier de 1 000 $ pour de l'Aide au fonctionnement. Celui-ci a été octroyé à l'assemblée du 18 mai 2021 et porte le numéro de résolution 210518-285. Les deux résolutions sont jointes au présent sommaire.

Vous trouverez en annexe la demande de soutien de l'organisme, la grille d'analyse de la demande, ainsi qu'une résolution du conseil d'administration de la Maison de la famille de Brossard. Cette résolution est exigée pour toute demande dans le cadre du programme Projet spécial.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Une lettre accompagnée d'un chèque sera transmise à l'organisme dans un délai de 30 jours.

Aspects financiers :

Pour la période de septembre 2019 à août 2020, l'organisme a bénéficié d'une aide d'une valeur de 58 510 $ en biens et services et d'un soutien de 400 $ en argent.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-701-00-971

Statut	**Date**
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2021-06-05
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-16
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-16
Direction(s) consultée(s) :	

LA MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD

Le 28 avril 2021

Madame Marie-Andrée Dériger
Directrice
Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
Ville de Brossard

OBJET : DEMANDE DE SOUTIEN POUR UN PROJET SPÉCIAL

Bonjour Madame Dériger,

Nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui notre projet de soutien et d'accompagnement scolaire aux jeunes de la Ville de Brossard.

DESCRIPTION DU PROJET

Comme vous le savez, en ce temps particulier, les conséquences de la crise sanitaire sont importantes et le secteur de l'éducation n'y échappe pas. Les besoins de nos jeunes sont encore plus grands. Depuis l'automne dernier, nous recevons une demande accrue pour l'aide aux devoirs et le service de tutorat et ce, provenant particulièrement de familles vulnérables, défavorisées, immigrantes et de nouveaux arrivants. En réponse à ce besoin, nous avons fait une demande de soutien financier au montant de 4 000 $ à une fondation afin de nous permettre de bâtir un partenariat avec des joueurs clés du territoire de Brossard.
Bonne nouvelle, cette demande a été acceptée !

De ce fait, après quelques semaines de planification et de coordination, notre projet-pilote de service d'aide aux devoirs et de tutorat en collaboration avec l'École Sainte-Claire de Brossard et le Centre Alpha Tutorat a débuté au mois de mars dernier. L'École Sainte-Claire en collaboration avec leur personnel enseignant nous a référé les enfants ayant une plus grande difficulté d'apprentissage, provenant d'un milieu défavorisé et n'ayant pas le soutien ou l'accompagnement adéquat de leur famille pour différentes raisons que ce soit alphabétisation, allophone, famille nombreuse, etc. L'objectif de ce projet-pilote est bien attendu d'aider les jeunes dans leur apprentissage mais aussi, d'aider l'ensemble des membres de la famille

LA MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD
2210, rue André, Brossard Qc J4Z2Z8
T. 450.678.5222
F. 450.678.4801
www.mfdebrossard.org
info@mfbrossard.org

indépendamment de leur niveau scolaire en offrant une aide ponctuelle selon la demande et leur situation. Le tout est possible puisqu'à la Maison de la famille de Brossard nous avons une intervenante-Parent qui offre des ateliers divers pour soutenir les familles et aider les parents.

Précisons que l'ensemble des services est offert gratuitement.

EXEMPLE CONCRET

Nous accompagnons présentement une famille africaine de 7 enfants, la maman est enceinte de son 8ième, elle est allophone et analphabète et son conjoint et père des enfants est décédé en décembre dernier. Nous aidons les enfants dans leur apprentissage scolaire et nous leur avons offert un atelier personnalisé selon leur culture sur le deuil.

RÉSULTANTE

Actuellement, nous accompagnons 20 familles donc environ 50 personnes.

Nous observons déjà un changement dans la confiance des enfants. La motivation est présente, nous adoptons l'intervention en fonction des intérêts de chacun, ce qui favorise l'apprentissage. Les parents sont contents et même nous avons une demande pour augmenter la fréquentation. Idéalement, leur présence serait souhaitable minimalement 2x/semaine, ce qui est impossible présentement compte tenu du budget actuel. Nous planifions augmenter la fréquentation pour la prochaine année scolaire.

Un rapport d'observation et de progression sera remis en juin à chaque enfant. L'école le recevra également afin d'être informée de l'apprentissage du jeune et ainsi, débuter l'année scolaire avec la mise au niveau. Notre objectif est de poursuivre avec les jeunes en septembre prochain et idéalement si possible, offrir un camp de jour éducatif deux semaines avant le début de l'année scolaire.

LA MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD
2210, rue André, Brossard Qc J4Z2Z8
T. 450.678.5222
F. 450.678.4801
www.mfdebrossard.org
info@mfbrossard.org

LA MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD

BESOINS DE BASE DE CE PROJET

Avec l'augmentation des besoins et des demandes, nous aimerions élargir l'offre aux autres écoles de la Ville de Brossard et répondre aux demandes nous provenant du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie. Pour ce faire, nous avons besoin de partenaires et de soutien financier pour poursuivre cette offre de tutorat et d'aide gratuite aux familles ayant une situation financière précaire.

Voilà un moyen d'assurer la relève et de donner une chance juste et équitable à tous les jeunes.

Il y a un besoin criant puisque plusieurs familles immigrantes, de nouveaux arrivants et même celles de souche québécoise ont un besoin de soutien pour la persévérance et la réussite scolaire. De plus, il est fréquent d'observer que les parents eux-mêmes ont de la difficulté avec la langue française donc malheureusement, les jeunes n'ont pas l'aide et le soutien nécessaire à la maison. Voilà une raison que nous voulons être là pour les aider et en plus, pour leurs offrir des outils qui leur permettra d'accompagner leur enfant comme ils désirent le faire. C'est dans la mission même de la Maison de la famille de Brossard d'offrir temps et énergie aux familles pour qu'elles deviennent ce qu'elles souhaitent être!

RÉSULTATS ATTENDUS

Pour la prochaine année scolaire, rejoindre et collaborer avec 100 élèves de la Ville de Brossard (ou plus selon les moyens financiers) à leur réussite scolaire entre août 2021 à juin 2022, puisque nous désirons offrir un camp de jour éducatif deux semaines avant le début de l'année scolaire avec les jeunes actuellement en tutorat avec nous. De plus, ses familles connaîtront mieux les services de la Maison de la famille de Brossard donc nous pourrons davantage les soutenir. Ce qui nous permettra approximativement en incluant les membres des familles, de rejoindre plus de 400 personnes.

LA MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD
2210, rue André, Brossard Qc J4Z2Z8
T. 450.678.5222
F. 450.678.4801
www.mfdebrossard.org
info@mfbrossard.org

LA MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD

DEMANDE DE SOUTIEN À LA VILLE DE BROSSARD : 5 000 $

PRÉVISION BUDGÉTAIRE

Personnel affecté à la gestion et coordination du projet

- Nombre de personnes requises : 2
- Salaire horaire : 28,00 $
- Nombre d'heures par semaine : 4 heures
- Nombre de semaines : 40 semaines

Total : 8 960.00 $

Salaire du personnel affecté exclusivement au projet

- Nombre de personnes requises : 4
- Salaire horaire : 33,00 $
- Nombre d'heures par semaine : 6 heures
- Nombre de semaines : 40 semaines

Total : 31 680.00 $

Frais achat de matériel et de fournitures exclusivement à la réalisation du projet

- Matériel scolaire

Total : 500.00 $

Locaux

Ville de Brossard

GRAND TOTAL : 41 140.00 $

Nous vous remercions sincèrement de l'attention que vous accorderez à cette demande. N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toutes questions.

Cordialement;

Isabelle Desjardins
Directrice générale

LA MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD
2210, rue André, Brossard Qc J4Z2Z8
T. 450.678.5222
F. 450.678.4801
www.mfdebrossard.org
info@mfbrossard.org

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

12.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION DE SOCCER DE BROSSARD (ASB) - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant que l'évènement de la 35e édition du tournoi Challenge de soccer de Brossard pour lequel une aide financière dans le cadre du programme Projet spécial avait été demandée est annulé cette année;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $ à l'organisme Association de soccer de Brossard (ASB), dans le cadre du programme financier Aide au fonctionnement;

Que l'aide au fonctionnement soit versée sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
4979

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2021-07-06

Titre :

Demande de soutien financier - Association de soccer de Brossard (ASB) - Acceptation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Marie-Andrée Dériger	6 000,00 $

Recommandations :

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant que l'évènement de la 35e édition du tournoi Challenge de soccer de Brossard pour lequel une aide financière dans le cadre du programme Projet spécial avait été demandée est annulé cette année;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $ à l'organisme Association de soccer de Brossard (ASB), dans le cadre du programme financier Aide au fonctionnement;

Que l'aide au fonctionnement soit versée sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

Contexte :

La Ville a reçu une demande de soutien financier pour les programmes *Aide au fonctionnement* et *Projet spécial* pour l'organisme suivant :

- Association de soccer de Brossard (ASB).

L'Association de soccer de Brossard est un organisme à statut local. Il offre des activités annuelles sous forme de pratiques, de joutes et de camps destinés à une clientèle de jeunes joueuses et joueurs. L'ASB organise annuellement un tournoi de soccer, considéré comme l'un des plus importants sur la scène du soccer amateur, contribuant ainsi au rayonnement de Brossard. En raison de la pandémie, l'édition 2020 a dû être annulée, privant l'organisme d'une source importante de revenus.

Le projet proposé par l'ASB pour le programme *Projet spécial* vise à supporter financièrement la 35e édition du tournoi Challenge Brossard en conformité avec les directives sanitaires. L'organisme souhaite entreprendre les démarches afin d'obtenir les autorisations de la Fédération de socer du Québec et de la Santé publique en vue de la tenue de l'événement du 30 juillet au 1er août prochain.

Cette aide financière pourra principalement soutenir les initiatives de communication pour la relance des activités et du tournoi de l'organisme, le recrutement de bénévoles, la réduction des démarches bénévoles pour la recherche de commandites et favoriser le maintien de tarifs abordables pour soulager la pression financière sur les parents.

Par ailleurs ce soutien financier permettra l'achat d'équipements de protection pour les bénévoles et l'aménagement conforme et sécuritaire des zones de travail pour ceux-ci.

L'organisme possède un dossier à jour et répond aux exigences requises par la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes.

Le traitement de la demande a été fait en considération de la bonification des sommes accordées dans le cadre des programmes de soutien financier en vigueur pour 2021 (résolution jointe au présent sommaire).

Vous trouverez en annexe la demande de soutien de l'organisme, la grille d'analyse de la demande, ainsi que la résolution du conseil d'administration de l'ASB. Cette résolution est exigée pour toute demande de soutien déposée dans le cadre du programme *Projet spécial.*

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Une lettre accompagnée d'un chèque sera transmise à l'organisme à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Aspects financiers :

Pour la période de septembre 2019 à août 2020, l'organisme a bénéficié d'une aide en équipements, biens et services d'une valeur de 38 051 $. Aucun soutien en argent n'a été accordé durant cette période.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-701-00-971

Statut	**Date**
Marie-Andrée Dériger - Approuvé	2021-06-07
Micheline Paradis - Approuvé	2021-06-15
Nathalie Lévesque - Approuvé	2021-06-16
Jean Bergeron - Approuvé	2021-06-16
Pierre Archambault - Approuvé	2021-06-16
Direction(s) consultée(s) :	

Le 15 mars 2021
Conseil de Ville de Brossard
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Objet : Demande de soutien financier des organismes et du programme d'aide aux financements de projets spéciaux : 35è édition Challenge Brossard 2021

Madame la Mairesse,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je m'adresse à vous pour solliciter votre aide financière, au nom de l'Association de Soccer de Brossard, dans le cadre de votre programme de soutien financier aux organismes. Nous aimerions profiter de cette offre et cette aide précieuse est d'autant plus nécessaire pour nous qui vivons actuellement des années difficiles avec la pandémie. Comme vous vous en doutez, notre organisme a dû subir des pertes malgré toute la vigilance administrative accordée pour nous permettre de maintenir l'excellence de nos services à nos jeunes citoyens. D'ailleurs, nous comptons beaucoup dans le cœur de nos membres qui espèrent que notre organisme, un des plus importants dans notre communauté sportive, puisse opérer adéquatement.

Aussi, nous tiendrons la 35e édition du tournoi international de soccer Challenge Brossard du 30 juillet au 1er août 2021 et, de nouveau, nous apprécierions beaucoup que vous puissiez nous soutenir dans notre démarche. Votre encouragement des années dernières a été fortement apprécié par les joueuses et joueurs ainsi que par le comité organisateur du tournoi. C'est pourquoi nous aimerions que la Ville s'associe de nouveau à notre projet et apporte son aide. Vous bénéficierez d'une visibilité importante et d'une image de bienfaiteur pour la promotion du sport auprès des jeunes tout au long de ce tournoi d'envergure :

- **Publicité d'une page dans le guide du tournoi 2021 (3700 exemplaires);**
- **Invitation à la remise des trophées et médailles aux équipes méritantes lors du tournoi.**

Le tournoi Challenge Brossard occupe une place importante dans notre communauté et ce, aux niveaux économiques, social et sportif. Nous ne pouvons qu'être fiers de notre Ville.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande et en espérant avoir une réponse positive, recevez Madame la Mairesse, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Yvan Fiset
Président
Association de Soccer de Brossard

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021 - ORIENTATIONS

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CAX-210708-1.2 et 4.1 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE ….

PROJET

Séance extraordinaire du 8 juillet 2021

Ordre du jour

Ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 8 juillet 2021, à 15 h 30, avec participation par vidéoconférence.

1. OUVERTURE

CAX-210708-1.1 Ouverture de la séance

CAX-210708-1.2 Adoption de l'ordre du jour

CAX-210708-1.3 Période de questions du public

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CAX-210708-4.1 Adoption de la partie du programme d'immobilisations de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 (SD-2021-1791)

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

PROJET

12. CLÔTURE

CAX-210708-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CAX-210708-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 25 juin 2021.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,

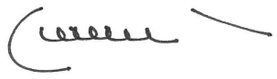

Carole Leroux

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

13.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2021 - ORIENTATIONS

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-210708-1.2, 1.5, 2.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5,2, 5.4, 6.2, 8.1 à 8.7 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE ….

PROJET

Séance ordinaire du 8 juillet 2021

Ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 8 juillet 2021, à 16 h, avec participation par vidéoconférence.

1. OUVERTURE

CA-210708-1.1 Ouverture de la séance

CA-210708-1.2 Adoption de l'ordre du jour

CA-210708-1.3 Période de questions du public

CA-210708-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi

CA-210708-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 juin 2021

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CA-210708-2.1 Dépôt du rapport des activités du Service de police pour l'année 2020 (SD-2021-1583)

CA-210708-2.2 Recommandation à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver le financement des projets déposés au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2021-1904)

CA-210708-2.3 Dépôt des procès-verbaux de réunions d'une commission permanente du conseil d'agglomération tenues les 19 mai 2021 et 3 juin 2021 (SD-2021-1876)

CA-210708-2.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 28 mai 2021 (SD-2021-1794)

CA-210708-2.5 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la sécurité publique tenue le 27 mai 2021 et sur ajournement le 1er juin 2021 (SD-2021-1913)

CA-210708-2.6 Dépôt d'une motion de félicitations adressée au Service de police de l'agglomération de Longueuil (SD-2021-1913)

PROJET

CA-210708-2.7 Dépôt de correspondance reçue de la Ville de Boucherville, de la Communauté métropolitaine de Montréal et des MRC de Roussillon et de la Vallée-du-Richelieu (SD-2021-1790)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CA-210708-4.1 Autorisation à la trésorière d'inscrire au rapport financier 2021 les affectations au poste Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (SD-2021-1810)

CA-210708-4.2 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 14 juin 2021 préparée par la Direction des finances (SD-2021-1891)

5. RESSOURCES HUMAINES

CA-210708-5.1 Adoption du texte du Régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Longueuil prenant effet le 31 décembre 2015 (SD-2021-1510)

CA-210708-5.2 Adoption du texte du Régime de retraite des employés pompiers de la Ville de Longueuil prenant effet le 14 janvier 2014 (SD-2021-1556)

CA-210708-5.3 Rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général (SD-2021-1835)

CA-210708-5.4 Suspension et réaffectation de l'employé cadre n° 043026 (SD-2021-2011)

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CA-210708-6.1 Dépôt de la liste des contrats en conformité avec l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes pour le mois de mai 2021 (SD-2021-1838)

CA-210708-6.2 Attribution de gré à gré du contrat FU-21-003 pour l'acquisition de dégrilleurs et d'équipements connexes pour le Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2021-1816)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-210708-8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et l'École nationale de police du Québec pour le développement d'une épreuve standardisée d'aptitudes physiques pour la sélection des membres d'un groupe d'intervention (G.I.) ou d'un groupe tactique d'intervention (GTI) (SD-2021-0957)

CA-210708-8.2 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie (CAVAC) concernant l'affectation de deux agent(e)s du CAVAC au sein du Service de police comme agent(e)s de service aux victimes (SD-2021-1600)

PROJET

CA-210708-8.3 Approbation d’une entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil relative à une demande commune de soumissions publiques pour l’adjudication d’un contrat de services professionnels d’auditeurs indépendants (SD-2021-1811)

CA-210708-8.4 Approbation de l'avenant-9 au contrat de prêt concernant les conditions et modalités d’un prêt consenti à la Ville relatif à l'établissement du programme Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises (SD-2021-1914)

CA-210708-8.5 Approbation de l'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie (SD-2021-1923)

CA-210708-8.6 Adoption du Règlement CA-2021-348 ordonnant l’acquisition d’équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2021-1653)

CA-210708-8.7 Adoption du Règlement CA-2021-349 autorisant l’acquisition et l’implantation d’un logiciel corporatif de gestion de la maintenance assistée par ordinateur et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1388)

CA-210708-8.8 Avis de motion d'un règlement ordonnant l’exécution de divers travaux de remplacement d’équipements à l’usine de production d’eau potable régionale et décrétant, à cette fin, et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1023)

CA-210708-8.9 Dépôt du projet de Règlement CA-2021-351 ordonnant l’exécution de divers travaux de remplacement d’équipements à l’usine de production d’eau potable régionale et décrétant, à cette fin, et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2021-1023)

CA-210708-8.10 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d’études préparatoires, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux d’aménagement d’espaces de travail en lien avec le projet d’organisation flexible du travail (SD-2021-0969)

CA-210708-8.11 Dépôt du projet de Règlement CA-2021-353 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d’études préparatoires, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour des travaux d’aménagement d’espaces de travail en lien avec le projet d’organisation flexible du travail (SD-2021-0696)

CA-210708-8.12 Avis de motion d'un règlement concernant le programme de prestations supplémentaires de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil (SD-2021-1363)

CA-210708-8.13 Dépôt du projet de Règlement CA-2021-354 concernant le programme de prestations supplémentaires de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil (SD-2021-1363)

PROJET

CA-210708-8.14 Dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le Règlement CA-2020-334 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées (SD-2021-1829)

CA-210708-8.15 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et de faisabilité relativement au déménagement du garage municipal situé au 777, rue d'Auvergne (SD-2021-1885)

CA-210708-8.16 Dépôt du projet de Règlement CA-2021-358 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et de faisabilité relativement au déménagement du garage municipal situé au 777, rue d'Auvergne (SD-2021-1885)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

CA-210708-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CA-210708-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 25 juin 2021.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,

Carole Leroux

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

13.3 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 INTITULÉE DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL - DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

Considérant que, lors de la période d'intervention des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

> 1° CA-210325-12.1.1 intitulé Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'Agglomération de Longueuil;
>
> 2° CA-210325-12.1.2 intitulé Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil.

Considérant la lettre du 3 juin 2021 du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, adressée à Monsieur Patrick Savard, directeur général de l'agglomération de Longueuil, invitant le conseil d'agglomération à déterminer la suite de la demande adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant qu'à cet effet, il est possible qu'un point soit ajouté à une prochaine séance du conseil d'agglomération de Longueuil relativement à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil;

Considérant l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De donner une orientation favorable quant à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil;

PROJET

De transmettre copie de la présente résolution aux membres des conseils municipaux de chacune des villes constituantes de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

14.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 10 JUIN AU 30 JUIN 2021 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 10 au 30 juin 2021, est déposée.

PROJET

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. pmt
2021-06-16	_	S16216	Transphere	10370	ALSCO CANADA CORPORATION	NETTOYER VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6233826)	1 005,92
2021-06-16	_	S16217	Transphere	06179	APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	270,05
2021-06-16	_	S16218	Transphere	03333	ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D AMERIQUE	AFFICHAGE DE POSTE	264,44
2021-06-16	_	S16219	Transphere	03381	BALAYE PRO INC	LOC BALAIS ASPIRATEUR (BC6237589)	4 115,97
2021-06-16	_	S16220	Transphere	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES - REF 21492/2 (BC6233343)	6 977,97
2021-06-16	_	S16221	Transphere	05140	BIBLIO RPL LTEE	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6239069)	519,69
2021-06-16	_	S16222	Transphere	10539	BURELLE AVOCATE	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6234766)	6 697,26
2021-06-16	_	S16223	Transphere	03209	CHAUSSURES BELMONT INC	BOTTES DE TRAVAIL (BC6238095)	340,23
2021-06-16	_	S16224	Transphere	07932	CITRON HYGIENE LP	PRODUITS ENTRETIEN (INV111885)	531,70
2021-06-16	_	S16225	Transphere	06061	DEVELOTECH INC	MATERIEL DE SIGNALISATION (INV111886)	150,23
2021-06-16	_	S16226	Transphere	10180	EBC INC	TRAVAUX CENTRE MULTI FONCTIONNEL - SP-17-1158 #43 (BC6232536)	3 982,82
2021-06-16	_	S16227	Transphere	03041	ENTREPRISES MYRROY INC	BALAYAGE PISTE CYCLABLE (BC6237974)	3 183,38
2021-06-16	_	S16228	Transphere	01969	ENVIROMET INTERNATIONAL INC	PREVISIONS METEOROLOGIQUES - MAI 21 (BC6238642)	362,17
2021-06-16	_	S16229	Transphere	06640	ESI TECHNOLOGIES DE L INFORMATION INC	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6239561)	4 061,81
2021-06-16	_	S16230	Transphere	10167	GRAVITE MEDIA (10320633 CANADA INC)	PUBLICATION (BC6239645)	10 514,48
2021-06-16	_	S16231	Transphere	03255	GROUPE ARCHAMBAULT INC	MATERIEL DOCUMENTAIRE (BIB6206088)	122,97
2021-06-16	_	S16232	Transphere	07354	GUARD-X INC	ENT ET REP BATIMENTS (BC6239089)	122,45
2021-06-16	_	S16233	Transphere	04239	IMPRESSIONS LITHO-PRO (LES)	IMPRIMES ET FORMULAIRES (BC6239576)	252,95
2021-06-16	_	S16234	Transphere	04179	INTER BOUCHERVILLE INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111894)	257,40
2021-06-16	_	S16235	Transphere	04106	LIBRAIRIE BERTRAND	VOLUMES (BIB6206087)	2 358,99
2021-06-16	_	S16236	Transphere	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	VOLUMES (BIB6206092)	1 495,12
2021-06-16	_	S16237	Transphere	04131	LIBRAIRIE PAPETERIE CITATION INC	VOLUMES (BIB6206093)	3 667,96
2021-06-16	_	S16238	Transphere	01258	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	VOLUMES (BIB6206090)	3 187,05
2021-06-16	_	S16239	Transphere	04702	LUMEN DIV DE SONEPAR CANADA INC	MATERIEL ET EQUIPEMENT (INV111862)	1 292,78
2021-06-16	_	S16240	Transphere	04718	M BRIEN ELECTRIQUE INC	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	4 519,46
2021-06-16	_	S16241	Transphere	00185	MAGIC COPIE BROSSARD	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU	159,81
2021-06-16	_	S16242	Transphere	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC	OUTILLAGE	46,73

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. pmt
2021-06-16	_	S16243	Transphere	06415	OXYMAX INC	MATERIEL ET EQUIPEMENT	775,75
2021-06-16	_	S16244	Transphere	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	VOLUMES (BIB6206089)	1 270,43
2021-06-16	_	S16245	Transphere	03034	PAYSAGISTE RIVE-SUD LTEE	ENTR ESPACES VERTS - SP-20-1419 (BC6237982)	19 325,89
2021-06-16	_	S16246	Transphere	05937	PG SOLUTIONS INC	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6239106)	686,98
2021-06-16	_	S16247	Transphere	03742	PIVIN ET DRAPEAU INC	ENT ET REP BARRIERES - TP	309,52
2021-06-16	_	S16248	Transphere	07158	QRX GROUPE DE TECHNOLOGIE ENR	SERVICES PROFESSIONNELS INFORMATIQUE (BC6239558)	5 492,83
2021-06-16	_	S16249	Transphere	01606	RELIURE O FODO	RELIURE DE VOLUMES (BC6234449)	1 808,13
2021-06-16	_	S16250	Transphere	07396	RONA INC-BROSSARD	QUINCAILLERIE (BC6239667)	4 287,64
2021-06-16	_	S16251	Transphere	11085	SAMARKAND	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)	2 173,03
2021-06-16	_	S16252	Transphere	00290	SIGNEL SERVICES INC	MATERIEL DE SIGNALISATION (INV111854)	56,80
2021-06-16	_	S16253	Transphere	04835	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	FRAIS DE POSTE	54,50
2021-06-16	_	S16254	Transphere	03177	STE-MARIE AUTOMOBILES LTEE	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	61,78
2021-06-16	_	S16255	Transphere	03710	TESSIER RECREO-PARC INC	TRAVAUX PARC DE PLANCHE A ROULETTES - SP-19-1313 (BC6 236464)	6 763,23
2021-06-16	_	S16256	Transphere	01806	WOLSELEY CANADA INC	MATERIEL DE PLOMBERIE (INV111879)	548,71
2021-06-23	_	S16257	Transphere	06910	AGENCE CAZA INC	SERVICES TECHNIQUES	129,35
2021-06-23	_	S16258	Transphere	04607	AGREBEC INC	AGREGATS	977,29
2021-06-23	_	S16259	Transphere	10370	ALSCO CANADA CORPORATION	NETTOYER VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6233826)	238,17
2021-06-23	_	S16260	Transphere	02603	AQUA DATA	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6238425)	5 123,29
2021-06-23	_	S16261	Transphere	06897	BC2 GROUPE CONSEIL INC	HONORAIRES PROFESSIONNELS - 1372001F (BC6236434)	1 598,15
2021-06-23	_	S16262	Transphere	06471	BUREAU TECH 2000 INC	ENT ET REP EQUIPEMENT DE BUREAU (BC6237537, BC6239115)	26,54
2021-06-23	_	S16263	Transphere	00530	CENTRE AGRICOLE BIENVENUE (ROUGEMONT) IN C	FOURNITURES HORTICOLE	514,52
2021-06-23	_	S16264	Transphere	03209	CHAUSSURES BELMONT INC	BOTTES DE TRAVAIL (BC6238095)	501,15
2021-06-23	_	S16265	Transphere	07932	CITRON HYGIENE LP	PRODUITS ENTRETIEN (INV111900)	638,05
2021-06-23	_	S16266	Transphere	04675	CONSTRUCTION S R B SCC	SCIER BORDURE DE BETON (BC6231313)	293,91
2021-06-23	_	S16267	Transphere	07934	COPIE RIVE-SUD INC	IMPRIMES ET FORMULAIRES	615,98
2021-06-23	_	S16268	Transphere	06235	DEMENAGEMENT PERFORMANCE	SERVICES DE DEMENAGEMENT (BC6238675)	12 072,38
2021-06-23	_	S16269	Transphere	06735	DOSE CULTURE	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239415)	410,46

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. pmt
2021-06-23	_	S16270	Transphere	02172	EMCO CORPORATION	PIECES DE PLOMBERIE	275,02
2021-06-23	_	S16271	Transphere	10655	FNX-INNOV INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6234311)	96 888,57
2021-06-23	_	S16272	Transphere	06344	GESTION PARAMEDICAL INC	MATERIEL DE PREMIERS SOINS	548,43
2021-06-23	_	S16273	Transphere	10167	GRAVITE MEDIA (10320633 CANADA INC)	PUBLICATION (BC6239645)	2 516,25
2021-06-23	_	S16274	Transphere	03580	GROUPE CONSEIL GENIPUR INC (LE)	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE (BC6238899)	95 656,34
2021-06-23	_	S16275	Transphere	04704	GROUPE TRIUM INC	VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6239539)	754,14
2021-06-23	_	S16276	Transphere	07354	GUARD-X INC	ENT ET REP BATIMENTS	212,17
2021-06-23	_	S16277	Transphere	00613	INSIGHT CANADA INC	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6239592)	164,75
2021-06-23	_	S16278	Transphere	04179	INTER BOUCHERVILLE INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111910)	120,45
2021-06-23	_	S16279	Transphere	06187	J U HOULE LTEE	PIECES AQUEDUC EGOUT (INV111882)	218,96
2021-06-23	_	S16280	Transphere	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	VOLUMES (BIB6206092)	994,03
2021-06-23	_	S16281	Transphere	04131	LIBRAIRIE PAPETERIE CITATION INC	VOLUMES (BIB6206100)	1 257,26
2021-06-23	_	S16282	Transphere	01258	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	VOLUMES (BIB6206095)	219,98
2021-06-23	_	S16283	Transphere	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111913)	351,74
2021-06-23	_	S16284	Transphere	07535	NOVEXCO INC	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6239610)	195,72
2021-06-23	_	S16285	Transphere	06754	OMNISON ET LUMIERES INC (9021-9395 QUEBEC INC)	MATERIEL SPECIALISE (BC6239453)	15 832,06
2021-06-23	_	S16286	Transphere	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC	OUTILLAGE	583,78
2021-06-23	_	S16287	Transphere	06415	OXYMAX INC	MATERIEL ET EQUIPEMENT	168,26
2021-06-23	_	S16288	Transphere	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	VOLUMES (BIB6206089)	556,19
2021-06-23	_	S16289	Transphere	03034	PAYSAGISTE RIVE-SUD LTEE	ENTR ESPACES VERTS - SP-19-1290 (BC6236379)	28 596,95
2021-06-23	_	S16290	Transphere	03742	PIVIN ET DRAPEAU INC	ENT ET REP BARRIERES - TP	236,02
2021-06-23	_	S16291	Transphere	06829	PRECICOM TECHNOLOGIES INC	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6239598)	46 825,87
2021-06-23	_	S16292	Transphere	04437	PRODUITS SANITAIRES INDUSTRIELS DAMI INC	PRODUITS ENTRETIEN (INV111876)	260,02
2021-06-23	_	S16293	Transphere	07158	QRX GROUPE DE TECHNOLOGIE ENR	SERVICES PROFESSIONNELS INFORMATIQUE (BC6239558)	8 711,51
2021-06-23	_	S16294	Transphere	10603	RACICOT CHANDONNET LTEE	SERVICES JURIDIQUES (BC6238947)	571,71
2021-06-23	_	S16295	Transphere	01606	RELIURE O FODO	RELIURE DE VOLUMES (BC6234449)	2 110,16
2021-06-23	_	S16296	Transphere	07396	RONA INC-BROSSARD	QUINCAILLERIE	1 413,82
2021-06-23	_	S16297	Transphere	11085	SAMARKAND	GRAPHISME - INFOGRAPHIE (BC6238260)	3 000,85

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. pmt
2021-06-23	_	S16298	Transphere	05913	SOLMATECH INC	HONORAIRES PROFESSIONNELS GENIE (BC6238200)	603,62
2021-06-23	_	S16299	Transphere	10295	SPCA ROUSSILLON	CONTROLE ANIMAUX DOMESTIQUES - MAI 21 (BC6239515)	7 047,97
2021-06-23	_	S16300	Transphere	10868	STELEM (CANADA) INC	PIECES POUR BORNES D INCENDIE (INV111908)	471,40
2021-06-23	_	S16301	Transphere	11313	TALINKO INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239627)	8 167,80
2021-06-23	_	S16302	Transphere	10332	TERRE DE FINITION ML INC	FOURNITURES HORTICOLES (BC6239478)	639,94
2021-06-23	_	S16303	Transphere	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	HON PROF SERV INFORMATIQUES - 210509 AU 210522 (BC6238 301)	4 161,79
2021-06-23	_	S16304	Transphere	01128	VITRERIE LONGUEUIL INC	MATERIEL ET EQUIPEMENT	655,36
2021-06-23	_	S16305	Transphere	05209	W COTE ET FILS LTEE	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (BC6239603)	4 051,48
2021-06-23	_	S16306	Transphere	03052	ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111869)	103,72
2021-06-30	_	S16307	Transphere	10370	ALSCO CANADA CORPORATION	NETTOYER VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6233826)	238,17
2021-06-30	_	S16308	Transphere	11270	AMEUBLEMENTS DE BUREAU DELTA INC	EQUIPEMENT DE BUREAU (BC6239397)	263,29
2021-06-30	_	S16309	Transphere	02603	AQUA DATA	INSPECTER BORNE D INCENDIE (BC6236232)	26 379,95
2021-06-30	_	S16310	Transphere	10327	ASCENSEURS MAXI INC	ENT ET REP ASCENSEURS (BC6233612)	1 460,18
2021-06-30	_	S16311	Transphere	10464	ASI EXPERT AQUATIQUE	SERVICES PROFESSIONNELS	3 621,71
2021-06-30	_	S16312	Transphere	03381	BALAYE PRO INC	LOC BALAIS ASPIRATEUR (BC6237589)	7 606,74
2021-06-30	_	S16313	Transphere	07495	B-CITI SOLUTIONS INC	TARIFICATION MENSUELLE - 210501 AU 210531 (BC6239142)	128,08
2021-06-30	_	S16314	Transphere	04201	CANADIEN NATIONAL	ENTR SIGNALISATION PASSAGE A NIVEAU (BC6239109)	2 551,00
2021-06-30	_	S16315	Transphere	07932	CITRON HYGIENE LP	PRODUITS ENTRETIEN (BC6231149)	891,06
2021-06-30	_	S16316	Transphere	05871	CLOTURES ARBOIT (LES)	LOCATION CLOTURE (BC6238613)	316,41
2021-06-30	_	S16317	Transphere	04061	COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MTL	QUOTE-PART PROVISOIRE 2021 - 2 VERS	1 139 802,00
2021-06-30	_	S16318	Transphere	07915	DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC	CUEILLETTE ET TRANSPORT DE DECHETS (BC6231688)	335 601,23
2021-06-30	_	S16319	Transphere	06735	DOSE CULTURE	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239462)	919,80
2021-06-30	_	S16320	Transphere	03933	DUBO ELECTRIQUE LTEE	FOURNITURES ELECTRIQUES (INV111689)	54,36
2021-06-30	_	S16321	Transphere	10180	EBC INC	TRAVAUX CENTRE MULTI FONCTIONNEL - SP-17-1158 #44 (BC6 232536)	26 230,55
2021-06-30	_	S16322	Transphere	04318	EBSCO CANADA LTEE	VOLUMES (BIB6206094)	120,35
2021-06-30	_	S16323	Transphere	02172	EMCO CORPORATION	PIECES DE PLOMBERIE	60,53
2021-06-30	_	S16324	Transphere	06648	ENTREPRISES MARTIN ET LEBLANC (LES)	ENTRETIEN MENAGER - CHALET DE PARC (BC6233825)	2 285,74

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. pmt
2021-06-30	_	S16325	Transphere	03041	ENTREPRISES MYRROY INC	BALAYAGE PISTE CYCLABLE (BC6237974)	3 183,39
2021-06-30	_	S16326	Transphere	06640	ESI TECHNOLOGIES DE L INFORMATION INC	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6236214)	13 240,61
2021-06-30	_	S16327	Transphere	07326	EVALUATION PERSONNEL SELECTION INTERNATIONAL INC	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239669)	1 562,51
2021-06-30	_	S16328	Transphere	07006	EXCAVATION CIVIL PRO INC	LIBERATOIN DE RETENU - SP-18-1112 - #20	204 233,75
2021-06-30	_	S16329	Transphere	10687	F D MAINTENANCE 2011 INC	ENTRETIEN MENAGER - CENTRES COMMUNAUTAIRE (BC6235754)	10 300,90
2021-06-30	_	S16330	Transphere	04050	FERTILEC LTEE	MAT ET FOURNITURE HORTICOLE	16 894,43
2021-06-30	_	S16331	Transphere	10655	FNX-INNOV INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6238589)	696,75
2021-06-30	_	S16332	Transphere	10767	GESTION EVENEMENTIELLE DESCHESNES INC	SERVICES TECHNIQUES (BC6239577)	5 087,65
2021-06-30	_	S16333	Transphere	00555	GROUPE LABERGE (LE)	SERVICES DEMENAGEMENT (BC6239528)	1 752,22
2021-06-30	_	S16334	Transphere	07160	GROUPE MARKETING INTERNATIONAL INC	SERVICES PROFESSIONNELS INFORMATIQUE (BC6238021)	8 504,29
2021-06-30	_	S16335	Transphere	06944	GROUPE REAL JEAN (LE)	ENT ET REP - EQUIPEMENT ET OUTILLAGE (BC6239666)	17 197,05
2021-06-30	_	S16336	Transphere	10508	HOMEWOOD SANTE INC	PROG AIDE AUX EMPLOYES - JUIN 21 (BC6234627)	1 509,05
2021-06-30	_	S16337	Transphere	00613	INSIGHT CANADA INC	MATERIEL INFORMATIQUE (BC6239664)	603,14
2021-06-30	_	S16338	Transphere	04179	INTER BOUCHERVILLE INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111935)	118,89
2021-06-30	_	S16339	Transphere	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	VOLUMES (BIB6206098)	730,82
2021-06-30	_	S16340	Transphere	04131	LIBRAIRIE PAPETERIE CITATION INC	VOLUMES (BIB6206100)	1 078,15
2021-06-30	_	S16341	Transphere	04718	M BRIEN ELECTRIQUE INC	ENT ET REP - ECLAIRAGE DE RUES (BC6238166)	44,84
2021-06-30	_	S16342	Transphere	04007	MULTI PRESSION L C INC	PIECES ET ACCESSOIRES	362,78
2021-06-30	_	S16343	Transphere	07535	NOVEXCO INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (BC6239657)	236,42
2021-06-30	_	S16344	Transphere	06267	OLIVIER FORD	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111903)	239,40
2021-06-30	_	S16345	Transphere	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	VOLUMES (BIB6206097)	152,11
2021-06-30	_	S16346	Transphere	03034	PAYSAGISTE RIVE-SUD LTEE	ENTR ESPACES VERTS - SP-20-1419 (BC6237982)	13 605,64
2021-06-30	_	S16347	Transphere	05937	PG SOLUTIONS INC	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE	85,08
2021-06-30	_	S16348	Transphere	04437	PRODUITS SANITAIRES INDUSTRIELS DAMI INC	PRODUITS ENTRETIEN (INV111916)	730,09
2021-06-30	_	S16349	Transphere	07158	QRX GROUPE DE TECHNOLOGIE ENR	SERVICES PROFESSIONNELS INFORMATIQUE (BC6237374)	1 850,66
2021-06-30	_	S16350	Transphere	01541	RABAIS CAMPUS	VOLUMES (BIB6206086)	147,33
2021-06-30	_	S16351	Transphere	10603	RACICOT CHANDONNET LTEE	SERVICES JURIDIQUES (BC6238947)	4 263,79

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. pmt
2021-06-30	_	S16352	Transphere	03756	REAL HUOT INC	PIECES D AQUEDUC (INV111925)	142,74
2021-06-30	_	S16353	Transphere	01606	RELIURE O FODO	RELIURE DE VOLUMES (BC6234449)	1 599,06
2021-06-30	_	S16354	Transphere	07396	RONA INC-BROSSARD	QUINCAILLERIE	840,98
2021-06-30	_	S16355	Transphere	07971	SERVICE D ENTRETIEN LAGOA INC (9034-3476 QUEBEC INC)	SERVICE D ENTRETIEN MENAGER - MAI 21 (BC6237918)	29 933,82
2021-06-30	_	S16356	Transphere	00290	SIGNEL SERVICES INC	MATERIEL DE SIGNALISATION (INV111890)	13 130,14
2021-06-30	_	S16357	Transphere	04835	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	FRAIS DE POSTE	7,87
2021-06-30	_	S16358	Transphere	01217	SOCIETE DE SAUVETAGE	BREVET SAUVETEUR (BC6239100)	1 296,50
2021-06-30	_	S16359	Transphere	01864	SOCIETE QUEBECOISE D INFORMATION JURIDIQUE	ACCES CONSULTATION - MAI 21	70,36
2021-06-30	_	S16360	Transphere	10295	SPCA ROUSSILLON	CONTROLE ANIMAUX DOMESTIQUES - MAI 21 (BC6239649)	8 208,76
2021-06-30	_	S16361	Transphere	10868	STELEM (CANADA) INC	PIECES POUR BORNES D INCENDIE	1 440,64
2021-06-30	_	S16362	Transphere	10332	TERRE DE FINITION ML INC	FOURNITURES HORTICOLES (BC6239478)	1 279,88
2021-06-30	_	S16363	Transphere	03912	TRACTION DELSON (567) DIV DE UAP INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	71,93
2021-06-30	_	S16364	Transphere	06733	VERSALYS	TEST D EVALUATION	170,74
2021-06-30	_	S16365	Transphere	10956	WM QUEBEC INC	SERVICES TECHNIQUES - MATIERES RESIDUELLES (BC6231689)	35 242,02
2021-06-30	_	S16366	Transphere	01806	WOLSELEY CANADA INC	MATERIEL DE PLOMBERIE (INV111942)	192,82
Transits générés			**151**			**Total :**	**2 412 931,49**

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-10	M	2106101	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	DEDUCTION A LA SOURCE	589,40
2021-06-10	M	2106102	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	DEDUCTION A LA SOURCE	175 047,73
2021-06-10	M	2106103	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	DEDUCTION A LA SOURCE	69 762,28
2021-06-11	M	2106091	Prélèvement auto	04525	HYDRO QUEBEC	CONSOMMATION ELECTRIQUE	27 133,76
2021-06-16	A	203559		03058	ACIER PICARD INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	20,58
2021-06-16	A	203560		62633	ALLARD GENEVIEVE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	11,75
2021-06-16	A	203561		60156	AMORES DANIELA	REMB ACTIVITES - IE990767	401,00
2021-06-16	A	203562		61270	ANDONOVA DESISLAVA	REMB ACTIVITES - IE975249	165,80
2021-06-16	A	203563		01531	AS DU DRAIN (LES) (9135-9646 QUEBEC INC)	INSPECTER CONDUITE SANITAIRE (BC6239362)	5 380,82

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-16	A	203564		03327	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES D E LA MONTEREGIE	ARTICLES PROMOTIONNELS	103,50
2021-06-16	A	203565		11310	AUTO VALUE J P COTE LONGUEUIL	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	507,59
2021-06-16	A	203566		03382	BANQUE DE MONTREAL	REMB TROP PERCU - HYP3554633064 - UE414129	1 164,14
2021-06-16	A	203567		59183	BEJARANO FERNANDEZ SANDRA PATRICIA	REMB ACTIVITES - IE972064	190,00
2021-06-16	A	203568		02337	BELL CANADA	FRAIS DE TELEPHONIE	647,01
2021-06-16	A	203569		02337	BELL CANADA	SERVICES TECHNIQUES - LICENCES ET PERMIS (BC6239346)	10 538,71
2021-06-16	A	203570		02337	BELL CANADA	FRAIS INTERNET	94,28
2021-06-16	A	203571		62305	BERGER STEPHANE	REMB ACTIVITES - IE999556	61,50
2021-06-16	A	203572		62461	BHATTACHARYA ROMAN	REMB ACTIVITES - IE962209	85,83
2021-06-16	A	203573		07172	BIRON SANTE EN ENTREPRISE S.E.C.	EXAMENS MEDICAUX (BC6239132)	586,38
2021-06-16	A	203574		63292	BLOUIN STEPHANIE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203575		58756	BONVOULOIR JUDITH	PRESENCE REUNIONS CCU 2021	300,00
2021-06-16	A	203576		62319	BOUJRADA KARIM	REMB ACTIVITES - IE988402	61,50
2021-06-16	A	203577		58757	BOURGAULT ANDRE	PRESENCE REUNIONS CCU 2021	200,00
2021-06-16	A	203578		63293	BREAULT MARIE EVE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	46,00
2021-06-16	A	203579		11019	BUNZL SECURITE	EQUIPEMENT DE SECURITE (INV111846)	363,55
2021-06-16	A	203580		04286	CAPITALE ASSURANCES GENERALES INC (LA)	ASSURANCE AUTO - 210601 AU 210622	33 811,80
2021-06-16	A	203581		59859	CHABOT IRENE	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	75,00
2021-06-16	A	203582		61441	CHAMPOUX DANIEL	REMB ACTIVITES - IE376617	161,33
2021-06-16	A	203583		63294	CHAN JANET	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203584		58806	CHARTRAND MARIE CLAUDE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	20,50
2021-06-16	A	203585		63295	CHATELOIS LAURENCE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	38,59
2021-06-16	A	203586		03392	CHOQUETTE CKS	ENT ET REP BATIMENT - CNC (BC6239713)	1 316,09
2021-06-16	A	203587		04640	CONSTRUCTION DJL INC.	PRODUITS ASPHALTE (BC6236233)	2 398,98
2021-06-16	A	203588		11299	COPISCAN INC	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6239591)	992,18
2021-06-16	A	203589		62304	COUSINEAU CECILE	REMB ACTIVITES - IE981963	41,85
2021-06-16	A	203590		62508	COUSINEAU DOMINIC	REMB ACTIVITES - IE932912	54,63

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-16	A	203591		57411	DESCHENES JESSICA	REMB ACTIVITES - IE972140	184,87
2021-06-16	A	203592		61553	DURAN MOLINA CESAR ALEJANDRO	REMB ACTIVITES - IE934969	63,75
2021-06-16	A	203593		61491	EL ASRAOUI BOUKHIAR	REMB ACTIVITES - IE987095	123,00
2021-06-16	A	203594		63296	ELLIS CINDY	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203595		10303	ENERGIR	GAZ	1 523,17
2021-06-16	A	203596		11041	ENTREPRISES R BERGERON (LES) (9142-5025 QUEBEC INC)	ENTR ESPACES VERTS SECTEUR 1 - SP-20-1418 (BC6237983)	11 321,16
2021-06-16	A	203597		00284	EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111735)	102,66
2021-06-16	A	203598		52255	FINANCIERE FIRST NATIONAL SEC	REMB TROP PERCU - HYP2928625 - UE729863	2 317,88
2021-06-16	A	203599		10230	FRENETTE MICHEL	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239339)	2 400,00
2021-06-16	A	203600		61525	GESSOUMA NEZHA	REMB ACTIVITES - IE981493	184,50
2021-06-16	A	203601		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC	MATERIEL ET EQUIPEMENT	591,22
2021-06-16	A	203602		63297	GIBEAU DIANE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	15,00
2021-06-16	A	203603		11277	GRIMCO CANADA INC	PIECES ET ACCESSOIRES	415,06
2021-06-16	A	203604		06813	GROUPE ALLIANCE REMORQUES (9184-3771 QUEBEC INC)	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	264,33
2021-06-16	A	203605		03461	GROUPE LECUYER LTEE (LE)	PIECES PUISARDS	487,49
2021-06-16	A	203606		11077	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE (BROSSARD)	PRODUITS D ENTRETIEN	819,00
2021-06-16	A	203607		59469	HABITATIONS DE LUXE (9282-8540 QUEBEC INC)	REMB BTE DE SERVICE - 5923 ALEXANDRE	564,07
2021-06-16	A	203608		50342	HABITATIONS LESSARD INC (LES)	REMB BTE DE SERVICE - 9310 ROLLIN	750,00
2021-06-16	A	203609		63298	HAECK GENEVIEVE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203610		03820	HEBDRAULIQUE INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	3,91
2021-06-16	A	203611		63289	HEBERT INGRID	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	33,00
2021-06-16	A	203612		04579	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	59,33
2021-06-16	A	203613		10795	J DAGENAIS ARCHITECTE + ASSOCIES INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6236416)	2 217,37
2021-06-16	A	203614		63299	JASMIN VANESSA	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	35,00
2021-06-16	A	203615		62516	JOHN AKISHA	REMB ACTIVITES - IE993449	61,50
2021-06-16	A	203616		62507	KAFROUNI LINA	REMB ACTIVITES - IE998651	123,00
2021-06-16	A	203617		63300	KOUTSIDIS ELENA	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-16	A	203618		63301	LACOMBE AUDREY	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203619		62316	LACOSTE FRANCINE	REMB ACTIVITES - IE255697	144,20
2021-06-16	A	203620		10792	LAM-E ST-PIERRE	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	546,13
2021-06-16	A	203621		63302	LANDRY ANNE SOPHIE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203622		62494	LAPOINTE ANIK	REMB ACTIVITES - IE923234	123,00
2021-06-16	A	203623		63303	LAVOIE VALERIE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203624		61130	LEFEBVRE DELPHINE	REMB ACTIVITES - IE992544	72,81
2021-06-16	A	203625		62527	LEPAGE AMELIE	REMB ACTIVITES - IE987105	61,50
2021-06-16	A	203626		60543	LETOURNEAU DANIEL	REMB ACTIVITES - IE944955	26,00
2021-06-16	A	203627		63205	MAHA LAHBABI	REMB BTE SERVICE - 7490 LIEGE	595,97
2021-06-16	A	203628		02312	MARTECH INC	MATERIEL DE SIGNALISATION (INV111767)	2 227,07
2021-06-16	A	203629		03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	LOCATION MACHINERIE (BC6239497)	3 012,35
2021-06-16	A	203630		50774	MAURAIS LISE ET PROVOST ALAIN	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - DOS BROML20-011	24 000,00
2021-06-16	A	203631		07538	MEDIAQMI INC	PUBLICATION (BC6238741)	209,58
2021-06-16	A	203632		63290	MILLS CHRISTINE	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	50,00
2021-06-16	A	203633		11289	MOUSSES DE L ESTRIE INC (LES)	PIECES ET ACCESSOIRES - FOURNITURES D HORTICULTURE (BC6239480)	9 019,80
2021-06-16	A	203634		62438	NADGORNAYA POLINA	REMB ACTIVITES - IE993859	134,31
2021-06-16	A	203635		62555	NAZER SHENOUDA	REMB ACTIVITES - IE999900	61,50
2021-06-16	A	203636		04220	NEDCO INC	FOURNITURES ELECTRIQUES	203,28
2021-06-16	A	203637		62086	NESTORE MELISA	REMB ACTIVITES - IE953148	61,50
2021-06-16	A	203638		63291	NGUYEN PHAT CHRISTINA	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	19,79
2021-06-16	A	203639		63307	NORIKO YABUKI	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203640		59473	OUZRAR SANAE	REMB ACTIVITES - IE982624	175,31
2021-06-16	A	203641		63204	PETIT FRANCINE	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - DOS BROML20-057	24 000,00
2021-06-16	A	203642		03597	PIECES D AUTO RIVE-SUD	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111808)	270,14
2021-06-16	A	203643		10577	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	112,19
2021-06-16	A	203644		06439	PIERRE LAPLANTE ET ASSOCIES INC	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239651)	2 797,65

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-16	A	203645		11298	PRODUCTIONS KLR INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239518)	4 024,13
2021-06-16	A	203646		04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	QUINCAILLERIE	337,30
2021-06-16	A	203647		58989	RACINE-GAGNE MARIE-FRANCE	PRESENCE REUNIONS CCU 2021	300,00
2021-06-16	A	203648		52383	RATHEL NATHALIE	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - DOS BROML20-052	24 000,00
2021-06-16	A	203649		60922	RAYGANI FARIDEH	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	50,00
2021-06-16	A	203650		10326	RECONNAISSANCE WILLIAMS LTEE	CADEAUX RECONNAISSANCE (BC6236028)	360,68
2021-06-16	A	203651		11171	RENOVATIONS ALEXANDRE LEVEILLE INC	AMENAGEMENT SECTEUR JEUNESSE BIBLIO - SP-20-1465 #6 (BC6238745)	129 220,34
2021-06-16	A	203652		10942	RESEAU RH D ANNIE INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239601)	3 073,28
2021-06-16	A	203653		03109	RIVE SUD CHRYSLER DODGE BROSSARD	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	1 109,39
2021-06-16	A	203654		63304	RIVEST LEFRANCOIS AUDREY	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203655		63305	SAGAWA AKARI	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	31,50
2021-06-16	A	203656		05653	SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE (LA)	FORMATION - 210516	260,00
2021-06-16	A	203657		07268	SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON CANADA S E C	ENTRETIEN SYSTEMES ALARMES (BC6234654)	1 898,82
2021-06-16	A	203658		63286	SOCIETE QUEBECOISE DES INFRASTRUCTURES -- SANTE	REMB TROP PERCU - 687449	10 829,12
2021-06-16	A	203659		07322	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6239568)	143,04
2021-06-16	A	203660		03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	PIECES PUISARDS (INV110851)	1 885,60
2021-06-16	A	203661		61363	ST-HILAIRE SAFYA	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	75,00
2021-06-16	A	203662		10395	SYSINTELLECTS LLC	LICENCE INFORMATIQUE (BC6234007)	7 000,00
2021-06-16	A	203663	Transphere	11313	TALINKO INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239627)	16 332,20
2021-06-16	A	203664		63287	TCHETCHE MAXIM AURELIEN	REMB CLOTURE ENTRE LA PROPRIETE ET LE SENTIER PIETO NNIER	575,25
2021-06-16	A	203665		62697	TEHRANI MAHDI	REMB ACTIVITES - IE980928	100,25
2021-06-16	A	203666		03647	TEKNO NOUVELLE TECHNOLOGIE INC	COMPTEURS D EAU (INV109123)	4 686,88
2021-06-16	A	203667		62268	THIEBA YOMAN	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	50,00
2021-06-16	A	203668		01441	TRANSCONTINENTAL MEDIAS S E N C	PUBLICATION	641,56
2021-06-16	A	203669		63306	TRUDEL MARIE EVE	PROGRAMME SUB PRODUITS D HYGIENE FEMININES	19,98
2021-06-16	A	203670		04169	UNEQ - UNION DES ECRIVAINES ET ECRIVAINS QU EBECOIS	CACHET ANIMATION - 211018	86,23

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-16	A	203671		06574	VENTILATION BELLE-RIVE INC	MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	3 647,57
2021-06-16	A	203672		04724	VIDEOTRON LTEE	FRAIS DE CABLO DIFFUSION	293,04
2021-06-16	A	203673		04865	VILLE DE LONGUEUIL	QUOTE-PART SUR CONSOMMATION D EAU - JANVIER A MARS 2021	250 991,38
2021-06-16	A	203674		63288	YEE KIN HIUNG JACQUES	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	67,50
2021-06-16	A	203675		63206	YIP KENNETH	REMB BTE DE SERVICE - 3641 ORLEANS	750,00
2021-06-16	A	203676		59087	9107-7537 QUEBEC INC MAISON GEM	REMB BTE SERVICE - 7460 LIEGE	564,07
2021-06-16	A	203677		60847	9274-7153 QUEBEC INC	REMB 679535 - ATT - GERARD LABRECQUE	2 142,38
2021-06-16	A	203678		11240	9277-6178 QUEBEC INC (PODS)	LOCATION DE CONTENEURS (BC6239316)	226,62
2021-06-16	A	203679		60075	9301-7275 QUEBEC INC	REMB BTE DE SERVICE - 1736 AGNES	575,00
2021-06-16	A	203680		59582	9341-9232 QUEBEC INC	REMB BTE DE SERVICE - 5720 AUTEUIL	564,07
2021-06-16	A	900132		11306	GLOBAL ELECTRONIC SERVICES INC	MATERIEL SPECIALISE (BC6239555)	387,00
2021-06-17	M	2106171	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	DEDUCTION A LA SOURCE	589,40
2021-06-17	M	2106172	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	DEDUCTION A LA SOURCE	171 145,78
2021-06-17	M	2106173	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	DEDUCTION A LA SOURCE	68 026,88
2021-06-18	M	2106181	Prélèvement auto	04525	HYDRO QUEBEC	CONSOMMATION ELECTRIQUE	10 156,69
2021-06-23	A	203681		11079	ABATTAGE LARIVEE INC	TRAVAUX ARBORICULTURE (BC6238245)	6 714,54
2021-06-23	A	203682		06418	ACCEO SOLUTIONS INC	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6239534)	351,70
2021-06-23	A	203683		50904	ANDREWS MARGARET	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	50,00
2021-06-23	A	203684		03967	ASSOCIATION DES GENS D AFFAIRES DE BROSSA RD	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203685		55096	ASSOCIATION SPORTIVE DE RINGUETTE DE BROS SARD	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203686		11301	AUTO VALUE J P COTE DELSON	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111911)	123,26
2021-06-23	A	203687		50433	BANQUE SCOTIA	REMB TROP PERCU - HYP4627551 - UE680435	1 869,12
2021-06-23	A	203688		02337	BELL CANADA	FRAIS DE TELEPHONIE - MEGALINK DATA - JUIN 21	1 530,97
2021-06-23	A	203689		02337	BELL CANADA	FRAIS DE TELEPHONIE	287,44
2021-06-23	A	203690		02337	BELL CANADA	LIEN FIBRE OPTIQUE - 210604 AU 210703 (BC6237377)	1 616,31
2021-06-23	A	203691		06494	BIBLIOPRESTO.CA	ABONNEMENT 2021 (BIB6206080)	4 439,27

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-23	A	203692		06240	BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LAVAL LAURENTI DES LANAUDIERE	SIGNETS	97,52
2021-06-23	A	203693		11019	BUNZL SECURITE	EQUIPEMENT DE SECURITE (INV111901)	767,95
2021-06-23	A	203694		11234	CADEXAIR INC	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS (BC6239236)	1 086,52
2021-06-23	A	203695		00477	CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	MAT ET FOURNITURE HORTICOLE (BC6239230)	25 984,35
2021-06-23	A	203696		04853	CIMA+	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6236759)	3 679,20
2021-06-23	A	203697		63310	CLUB D HALTEROPHILIE FORTIUS DE BROSSARD	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203698		63308	CLUB DE MARCHE DYNAMIQUE DE BROSSARD	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203699		63309	CLUB DES SPORTS DJ	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203700		00338	COMBEQ	COTISATION ANNUELLE 2021	172,46
2021-06-23	A	203701		04640	CONSTRUCTION DJL INC.	PRODUITS ASPHALTE (BC6236233)	1 423,37
2021-06-23	A	203702		04470	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIM E	PERMIS ANNUELLE - 63-00153 - 210501 AU 220430	1 724,62
2021-06-23	A	203703		55313	CORPORATION DE LA FETE NATIONALE DU QUEB EC A BROSSARD	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203704		06442	CUISINES DE L AMITIE (LES)	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203705		63210	DHAKOUANI HANEN	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	48,27
2021-06-23	A	203706		11066	DHC AVOCATS INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239216)	8 927,35
2021-06-23	A	203707		62700	DI CONSTANZO ESTELLE	REMB ACTIVITES - IE1003165	200,50
2021-06-23	A	203708		63314	DION SERGE	REMB TROP PERCU - UE723245	459,86
2021-06-23	A	203709		06919	ENERGIE VALERO INC	CARBURANT - TP (BC6235965)	29 664,19
2021-06-23	A	203710		10303	ENERGIR	GAZ	3 418,24
2021-06-23	A	203711		63311	ENTRAIDE POUR HOMME DE LA VALLEE DU RICHE LIEU	SOUTIEN FINANCIER -2021	5 000,00
2021-06-23	A	203712		11041	ENTREPRISES R BERGERON (LES) (9142-5025 QUE BEC INC)	ENTR ESPACES VERTS SECTEUR 1 - SP-20-1418 (BC6237983)	12 500,20
2021-06-23	A	203713		03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	782,98
2021-06-23	A	203714		04823	EQUIPEUR (L')	VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6239575)	275,31
2021-06-23	A	203715		63208	FLEURANCEAU ANNIE ET CABOUILLET LIONEL	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - DOS BROML20-051	14 853,18
2021-06-23	A	203716		07407	FLEURISTE CREATIONS CHANTAL	FLEURS (BC6239606)	488,64
2021-06-23	A	203717		06158	FONDATION D ENTRAIDE DE BROSSARD	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-23	A	203718		00567	GENERAL BEARING SERVICE INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	114,93
2021-06-23	A	203719		11050	GENINOVATION	SERVICES PROFESSIONNELS GENIE (BC6238030)	12 727,73
2021-06-23	A	203720		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6239612)	522,81
2021-06-23	A	203721		63211	GOMEZ QUIROGA ELIZABETH	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	75,00
2021-06-23	A	203722		11198	GRAND-MAISON ET FILS INC	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS (BC6238970)	696,30
2021-06-23	A	203723		10858	GROUPE SIGHTER (LE)	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUE (BC6238646)	1 149,75
2021-06-23	A	203724		03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	MATERIEL ET EQUIPEMENT	957,98
2021-06-23	A	203725		62702	GURIEV VLADIMIR	REMB ACTIVITES - IE999873	312,37
2021-06-23	A	203726		59469	HABITATIONS DE LUXE (9282-8540 QUEBEC INC)	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 6300-6302 A GATHE	15 000,00
2021-06-23	A	203727		63212	HAPANOWICHZ DONNA	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	75,00
2021-06-23	A	203728		04513	HERCULES SLR INC	PIECES ET ACCESSOIRES	367,92
2021-06-23	A	203729		11232	HUMANCE INC	SERVICES PROFESSIONNELS	724,34
2021-06-23	A	203730		11292	IDESIGN SOLUTIONS	IMPRIMANTE (BC6239537)	9 196,85
2021-06-23	A	203731		63216	INVESTISSEMENTS CLARICPUR BROSSARD INC	REMB TROP PERCU - UE730292	15 389,68
2021-06-23	A	203732		63213	KEHAIOFF PETER	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	48,84
2021-06-23	A	203733		00373	LOCATION D AUTO ET CAMION DISCOUNT (2313-7292 QUEBEC INC)	LOCATION CAMION (BC6239513)	103,48
2021-06-23	A	203734		11029	LORANGER MARCOUX S.E.N.C.R.L.	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6237971)	86,23
2021-06-23	A	203735		07822	LUNCH CLUB SOLEIL	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203736		00868	MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD INC (LA)	SOUTIEN FINANCIER -2021	1 000,00
2021-06-23	A	203737		03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	FOURNITURES HORTICOLES (BC6239479)	1 039,26
2021-06-23	A	203738		63209	MCAFEE JOHN BRIAN	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - DOS BROML20-022	21 487,92
2021-06-23	A	203739		07538	MEDIAQMI INC	PUBLICATION (BC6238741)	215,99
2021-06-23	A	203740		06803	MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6223184)	7 636,99
2021-06-23	A	203741		05872	MINNA RE SHIN	CACHET ANIMATION (BC6239619)	2 874,38
2021-06-23	A	203742		10537	MON VET PRIVE	SERVICES TECHNIQUES (BC6239545)	862,32
2021-06-23	A	203743		62699	MOREAU CELINE	REMB ACTIVITES - IE1002291	194,12

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-23	A	203744		63313	MOSELEY CHARLES WILLIAM	REMB TROP PERCU - UE412431	619,88
2021-06-23	A	203745		07957	MSA INFRASTRUCTURES INC	REFECTION RUE TOULON ET AVE STRAVINSKI - SP-19-1291 - # 10 (BC6236064)	2 050,40
2021-06-23	A	203746		04220	NEDCO INC	FOURNITURES ELECTRIQUES (BC6239714)	724,00
2021-06-23	A	203747		63214	PALMER LARRY	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	75,00
2021-06-23	A	203748		02850	PAVAGES VARENNES	ASPHALTE (BC6239337)	125,98
2021-06-23	A	203749		07975	PEINTURES M F INC	PEINTURE (BC6239499)	5 380,84
2021-06-23	A	203750		62572	PELLETIER LOUISE-ANDREE	REMB ACTIVITES - IE986990	191,25
2021-06-23	A	203751		58079	PETITE CAISSE ET CHARLEBOIS CHANTAL	REMB PETITE CAISSE	223,15
2021-06-23	A	203752		03552	PIANO ROLAND BESSETTE INC	ACCORDER PIANO (BC6239564)	1 264,73
2021-06-23	A	203753		05925	PIECES D AUTO J P COTE ET FRERES 1980 LTEE	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111939)	797,27
2021-06-23	A	203754		03597	PIECES D AUTO RIVE-SUD	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111909)	164,75
2021-06-23	A	203755		06439	PIERRE LAPLANTE ET ASSOCIES INC	HONORAIRES PROFESSIONELS	293,19
2021-06-23	A	203756		63207	PLANTE MARIE-DANIELLE	REMB PERMIS DE CONSTRUCTION - 645 VENISE	47,00
2021-06-23	A	203757		03293	PUROLATOR INC	SERVICE MESSAGERIE	43,95
2021-06-23	A	203758		11023	QUADIENT CANADA LTEE	APPROVISIONNEMENT TIMBREUSE	11 497,50
2021-06-23	A	203759		04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	QUINCAILLERIE	389,22
2021-06-23	A	203760		05388	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6239579)	3 219,30
2021-06-23	A	203761		60005	REZNIK MIKHAEL	REMB ACTIVITES - IE942333	63,75
2021-06-23	A	203762		03109	RIVE SUD CHRYSLER DODGE BROSSARD	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	918,96
2021-06-23	A	203763		11245	ROY-TURNER COMMUNICATIONS INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239315)	10 416,74
2021-06-23	A	203764		07008	SERRURIER NORMAND (2004) INC	SERV SERRURIER	991,62
2021-06-23	A	203765		05653	SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE (LA)	MESURES D URGENCE (BC6239748)	2 449,57
2021-06-23	A	203766		01454	SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METROPOLITAIN (LA)	REMB TROP PERCU - UE680843	69 320,09
2021-06-23	A	203767		03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	PIECES PUISARDS	430,89
2021-06-23	A	203768		03203	STRONGCO INC	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	874,25
2021-06-23	A	203769		03562	TECHMIX DIV DE BAU VAL INC	ASPHALTE	487,78
2021-06-23	A	203770		03693	TENAQUIP LTEE	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6239611)	113,83

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-23	A	203771		10968	THEATRE SANS FIL T.S.F. INC	HONORAIRES PROFESSIONNELS (BC6237526)	5 994,80
2021-06-23	A	203772		62474	TOTH ANA CRISTINA	REMB ACTIVITES - IE999567	100,25
2021-06-23	A	203773		01441	TRANSCONTINENTAL MEDIAS S E N C	PUBLICATION	655,82
2021-06-23	A	203774		10904	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L.	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6237120)	142,75
2021-06-23	A	203775		02204	UPS CANADA LTD	FRAIS DE MESSAGERIE	101,43
2021-06-23	A	203776		06574	VENTILATION BELLE-RIVE INC	MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	8 226,93
2021-06-23	A	203777		04724	VIDEOTRON LTEE	FRAIS INTERNET	236,74
2021-06-23	A	203778		00019	WURTH CANADA LTD	MATERIEL ET EQUIPEMENT (INV111907)	148,68
2021-06-23	A	203779		63312	YAN LIU	REMB TROP PERCU - UE412733	1 154,45
2021-06-23	A	203780		63215	ZARAFONITIS TOULA	PROG SUBVENTION - PLANTATION D UN ARBRE	75,00
2021-06-23	A	203781		60075	9301-7275 QUEBEC INC	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 5606 ALAIN	12 500,00
2021-06-23	A	203783		61484	9375-6294 QUEBEC INC	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 6018 ALAIN	10 000,00
2021-06-23	A	700289		56382	CARTE DEBIT ET DIVISION AQUATIQUE	CARTE DEBIT - DIVISION AQUATIQUE - 210501 au 210531	82,74
2021-06-23	M	2106231	Virement bancaire	11086	DIFFUSION CHAMPLAIN	VOLUMES (BIB6205886)	769,80
2021-06-25	M	2106251	Internet	03872	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	DEDUCTION A LA SOURCE	589,40
2021-06-25	M	2106252	Internet	03593	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	DEDUCTION A LA SOURCE	165 943,09
2021-06-25	M	2106253	Internet	03787	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	DEDUCTION A LA SOURCE	64 945,77
2021-06-25	M	26052511	Prélèvement auto	04525	HYDRO QUEBEC	CONSOMMATION ELECTRIQUE	54 174,11
2021-06-30	A	203784		11079	ABATTAGE LARIVEE INC	TRAVAUX ARBORICULTURE (BC6238245)	4 277,07
2021-06-30	A	203785		10988	ACCESS INFORMATION MANAGEMENT OF CANADA	SERVICES PROFESSIONNELS - ENTREPOSAGE ARCHIVES	56,91
2021-06-30	A	203786		01438	ACCESSOIRES OUTILLAGE LTEE	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111873)	1 892,73
2021-06-30	A	203787		62706	AGHA KOUCHAK ELAHEH	REMB ACTIVITES - IE1000290	318,75
2021-06-30	A	203788		00842	ALL-TAPE DISTRIBUTION	MATERIEL DE SIGNALISATION (INV111918)	244,90
2021-06-30	A	203789		59907	ALVES KARINE	REMB ACTIVITES - IE903409	446,25
2021-06-30	A	203790		07933	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DE LAVAL,	SERVICES TECHNIQUES	25,00
2021-06-30	A	203791		10742	ATEDRA INC	SERVICES TECHNIQUES (BC6239688)	1 188,10

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-30	A	203792		07879	ATTRIX TECHNOLOGIES INC	ABONNEMENT GEOTAB PRO PLUS - 210602 AU 210701 (BC6239190)	775,92
2021-06-30	A	203793		11310	AUTO VALUE J P COTE LONGUEUIL	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	386,18
2021-06-30	A	203794		62707	BASTO JOHANNA	REMB ACTIVITES - IE927814	100,25
2021-06-30	A	203795		02337	BELL CANADA	FRAIS INTERNET	1 621,09
2021-06-30	A	203796		02337	BELL CANADA	FRAIS DE CABLE	71,17
2021-06-30	A	203797		07172	BIRON SANTE EN ENTREPRISE S.E.C.	EXAMENS MEDICAUX (BC6239132)	1 172,76
2021-06-30	A	203798		07872	BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L.	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239760)	9 675,30
2021-06-30	A	203799		10907	BRANDT TRACTOR LTD	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111924)	715,42
2021-06-30	A	203800		59723	BROWN SONYA ET A SPACK NEIL	SUBVENTION MAISON LEZARDEES - DOS BROML20-067	24 000,00
2021-06-30	A	203801		11019	BUNZL SECURITE	EQUIPEMENT DE SECURITE (INV111932)	71,40
2021-06-30	A	203802		04115	CAN-AQUA INTERNATIONAL	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS	590,88
2021-06-30	A	203803		57275	CARIGNAN SERGE	REMB ACTIVITES - IE934046	605,60
2021-06-30	A	203804		62677	CARTAGENA CLAUDIA	REMB ACTIVITES - IE967035	63,75
2021-06-30	A	203805		00477	CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	MAT ET FOURNITURE HORTICOLE (BC6239230)	15 004,24
2021-06-30	A	203806		05767	CLINIQUE DU PETIT MOTEUR RIVE-SUD INC	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	907,35
2021-06-30	A	203807		04640	CONSTRUCTION DJL INC.	PRODUITS ASPHALTE (BC6236233)	1 208,87
2021-06-30	A	203808		05130	COPIBEC	LICENCE LECTURE ET COMMUNICATION	623,73
2021-06-30	A	203809		04470	CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME	PERMIS ANNUELLE - 63-00153 - 210701 AU 220630 (BC6239727)	5 306,10
2021-06-30	A	203810		04483	CORPORATION DES BIBLIOTHECAIRES	AFFICHAGE DE POSTE	57,49
2021-06-30	A	203811		59708	CORTEZ CLAUDIA	REMB ACTIVITES - IE935467	100,25
2021-06-30	A	203812		58653	COULOMBE OLIVIER	REMB ACTIVITES - IE929936	310,28
2021-06-30	A	203813		62705	DE LA HAYE DUPONSEL EMILIE	REMB ACTIVITES - IE919520	191,25
2021-06-30	A	203814		01597	DECO JARDIN DIV Y BAILLARGEON ET FILS INC	MAT ET FOURNITURE HORTICOLE	64,17
2021-06-30	A	203815		63217	DECODE LE CODE CA	CACHET ANIMATION - 210712	405,00
2021-06-30	A	203816		04139	DUNTON RAINVILLE SENC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239080)	5 288,85
2021-06-30	A	203817		59576	EL GINDI SHAHENDA	REMB ACTIVITES - IE981721	20,87
2021-06-30	A	203818		11041	ENTREPRISES R BERGERON (LES) (9142-5025 QUEBEC INC)	ENTR ESPACES VERTS SECTEUR 1 - SP-20-1418 (BC6237983)	11 321,16

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-30	A	203819		04823	EQUIPEUR (L')	VETEMENTS DE TRAVAIL (BC6236231)	962,93
2021-06-30	A	203820		10646	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE (BC6234792)	3 576,89
2021-06-30	A	203821		10729	EXCAVATION GUILLAUME FONTAINE	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6236091)	7 369,49
2021-06-30	A	203822		04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6239650)	195,45
2021-06-30	A	203823		58700	GAUDETTE CHRISTIAN	REMBOURSEMENT FRAIS RECHERCHE ET SOUTIEN 2021	1 080,56
2021-06-30	A	203824		11123	GESTION DES PROGRAMMES DE L'HABITATION FA	SERVICES PROFESSIONNELS D URBANISME (BC6238755)	1 092,30
2021-06-30	A	203825		07171	GESTION MICHEL SEGUIN INC	MATERIEL ET EQUIPEMENT	264,39
2021-06-30	A	203826		62342	GIOVANNA MARIA SCALIA ET MAURICE TAGER	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 2561-2563 AL ARIE	5 000,00
2021-06-30	A	203827		61060	GIRARD MYRIAM	REMB ACTIVITES - IE393002	100,25
2021-06-30	A	203828		11250	GRAPHISCAN INC	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239474)	310,43
2021-06-30	A	203829		50357	GROUPE CONSTRUCTION ROYALE INC	REMB TROP PERCU - UE 726397	553,86
2021-06-30	A	203830		03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	MATERIEL ET EQUIPEMENT	999,95
2021-06-30	A	203831		11077	GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE (BROSSARD)	PRODUITS D ENTRETIEN (BC6239562)	808,91
2021-06-30	A	203832		62472	GUTIERREZ TANYA	REMB ACTIVITES - IE997637	300,75
2021-06-30	A	203833		59469	HABITATIONS DE LUXE (9282-8540 QUEBEC INC)	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 1688 AGNES	5 000,00
2021-06-30	A	203834		03707	HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE	FRAIS DE HUISSIER	378,94
2021-06-30	A	203835		53589	IMMO-PLUS HABITATIONS INC	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 1749 AGNES	15 000,00
2021-06-30	A	203836		04579	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111810)	67,79
2021-06-30	A	203837		11338	IQ4B INC	FRAIS ACCES - JUIN 21	6,33
2021-06-30	A	203838		10792	LAM-E ST-PIERRE	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111930)	264,84
2021-06-30	A	203839		11331	LEVESQUE AMELIE	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239681)	99,45
2021-06-30	A	203840		00373	LOCATION D AUTO ET CAMION DISCOUNT (2313-7292 QUEBEC INC)	LOCATION CAMION (BC6239513)	20 488,56
2021-06-30	A	203841		11029	LORANGER MARCOUX S.E.N.C.R.L.	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6239260)	465,65
2021-06-30	A	203842		10794	LOU-MEC INC (9102-2673 QUEBEC INC)	MATERIEL ET EQUIPEMENT	393,21
2021-06-30	A	203843		10557	MAISON ANDRE VIGER INC	ENTRETIEN ET REPARATION - BATIMENTS	466,67
2021-06-30	A	203844		02312	MARTECH INC	MATERIEL DE SIGNALIATION	149,47
2021-06-30	A	203845		07538	MEDIAQMI INC	PUBLICATION (BC6238741)	449,09

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-30	A	203846		04199	NAVADA	ENT ET REP EQUIPEMENT (BC6238409)	600,75
2021-06-30	A	203847		04220	NEDCO INC	FOURNITURES ELECTRIQUES (BC6239714)	1 583,61
2021-06-30	A	203848		05461	OCLC INC	ABONNEMENT ANNUEL (BC6239656)	15 111,29
2021-06-30	A	203849		10570	PAIEMENTS PAYFACTO INC	FRAIS MENSUEL - MAI 21	35,63
2021-06-30	A	203850		05566	PARK AVENUE TOYOTA	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	80,07
2021-06-30	A	203851		03597	PIECES D AUTO RIVE-SUD	MATERIEL DE SIGNALISATION (INV111934)	424,70
2021-06-30	A	203852		04782	PIECES D AUTO SUPER	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	1 182,99
2021-06-30	A	203853		10166	PRODUCTIONS SAYA INC	CACHET ANIMATION - 210705	172,46
2021-06-30	A	203854		04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	QUINCAILLERIE (INV111919)	911,06
2021-06-30	A	203855		01031	REPARALIFT EXPRESS	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	176,96
2021-06-30	A	203856		10318	SANIVAC (9363-9888 QUEBEC INC)	ENTRETIEN ET REPARATION - PUISARDS (BC6239357)	25 579,64
2021-06-30	A	203857		11028	SERVICE D ENTRETIEN PROMAID	SERVICES D ENTRETIEN MENAGER - MAI 21 (BC6238853)	33 612,18
2021-06-30	A	203858		04412	SERVICES PAYSAGERS DOMINIQUE FILION	TRAVAUX HORTICOLES (BC6238554)	36 632,32
2021-06-30	A	203859		11111	SERVICES RICOVA INC	COLLECTE ET TRANSPORT - MATIERES ORGANIQUES (BC6238852)	100 720,50
2021-06-30	A	203860		11094	SOLVA-REC ENVIRONNEMENT INC	PIECES ET EQUIPEMENT - EGOUTS	189,02
2021-06-30	A	203861		07322	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6239621)	413,15
2021-06-30	A	203862		07448	STINGRAY AFFAIRES INC	ABONNEMENT - AFFICHAGE NUMERIQUE (BC6239167)	328,69
2021-06-30	A	203863		07616	STRATHMORE ENTREPRENEUR PAYSAGISTE (1997) LTEE	ENTR ESPACES VERTS - SP-18-1202 (BC6234160)	52 765,62
2021-06-30	A	203864		03681	TELUS	FRAIS DE CELLULAIRE - 210617 AU 210716	4 784,58
2021-06-30	A	203865		11098	TEXTIL ART LAVAL	PRODUITS D ENTRETIEN (INV111892)	502,55
2021-06-30	A	203866		10219	TOROMONT CAT (QUEBEC)	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (INV111898)	93,69
2021-06-30	A	203867		01441	TRANSCONTINENTAL MEDIAS S E N C	PUBLICATION - MAI 2021	944,33
2021-06-30	A	203868		01441	TRANSCONTINENTAL MEDIAS S E N C	PUBLICATION	962,34
2021-06-30	A	203869		58187	TRUDEL ALEXANDRE	REMB ACTIVITES - IE957975	100,25
2021-06-30	A	203870		62241	ULYANOVA ALEXANDRA	REMB TROP PERCU - UE710452	1 200,00
2021-06-30	A	203871		62708	VENDRYES MELANIE	REMB ACTIVITES - IE994736	63,75
2021-06-30	A	203872		06574	VENTILATION BELLE-RIVE INC	MATERIEL SYS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION (BC6238971)	2 239,15

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2021-06-10 Au: 2021-06-30
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Annotation	Mnt. chèque
2021-06-30	A	203873		04724	VIDEOTRON LTEE	FRAIS RESEAU COMMUNICATION (BC6235897, BC6236638)	5 095,69
2021-06-30	A	203874		00980	VISIONS REELLES	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT	120,72
2021-06-30	A	203875		62703	VLADIVIESO LOPEZ LAURI GINA	REMB ACTIVITES - IE997628	200,50
2021-06-30	A	203876		01246	VOLTA	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	295,49
2021-06-30	A	203877		62709	WANG YONG GANG	REMB ACTIVITES - IE943481	191,25
2021-06-30	A	203878		00019	WURTH CANADA LTD	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	670,10
2021-06-30	A	203879		10743	3 SIXTY SECURE CORP	TRANSPORT DES VALEURS (BC6235231)	295,96
2021-06-30	A	203880		63218	9251-5485 QUEBEC INC (GROUPE LACROIX HABITATION)	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 5846 ALINE	5 000,00
2021-06-30	A	203881		60075	9301-7275 QUEBEC INC	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 57850 - 5754 ALPHONSE	10 000,00
2021-06-30	A	203882		59582	9341-9232 QUEBEC INC	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 5945 ALAIN	10 000,00
Chèques générés			**338**			**Total :**	**2 280 326,69**
Paiements générés			**489**			**Total :**	**4 693 258,18**

Ville de Brossard
Salaires versés
du 10-06-2021 au 30-06-2021

Transaction	Date	Compte	Montant	Référence	Description du compte	Journal
1399245	2021-06-10	50-138-01-000	347 603,71	fgp981	Salaires à payer	Salaires
1401067	2021-06-17	50-138-01-000	338 744,07	fgp982	Salaires à payer	Salaires
1403052	2021-06-24	50-138-01-000	347 595,93	fgp983	Salaires à payer	Salaires
Grand-total:			**1 033 943,71**			

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents :
M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

14.2 RÉSOLUTION CO-210615-11.2 - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL - DÉPÔT

La résolution CO-210615-11.2 de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil en date du 15 juin 2021, est déposée.

PROJET

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 15 juin 2021, à 19 h 04, sous la présidence de M. Jonathan Tabarah. Conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029* du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, cette séance fut tenue par vidéoconférence et rendue disponible sur la chaîne YouTube de la Ville de Longueuil.

CO-210615-11.2

DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION D'ABROGER LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 INTITULÉE DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Proposition principale

ORIENTATION POUR L'ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT que, lors de la période d'intervention des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

1° CA-210325-12.1.1 intitulé *Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'Agglomération de Longueuil*;

2° CA-210325-12.1.2 intitulé *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2021 du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, adressée à Monsieur Patrick Savard, directeur général de l'agglomération de Longueuil, invitant le conseil d'agglomération à déterminer la suite de la demande adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un point soit ajouté à la séance du conseil d'agglomération de Longueuil du 17 juin ou de celle du 8 juillet 2021 relativement à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Il est proposé par M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, de :

1° prendre l'orientation suivante quant à l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil* : Favorable;

2° transmettre une copie de la présente résolution aux membres des conseils municipaux de chaque ville constituante de l'agglomération de Longueuil.

Proposition d'amendement

Il est proposé par Mme Nathalie Boisclair, appuyée par M. Xavier Léger, de remplacer le titre et le paragraphe 1° de la proposition principale par les suivants :

DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION D'ABROGER LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

1° demander au conseil d'agglomération d'abroger la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

Vote sur la proposition d'amendement

Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, demande le vote sur la proposition d'amendement.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Nathalie Boisclair, Robert Myles, Colette Éthier, Xavier Léger, Michel Lanctôt, Benoît L'Ecuyer, Jacques Lemire, Jean-François Boivin et Jonathan Tabarah.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge, Steve Gagnon et Jacques E. Poitras.

En faveur : 9 Contre : 6

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Proposition principale amendée

DEMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION D'ABROGER LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LES ORIENTATIONS DES VILLES LIÉES DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT que, lors de la période d'intervention des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

1° CA-210325-12.1.1 intitulé *Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'Agglomération de Longueuil*;

2° CA-210325-12.1.2 intitulé *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT la lettre du 3 juin 2021 du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes, adressée à Monsieur Patrick Savard, directeur général de l'agglomération de Longueuil, invitant le conseil d'agglomération à déterminer la suite de la demande adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un point soit ajouté à la séance du conseil d'agglomération de Longueuil du 17 juin ou de celle du 8 juillet 2021 relativement à

l'abrogation de la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Il est proposé par M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, de :

1° demander au conseil d'agglomération d'abroger la résolution CA-210325-12.1.2 intitulée *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil*;

2° transmettre une copie de la présente résolution aux membres des conseils municipaux de chaque ville constituante de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Copie certifiée conforme à l'original
Le 21 juin 2021

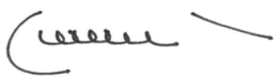

Carole Leroux
Assistante-greffière

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

15 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

PROJET

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 6 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public et par visioconférence, conformément aux décrets gouvernementaux et arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents : Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

210706-….

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu que la présente séance soit levée à xx h xx.

ADOPTÉE ….

PROJET